

Jean-Pierre Lachapelle, consultant

**RAPPORT SUR LES ASSURANCES AGRICOLES
AU QUÉBEC**

**Présenté
à la Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

RAPPORT FINAL

SEPTEMBRE 2007

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	10
A. ASSURANCE RÉCOLTE (ASREC)	11
B. ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)	14
1. HISTORIQUE	
1.1 Origine de l'assurance stabilisation des revenus agricoles	14
1.2 Évolution de l'ASRA	17
1.3 Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire Québécois (mars 1998)	18
1.4 Groupe de travail sur les risques d'entreprises à gérer	19
1.5 Les coûts de l'assurance stabilisation des revenus agricoles	21
1.5.1 Budgets du MAPAQ	22
1.5.2 Évolution des valeurs assurées et des primes	23
1.5.3 Soldes estimés des fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	26
1.5.4 Situation de La Financière agricole du Québec (FADQ)	27
1.6 Arrimage entre ASRA et PCSRA	28
2. ÉVOLUTION PAR PRODUCTION	30
2.1 Agneaux	30
2.1.1 Évolution du régime	31
2.1.2 La production ovine en région	32
2.1.3 Concentration de la production	32
2.2 Veaux d'embouche	34
2.2.1 Évolution du régime	34
2.2.2 La production de veaux d'embouche en région	36
2.2.3 Concentration de la production	37
2.3 Bouvillons	38

2.3.1	Évolution du régime	38
2.3.2	La production de bouvillons en région	40
2.3.3	Concentration de la production	41
2.4	Porcs	42
2.4.1	Évolution du régime	42
2.4.2	La production de porcs en région	44
2.4.3	Concentration de la production	45
2.5	Porcelets	46
2.5.1	Évolution du régime	46
2.5.2	La production de porcelets en région	48
2.5.3	Concentration de la production	49
2.6	Veaux de grain	50
2.6.1	Évolution du régime	50
2.6.2	La production de veaux de grain en région	52
2.6.3	Concentration de la production	53
2.7	Veaux de lait	54
2.7.1	Évolution du régime	54
2.7.2	La production de veaux de lait en région	56
2.7.3	Concentration de la production	57
2.8	Maïs-grain	58
2.8.1	Évolution du régime	58
2.8.2	La production de maïs-grain en région	60
2.8.3	Concentration de la production	61
2.9	Avoine	62
2.9.1	Évolution du régime	62
2.9.2	La production d'avoine en région	63
2.10	Orge	64
2.10.1	Évolution du régime	64
2.10.2	La production d'orge en région	66
2.11	Blé d'alimentation animale	67

2.11.1	Évolution du régime	67
2.11.2	La production de blé d'alimentation animale en région	68
2.12	Blé d'alimentation humaine	69
2.12.1	Évolution du régime	69
2.12.2	La production de blé d'alimentation humaine en région	71
2.13	Soya	72
2.13.1	Évolution du régime	72
2.13.2	La production de soya en région	73
2.14	Canola	74
2.14.1	Évolution du régime	74
2.14.2	La production de canola en région	75
2.15	Pommes de terre	76
2.15.1	Évolution du régime	76
2.15.2	La production de pommes de terre en région	77
2.15.3	Concentration de la production	78
2.16	Pommes	79
2.16.1	Évolution du régime	79
2.16.2	La production de pommes en région	80
2.16.3	Concentration de la production	81
2.17.	Synthèse de l'ASRA par production.	83
2.18	Synthèse de l'ASRA par région et par production	84
3.	RÉSULTATS FINANCIERS DÉCOULANT DES MODÈLES ASRA	88
3.1	Est-ce que l'ASRA encourage l'inefficacité	89
3.1.1	Entreprise qui fait moins bien que le modèle	90
3.1.2	Entreprise qui fait mieux que le modèle	91

4.	RÉFLEXIONS SUR LE CALCUL DU REVENU STABILISÉ	92
4.1	Conséquences financières : exemple dans la production de maïs-grain	92
4.2	Des pistes à explorer	95
4.3	Conséquences financières : exemple dans la production de porcelets	97
5.	IMPACTS DE L'ASRA	100
5.1	La production de maïs-grain : Québec vs Ontario	100
5.2	La production ovine : Québec vs Ontario	100
5.3	La production de vache-veau : Québec vs Ontario	101
5.4	Coûts de production Québec vs Ontario	102
6.	TYPES DE SOUTIEN OFFERT PAR LES PROGRAMMES QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES	104
6.1	Constats par rapport aux États-Unis	108
6.2	Constats par rapport à l'Ontario	108
7.	CONCLUSION	109
Annexe 1	Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)	
Annexe 2	Risk management program	
Annexe 3	Commentaires sur les assurances agricoles contenus dans les mémoires	

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Évolution des valeurs assurées et des indemnités, ASREC, millions \$ courants, 1971-2006	5
Graphique 2	Solde du fonds d'assurance récolte, millions \$ courants, 1971-2006	6
Graphique 3	Budgets du MAPAQ et budgets du Québec millions \$, 1986 à 2006	14
Graphique 4	Valeurs assurées et primes totales	16
Graphique 5	Agneaux : nombre de brebis assurées et nombre d'adhérents, 1997-2007	23
Graphique 6	Répartition de la production ovine par région, %, selon nombre de brebis, 2006	25
Graphique 7	Répartition des entreprises ovines en %, selon la taille, 2005	26
Graphique 8	Veaux d'embouche – Nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents, 1997 à 2006	27
Graphique 9	Proportion des veaux d'embouche selon la région, en %, 2006	29
Graphique 10	Répartition des entreprises de veaux d'embouche selon la taille, en %, 2005	30
Graphique 11	Bouvillons – Nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents 1997 à 2006	31
Graphique 12	La production de bouvillons en région, 2006	33
Graphique 13	Concentration de la production de bouvillons selon la taille, en %, 2005	34
Graphique 14	Porcs – Nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents 1997 à 2007	35
Graphique 15	La production de porcs en région, 2005	37

Graphique 16	Répartition des entreprises porcines selon la taille, en %, 2005	38
Graphique 17	Porcelets – Nombre d’unités assurées et nombre d’adhérents 1997 à 2007	39
Graphique 18	La production de porcelets en région, 2006	41
Graphique 19	Répartition des entreprises porcines en %, selon la taille, 2005	42
Graphique 20	Veaux de grain – Nombre d’unités assurées et nombre d’adhérents 1997 à 2006	43
Graphique 21	La production de veaux de grain en région, 2006	45
Graphique 22	Répartition des entreprises de veaux de grain en %, selon la taille, 2005	46
Graphique 23	Veaux de lait – Nombre d’unités assurées et nombre d’adhérents 1997 à 2006	47
Graphique 24	La production de veau de lait en région, 2006	49
Graphique 25	Répartition des entreprises de veau de lait en %, selon la taille, 2005	50
Graphique 26	Maïs-grain – Nombre d’hectares assurés et nombre d’adhérents 1997 à 2006	51
Graphique 27	La production de maïs-grain en région, 2005	53
Graphique 28	Répartition des entreprises de maïs-grain en %, selon la taille, 2005	54
Graphique 29	Avoine – Nombre d’hectares assurés et nombre d’adhérents 1997 à 2006	55
Graphique 30	La production d’avoine en région, 2005	56
Graphique 31	Orge – Nombre d’hectares assurés et nombre d’adhérents 1997 à 2006	57
Graphique 32	La production d’orge en région, 2005	58

Graphique 33	Blé d'alimentation animale – Nombre d'hectares Assurés et nombre d'adhérents 1997 à 2006	59
Graphique 34	La production de blé d'alimentation animale en région en 2005	61
Graphique 35	Blé d'alimentation humaine – Nombre d'hectares Assurés et nombre d'adhérents 1997 à 2006	62
Graphique 36	La production de blé d'alimentation humaine en région en 2005	63
Graphique 37	Soya – Nombre d'hectares assurés et nombre d'adhérents 1997 à 2006	65
Graphique 38	La production de soya en région, en 2005	66
Graphique 39	Canola – Nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents 2002 à 2006	67
Graphique 40	La production de canola en région, en 2006	68
Graphique 41	Pommes de terre – Nombre d'hectares assurés et nombre d'adhérents 1997 à 2005	69
Graphique 42	La production de pommes de terre en région en 2005	70
Graphique 43	Répartition des entreprises de pommes de terre en %, selon la taille, 2005	71
Graphique 44	Pommes – Nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents 1997 à 2006	72
Graphique 45	La production de pommes en région, en 2005	73
Graphique 46	Répartition des entreprises de production de pommes en %, selon la taille, 2005	74
Graphique 47	Compensations d'ASRA depuis dix ans, par production	79
Graphique 48	Compensations d'ASRA depuis dix ans par région	80

Graphique 49	La production de maïs-grain : Québec vs Ontario	94
Graphique 50	La production ovine : Québec vs Ontario	94
Graphique 51	La production de vache-veau : Québec vs Ontario	95

MISE EN CONTEXTE

C'est dans la foulée de la *Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec (1967)*, familièrement nommée *Commission April*, que sont nés les régimes d'assurances agricoles au Québec. Parmi les mandats de cette *Commission*, les questions de l'instabilité des revenus des agriculteurs québécois ainsi que leurs bas niveaux comparativement aux citadins ont été au cœur des débats.

C'est en 1967 qu'est né le Régime d'assurance récolte (ASREC), alors que 1976 voit la mise en opération du Régime d'assurance stabilisation (ASRA). L'ASRA a constitué pendant toutes ces années un des principaux pilier de la politique agricole québécoise.

À la demande de la *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*, la présente étude fait le point sur l'origine, l'évolution ainsi que la situation actuelle de ces programmes, principalement sur l'ASRA. C'est un très vaste sujet; un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre; un programme maintes fois remis en question...

Le présent rapport ne prétend pas faire le tour de la question, ni en faire le procès. Cette étude vise tout d'abord à répondre aux questions des membres de la *Commission*. Pour la majorité des intervenants du secteur, non directement impliqués, le programme ASRA ne se laisse pas facilement apprivoiser. Également, peu de rapports publics ont présenté un bilan historique de l'ASRA.

Il existe beaucoup de mythes sur les conséquences de l'assurance stabilisation des revenus agricoles, par exemple « *L'ASRA encourage l'inefficacité* »; « *L'ASRA, c'est pour le développement des régions* »; si la présente étude peut collaborer à remettre les pendules à l'heure, alors elle aura rempli son objectif.

Bonne lecture.

A. ASSURANCE RÉCOLTE (ASREC)

Comme il a été mentionné dans l'introduction, la présente étude porte surtout sur les programmes québécois d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Une des raisons en est que le fonctionnement de l'assurance récolte est beaucoup mieux connu, étant plus proche des autres formes d'assurances conventionnelles que l'ASRA. De plus, l'assurance récolte suscite beaucoup moins de controverse. Toutefois, nous présenterons un survol de l'ASREC de façon à en comprendre le fonctionnement.

L'ASREC a débuté ses opérations en 1968 des suites des recommandations de la *Commission April*. Son objectif premier est de stabiliser les revenus des producteurs agricoles en assurant les productions végétales contre les calamités naturelles (*risques naturels et incontrôlables*).

Les cultures peuvent être assurées dans un régime collectif (pertes sur la base de la zone) ou individuel (rendements et pertes réels de l'entreprise). Le producteur peut choisir son niveau de couverture et payer les primes en conséquence.

Les programmes d'assurance récolte sont des programmes fédéral-provinciaux administrés au Québec par La Financière agricole du Québec (FADQ). La part des gouvernements est répartie dans une proportion de 60 % pour le Canada et de 40 % pour le Québec, autant pour les coûts du programme que les frais d'administration. Le coût de la prime pour le producteur varie selon le régime et le niveau de protection choisi. À titre d'exemple, dans la production de céréales de semence, le producteur paiera 16% de la prime pour une option de garantie de 60 % de la valeur estimée de la récolte et 40 % de la prime pour une option de garantie de 85 %. Autrement dit, les deux paliers de gouvernement paieront 84% de la prime dans le premier cas et 60% dans le deuxième.

« Pour la saison de récolte 2006 :

- 13 525 entreprises étaient assurées aux programmes d'assurance récolte;
- 1 371 700 hectares étaient assurés;
- 72 000 000 \$ ont été versés en indemnités pour cette seule année.

Les cultures assurables au système individuel sont :

- les bleuets;
- les céréales, le maïs-grain et les protéagineuses;
- les cultures cultivées pour la semence : avoine, blé, orge et soya;
- les cultures maraîchères;
- les fraises à jour neutre;
- les fraises et les framboises;
- les légumes de transformation;

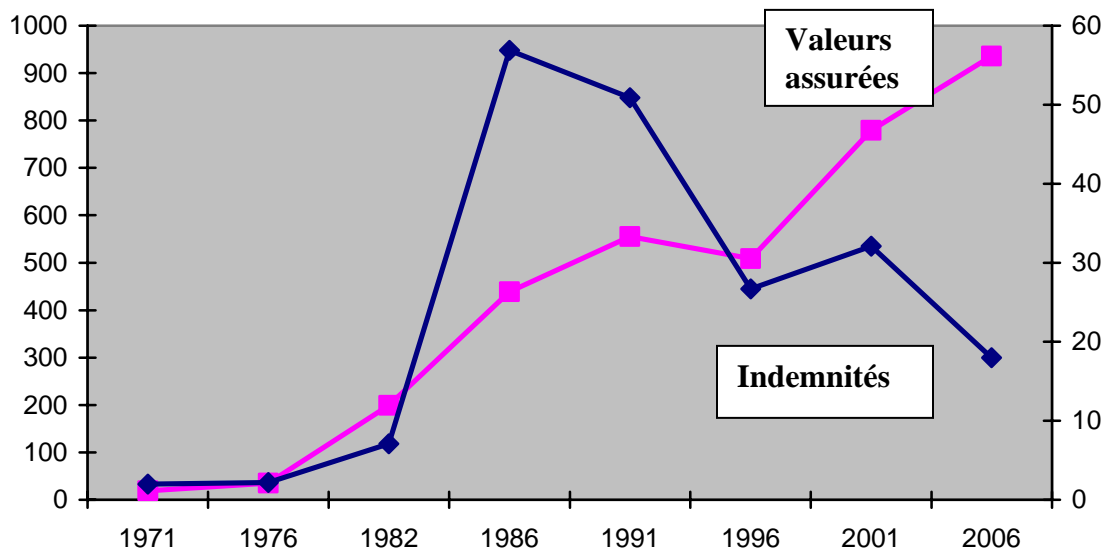
- le miel;
- les pommes;
- les pommes de terre.

Les cultures assurables au système collectif sont :

- les céréales et le maïs-grain;
- le foin et le maïs fourrager. »¹

Les risques *naturels et incontrôlables* couverts par l'assurance récolte sont multiples. Qu'on pense aux animaux sauvages (certaines conditions s'appliquent), crue des eaux, excès de vent, de pluie, d'humidité et de chaleur, gel, grêle, insectes et maladies incontrôlables, neige, ouragan, tornade, sécheresse.²

Graphique 1 : Évolution des valeurs assurées et des indemnités, ASREC, millions \$ courants, 1971-2006 (par tranches de 5 ans)



Le graphique 1 démontre un intérêt soutenu et croissant pour l'assurance récolte dont les valeurs assurées sont passées de 18 à 935 millions \$ entre 1972 et 2006. Les indemnités, elles, sont variables en fonction de la conjoncture et ont atteint un sommet en 2000³, avec plus de 127 millions d'indemnités totales, pour des primes de moins de 41 millions \$. Les assurances agricoles au Québec sont

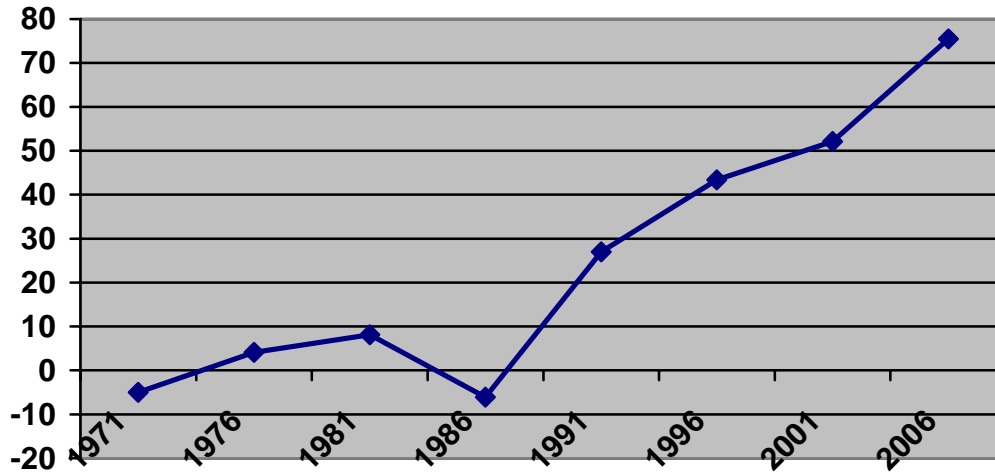
¹ Dépliant publicitaire : [Avec l'assurance récolte, vous faites le bon choix!](#) FADQ, Janvier 2007

² [Résumé de protection](#), assurance récolte individuelle, Céréales, maïs-grain et protéagineuses – 2007, FADQ, décembre 2006.

³ N'apparaît pas sur le graphique qui présente des tranches de 5 ans...

un bon exemple de mutualisation des risques : mutualisation interproduction et interannuelle.

Graphique 2 : Solde du fonds d'assurance récolte, millions \$ courants, 1971-2006



Le fonds d'assurance n'a pas été déficitaire depuis 1988. Actuellement, la réserve dépasse les 75 millions \$ et les paramètres et risques semblent bien contrôlés. L'ASREC dispose d'une banque de données contenant les rendements réels de ses clients depuis 15 ans.

On entend peu de commentaires des producteurs concernant l'assurance récolte, si ce n'est : « c'est pas payant »; tout comme pour nos autres polices d'assurance, on pourrait répondre : tant mieux, car cela signifie qu'il n'y a pas eu de catastrophe!

B. ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)

1. HISTORIQUE

1.1 Origine de l'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le rapport de la *Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec (1967) (familièrement nommée Commission April)* aborde directement la question du revenu des agriculteurs ...

« Il est généralement admis que les revenus agricoles sont inférieurs environ de moitié aux revenus non agricoles. Les résultats que nous avons obtenus confirment cette hypothèse. Au Québec, le revenu agricole, de 1946 à 1965, représente en moyenne environ 40 % du revenu non agricole... En plus de la faiblesse du revenu agricole par rapport au revenu non agricole, on a remarqué que les fluctuations sont plus prononcées dans le secteur agricole que dans le secteur non agricole. »⁴

Et voilà, la table était mise pour un programme qui bonifierait et stabiliserait le revenu agricole. Et comment ferait-on cela? En comparant avec d'autres groupes de travailleurs...

« Nous savons que 55 pour cent des travailleurs agricoles sont propriétaires de leur ferme, et ils sont dans une situation analogue à celle du petit entrepreneur dont la valeur courante du capital s'élève à environ \$17,000; pourrait-on les comparer entre eux? »⁵

À remarquer que, dans la phrase précédente, on parle de *travailleurs agricoles* et ce terme inclut ce que l'on nomme aujourd'hui les *propriétaires* et les *employés*. Dans l'extrait qui suit, on cherche à quel type de travailleurs on pourrait comparer les *travailleurs agricoles* ...

« Peut-on dire que l'effort et l'habileté que demande le travail de manœuvre dans le bâtiment ou dans la métallurgie... sont comparables aux exigences imposées à l'agriculteur? Est-ce que les métiers de maçons...mineurs...mécaniciens...? Il faudrait ouvrir une enquête afin de calculer le coefficient moyen de qualification des administrateurs de petites et moyennes entreprises et celui de tous les corps de métiers industriels par rapport au coefficient de qualification du cultivateur. »⁶

Et un peu plus loin...

⁴ Dans le document de la Commission intitulé : L'évolution de l'agriculture et le développement économique du Québec, Gouvernement du Québec, novembre 1967, page 35.

⁵ Idem page 41.

⁶ Idem page 42.

*« Même si les données dont nous disposons n'indiquent pas le bien-être relatif de la population, on constate généralement que les agriculteurs ont un niveau de vie inférieur à la moyenne. **Dans ces conditions, la société et plus particulièrement le gouvernement doivent prendre des mesures appropriées pour venir en aide à la population agricole.** »⁷*

En 1974, une période de très bas prix du bœuf⁸ (appelée crise du bœuf) dégénère en manifestations musclées des producteurs agricoles québécois.

C'est alors que le premier ministre Robert Bourassa reconnaissait publiquement le droit des producteurs agricoles d'avoir un revenu comparable à celui des autres travailleurs.

Le débat s'est poursuivi à la Commission parlementaire sur l'agriculture au début de 1975. Après discussion avec les principaux intéressés, le projet de Loi sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles revient à l'Assemblée nationale.

Ce projet est annoncé en ces termes lors du Discours inaugural de 1975 :
« Les agriculteurs du Québec ont eu à faire face à une montée vertigineuse des coûts de production en même temps qu'à une détérioration marquée, dans la plupart des secteurs, des conditions de mise en marché.

Dans le cadre d'une reconnaissance officielle du principe que le revenu d'un agriculteur moyen doit être équivalent à celui de l'ouvrier spécialisé et dans le but d'éviter les trop grands écarts qui découlent de la fluctuation des conditions des marchés agricoles, le gouvernement soumettra à votre approbation un projet de loi visant à normaliser et à stabiliser le revenu des producteurs agricoles »⁹.

Après de longs débats à la Commission permanente de l'agriculture, le projet de loi n° 44 a été sanctionné le 27 juin 1975.

Remarques

- À la lecture des débats de l'Assemblée nationale et de la Commission permanente de l'agriculture de l'époque, ce qui nous frappe, c'est la méconnaissance du secteur de la part des députés, le peu de profondeur économique du débat, le peu de détails sur les règlements y afférents ainsi que le peu d'informations présentées sur les implications à moyen et long terme de la loi.

Pour donner un exemple de cela, le projet initial prévoyait une participation à 50-50 % État-producteur- à la prime. Sur simple proposition

⁷ Idem page 43. Dernière phrase non en caractère gras dans le texte original.

⁸ Touchant particulièrement les producteurs du Québec lors de la vente des veaux laitiers et vaches de réforme. Rappelons-nous également que cette période en fut une d'inflation galopante à laquelle n'échappent pas les intrants agricoles.

⁹ Discours inaugural, Troisième session, 30^e législature, Assemblée nationale du Québec, 18 mars 1975.

d'amendement de M. Lucien Lessard (député de Saguenay) appuyée par M. Fabien Roy (député de Beauce-Sud), on a fait passer la participation gouvernementale à 66 2/3 %!

- Reconnaître le droit des producteurs agricoles à une juste rémunération est une chose. Trouver une façon de traduire cette reconnaissance dans les faits en est une autre. Ainsi, c'est au ministère de l'Agriculture de l'époque que revient la tâche de développer « la » méthode de calcul¹⁰ reflétant cette reconnaissance.
- Parmi les autres éléments non considérés lors du débat entourant la création de l'ASRA, nous sommes étonnés de l'absence d'étude poussée sur l'impact de cette politique (à moyen et long terme). On a l'impression, à la lecture des débats, que le seul impact de la loi sera de hausser et de stabiliser le revenu des agriculteurs. Des questions telles : « Comment l'ASRA va-t-elle orienter le développement futur des productions? Des régions? Quel budget l'État s'attend-il à accorder à de tels programmes, une fois ceux-ci en vitesse de croisière? Ces questions, si toutefois elles ont été soulevées, n'apparaissent pas dans les écrits officiels de l'époque.

Remarque concernant le salaire de l'ouvrier spécialisé :

Beaucoup s'étonnent du fait de retrouver un montant correspondant à une partie du salaire de l'ouvrier spécialisé dans le calcul du revenu stabilisé de l'ASRA. En fait, un coût de production, c'est la juste rémunération de toutes les ressources qui servent à produire un bien. Or, on se doit de rémunérer le travail de l'exploitant agricole (qui est une ressource pour l'entreprise). Sur quelle base doit-on rémunérer le travail du propriétaire? Du salaire minimum? Certainement pas, direz-vous! Mais de qui? C'est à cela que correspond le salaire d'un ouvrier spécialisé. On a créé un panier d'emplois qui correspondait à l'époque à 12 corps d'emplois qui exigeaient des qualifications et des habiletés similaires à celles requises par la profession de producteur agricole. On a créé, à partir de ce panier, un revenu annuel qui est la moyenne de la rémunération de ces travailleurs. Par la suite, ce revenu fut indexé à partir de l'indice du salaire de l'ouvrier spécialisé.

Une nouvelle étude a été réalisée en 2003¹¹ pour mettre à jour la notion d'ouvrier spécialisé. À la suite de cette étude, le salaire de l'ouvrier spécialisé utilisé dans les calculs de coûts de production a été haussé de 39 919 \$ à 46 192 \$, à partir de 2005.

¹⁰ Vous trouverez plus loin, dans le rapport, une section intitulée « Méthode de calcul du prix stabilisé ».

¹¹ Recherche sur l'actualisation du panier d'emplois utilisé pour établir la base de rémunération de l'exploitant agricole dans le cadre de l'application du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Pierre Lefebvre et Philip Merrigan, Dép. des sciences économiques, UQAM...

1.2 Évolution de l'ASRA

Tableau 1 : Dates importantes de l'ASRA

<i>Année d'établissement</i>	<i>Nom du régime</i>	<i>Unité assurée</i>
1976	Veaux d'embouche	Vache
1977	Pommes de terre	Hectare
1978	Porcelets	Truie
1979	Bouvillons	Bouvillon
	Maïs-grain	Hectare
1980	Veau de grain	Veau
	Avoine	Hectare
	Blé (alimentation animale)	Hectare
	Orge	Hectare
1981	Porcs	Porc
	Betteraves à sucre	hectare
	Agneaux	Brebis
1986	Disparition (betteraves à sucre) ¹²	
1987	Veaux de lait	Veau
1989	Blé (alimentation humaine)	Hectare
	Soya	Hectare
1994	Pommes	T.M.
1995	Division : pommes de terre : entreposées non entreposées	Hectare
1997	Division agneaux : Agneaux de lait	Brebis-lait
	Agneaux lourds	Brebis-lourd
2000	Modification bouvillons	Kg de gain
2002	Canola	Hectare

Autres dates importantes

1998 Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois (mars 1998)

1999 Rendez-vous des décideurs : (mars 1999)

- Plan de développement 1998-2005.
- Rapport final du Groupe de travail sur « Les risques d'entreprises à gérer ».

¹² Disparition du régime à la suite de la fermeture de la raffinerie de sucre de Saint-Hilaire.

2001 Création de « La Financière agricole du Québec » (qui intègre la « Société de financement agricole du Québec » et « La Régie des assurances agricoles du Québec »).

1.3 Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois (mars 1998)

Lors de ladite conférence qui fut suivie un an plus tard du *Rendez-vous des décideurs* (mars 1999), un certain nombre d'objectifs (dont quatre principaux) furent fixés :

1. Atteindre des exportations agroalimentaires de 4 milliards en 2005;
2. Accroître la part des produits québécois sur le marché intérieur;
3. Investissements de 7,5 milliards \$ à la ferme et à la transformation;
4. Création de 15 000 nouveaux emplois en agriculture et en transformation.

Par la suite, lors du bilan de mi-parcours, en 2001, voici les projections de croissance présentées par les tables filières ainsi que l'UPA pour 1998-2005 pour différentes productions¹³ :

¹³ *Vers un Pacte renouvelé, Bilan de mi-parcours, UPA 2001*

Tableau 2 : Croissance projetée et réelle entre 1998 et 2005, %

Productions	Croissance projetée selon tables filières %	Croissance projetée des unités assurées Extrapolation de 1998-2000 en %	Croissance réelle des unités assurées %
Porcs	17	43	+25%
Bovins	22	117	Veaux : +6.5% Engrais. :+159%
Veaux	27	88	Grain :+50% Lait +65 %
Ovins	25	131	+94%
Grains	14	80	Maïs : +37% Soya :+63% Blé humain +97%
Pommes de terre	28	-11	+17%

Un des objectifs précis du *Rendez-vous des décideurs* de mars 1999 était de doubler le montant des exportations agroalimentaires de 1998 pour atteindre 4 milliards \$ en 2005; bien entendu avec la production porcine comme moteur. En 2005, le niveau des exportations bioalimentaires atteignait 3,83 milliards \$, dont 1,2 milliard de viande (principalement porcine).

À remarquer que la balance commerciale bioalimentaire du Québec a toujours été positive entre 2002 et 2005, avec un surplus variant entre 350 et 600 millions \$.

1.4 Groupe de travail sur les risques d'entreprises à gérer

« En décembre 1996, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Guy Julien, annonçait son intention de revoir le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. À cette fin, M. Julien créait un groupe de travail ayant pour mandat de lui proposer un nouveau programme de sécurité du revenu agricole rencontrant les paramètres suivants :

- le respect des règles du commerce international;
- l'accessibilité à l'ensemble des entreprises agricoles;
- le respect d'une enveloppe budgétaire fermée;
- la couverture du revenu global de l'entreprise agricole;
- la compatibilité avec le développement durable du secteur agricole;
- une administration simple dont les coûts sont minimaux et qui permet un contrôle des risques d'abus;

- l'identification de mesures de transition pour les secteurs actuellement couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. »¹⁴

Ce comité, appelé *Groupe de travail sur la sécurité du revenu agricole*, comprenait neuf membres issus du MAPAQ (3), de l'UPA (1), de la RAAQ (1), de la SFAQ (1), de l'UQAM (1), de l'INRS (1) ainsi qu'un conseiller expert indépendant.

Ce groupe de travail présenta son rapport en mai 1998, rapport qui fut repris par le groupe de travail sur « Les risques d'entreprises à gérer » dans le cadre du *Suivi du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*, en mars 1999.

Les deux comités proposaient de remplacer l'ASRA par un Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) dans lequel les producteurs auraient droit de déposer jusqu'à 6 % des ventes nettes admissibles de produits agricoles de leur entreprise. Ces dépôts seraient bonifiés d'autant par le gouvernement du Québec¹⁵. On voulait également établir un plafond de contribution gouvernementale (plafond à la participation gouvernementale cumulative au compte individuel).

Avec la mise en place d'un nouveau programme fédéral, le PCSRA, en 2003, le projet de remplacement de l'ASRA par un programme CSRA a été abandonné.

Le comité proposait également la fusion des organismes d'assurances et de financement agricole avec enveloppe budgétaire prédéterminée pour sept ans.

Cette dernière recommandation donna effectivement naissance à *La Financière agricole du Québec*, en 2001, avec un enveloppe de 305 millions \$ par année pendant sept ans.

¹⁴Suivi du forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois : Rapport final du groupe de travail sur « Les risques d'entreprises à gérer » mars 1999.

¹⁵ On mentionnait à l'époque vouloir aller chercher une partie du coût de ce programme auprès du gouvernement fédéral.

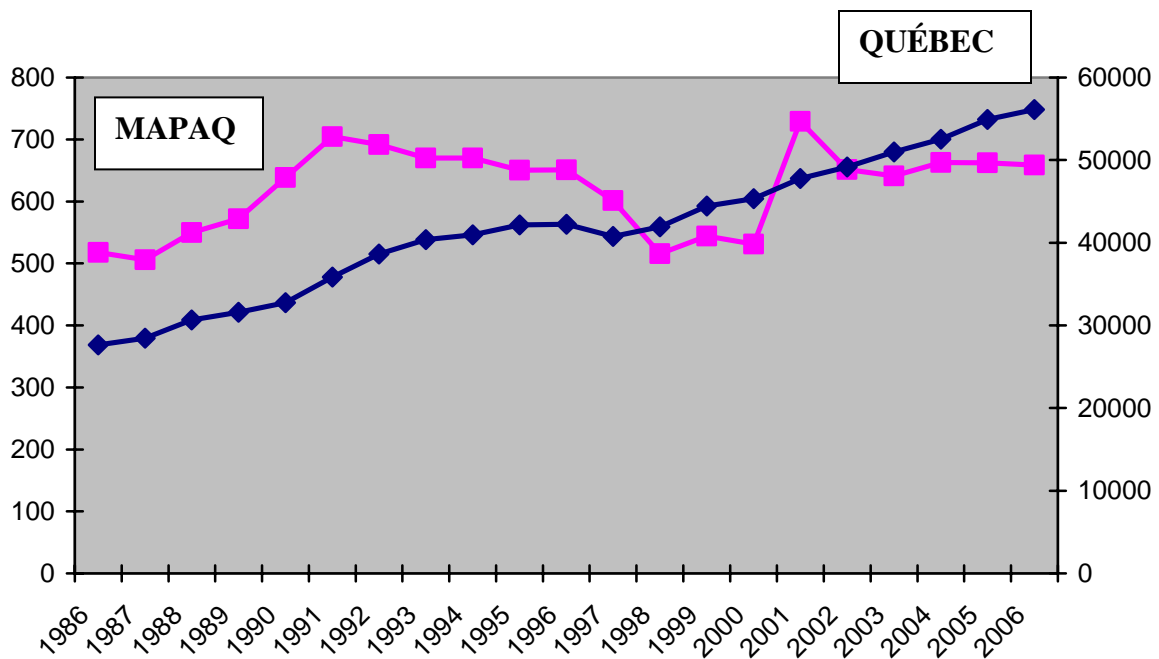
1.5 Les coûts de l'assurance stabilisation des revenus agricoles

Beaucoup de personnes s'interrogent sur le coût des mesures de soutien à l'agriculture au Québec. La première question à se poser, c'est : « Est-ce que ces coûts sont croissants? »

1.5.1 Budgets du MAPAQ

Le graphique suivant présente l'évolution des budgets du MAPAQ par rapport au budget total du gouvernement du Québec.

Graphique 3 : Budgets du MAPAQ et budgets du Québec, 1986 à 2006, millions \$



Source : Comptes publics, Gouvernement du Québec, Sommaire des crédits, dépenses et autres imputations, différentes années.

Si on compare la part des dépenses allant au MAPAQ par rapport aux dépenses totales du gouvernement, on constate (graphique 3) la part **décroissante** de ces dépenses. Autour de 2 % dans la décennie 70-79, de 1,8 % dans les années 1980, de 1,6 % dans les années 1990 et 1,2 % dans les années 2000 (1,17 en 2006). Si la part de l'agriculture dans les dépenses totales du gouvernement devait se situer au même niveau qu'au début des années 1970, le budget de ce ministère aurait été de 1,12 milliard en 2006 au lieu de 658 millions (58 %).

Bien qu'on puisse considérer que la population agricole soit en décroissance, le volume de la production agricole est en croissance de même que la valeur des exportations agroalimentaires.

Si on met en relation le budget du MAPAQ (en dollars constants) avec la valeur de la production agricole en dollars constants (avant subventions directes), voici ce qu'on obtient :

Tableau 3 : Budget du MAPAQ vs valeur de la production agricole

ANNÉES	BUDGET MAPAQ millions \$ constants	VALEUR PRODUCTION millions \$ constants	%
1992	691	3248	21.3
1993	663	3385	19.6
1994	670	3640	18.4
1995	639	3775	16.9
1996	629	4150	15.2
1997	573	4299	13.3
1998	484	4610	10.5
1999	504	4542	11.1
2000	480	4526	10.6
2001	644	4532	14.2
2002	564	4380	12.9
2003	542	4284	12.6
2004	549	4532	12.1
2005	536	4405	12.2
2006	524	4264	12.3

Source : Comptes publics, Gouvernement du Québec, Sommaire des crédits, dépenses et autres imputations, différentes années et profil sectoriel de l'industrie agroalimentaire au Québec, MAPAQ et Institut de la statistique du Québec, différentes années.

De la même façon que précédemment, si on appliquait le même ratio qu'en 1992 au budget du MAPAQ en fonction de la valeur de la production, le budget de 2006 aurait été de 1,14 milliard \$ au lieu de 658 millions \$.

1.5.2 Évolution des valeurs assurées et des primes

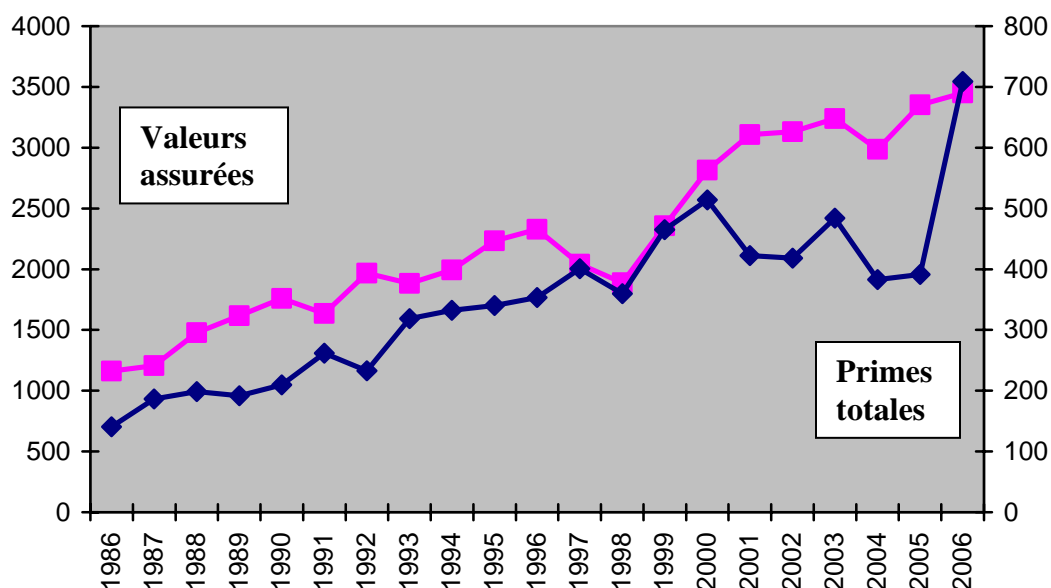
Le graphique suivant (graphique 1) représente l'évolution des valeurs assurées (échelle de gauche) comparativement aux primes totales payées.

Les valeurs assurées correspondent aux revenus stabilisés de chaque production multipliés par le nombre d'unités assurées.

Les primes totales comprennent les primes payées par les producteurs (1/3) et celles défrayées par le gouvernement du Québec (2/3). À noter que la prime est fixée en fonction de l'écart entre le prix du marché (prévu) et le prix stabilisé (prévu) pour chaque production plus une surprime¹⁶ en fonction du déficit accumulé du fonds en question (ex : fonds maïs-grain).

Évolution des valeurs assurées et des primes d'assurance stabilisation, 1986-2006, millions \$ courants

Graphique 4 : Valeurs assurées et primes totales



Constats :

- Les valeurs assurées étaient de 1,16 milliard \$ en 1986 et 3,45 milliards \$ en 2006.
- Les valeurs assurées en \$ constants (indice de l'IPC Québec si 1986=100) seraient de 1,16 milliard \$ et 2,13 milliards \$ respectivement pour 1986 et 2006. Donc, les volumes assurés sont pratiquement doublés

¹⁶ La surprime totale d'un fonds correspond à 20 % du déficit accumulé (plus intérêts).

(+ 83 %) dans cette période de 21 ans. Le tableau 1 qui suit présente la croissance des unités assurées.

- Si l'on exclut l'année 2006-2007, les primes totales des années 2001-2006 sont évaluées à près de 400 millions par an. C'est tout à fait normal si on part de la prime de 1986-1987 de 140,6 MM \$. Ajoutons à cela l'inflation de 64 % pour se rendre à 2006-2007, on obtient 230 millions \$. Si on considère que les volumes assurés ont crû de 83 %, on obtiendrait un niveau de primes autour de 422 MM \$. À ce niveau, la part gouvernementale de la prime, les 2/3, s'établit à 281 millions \$ (à remarquer que la somme totale provenant du MAPAQ vers la FADQ a été fixée à 305 millions \$ par an, pour la période 2001-2007 pour 17 programmes, dont l'ASRA).

Tableau 4 : Évolution du nombre d'unités assurées, 1986 et 2006

<i>Productions animales</i>	1986	2006	Variation
Agneaux (brebis)	62 033	175 447	+183 %
Veaux d'embouche (vaches)	143 266	241 138	+68 %
Bouvillons ¹⁷ (kg de gain)	70 559	230 145	+226 %
Porcs (porc)	3 199 680	7 018 283	+119 %
Porcelets (truies)	227 509	366 453	+61 %
Veaux de grain (têtes)	97 207	80 191 ¹⁸	-18 %
Veaux de lait (têtes)	(1987) 54 826	165 632 ¹⁹	+202 %

¹⁷ Maintenant en kg de gain, convertit de la façon suivante : Poids/bouvillon : 1997 : 326,6 kg; 1998 :349,6; 1999 : 342,1; 2000 : 355,1; puis, à partir de 2001 : 293,9 kg/bouvillon.

¹⁸ Prévisions

¹⁹ Prévisions

Tableau 4 (suite)

Productions végétales, hectares			
	1986	2006²⁰	Variation
Avoine	24 571	112 726	+359 %
Orge	82 122	100 043	+22 %
Blé (alimentation animale)	34 367	23 469	-32 %
Blé (alimentation humaine)	(1989) 27 126	32 921	+21 %
Maïs-grain	208 145	385 333	+85
Soya	(1989) 16 595	193 690	+1 067 %
Canola	(2002) 5 605	5 763	+3 %
Pommes de terre	10 288	13 405	+30 %
Total	(1986) 359 493	867 350	

Constats relatifs au tableau 4 :

- La majorité des productions animales a plus que doublé en volume produit entre 1986 et 2006.
- Les productions végétales assurées ont plus que doublé durant la même période.
- Par ailleurs, la superficie en culture au Québec²¹ a diminué légèrement entre 1986 et 2006, passant de 3,6 à 3,4 millions d'hectares.
- Pendant que les superficies en productions assurées à l'ASRA augmentaient, d'autres diminuaient donc nécessairement! Ainsi, par exemple, les superficies en foin ont diminué de 100 000 ha²² entre 1991 et 2002; en pâturage de 90 000 ha. En 2005, il restait 747 000 ha de superficie en foin cultivé, la plus importante utilisation de la terre agricole au Québec.
- Parmi les superficies non couvertes par des programmes ASRA, notons (outre le foin et les pâturages) les cultures maraîchères (38 000 ha), les céréales mélangées (22 000 ha), les petits fruits (16 000 ha; dont 12 000 en bleuet), l'horticulture ornementale (16 000 ha).

²⁰ Données provisoires pour 2006

²¹ Recensement de l'agriculture, Statistique Canada

²² Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, MAPAQ, différentes années

1.5.3 Soldes estimés des fonds d'assurances stabilisation des revenus agricoles

Tableau 5 : Solde des différents fonds d'ASRA

Productions Animales	Solde des fonds Après année du régime 2006
Agneaux de lait	(202,388)
Agneaux lourds	207,198
Bouvillons	(30,572,801)
Porcs à l'engrais	(46,544,346)
Porcelets	(54,700,584)
Veaux de grain	386,043
Veaux d'embouche	(60,826,304)
Veaux de lait	(14,891,311)
Cumulatif	(207,144,493)
Productions végétales	
Avoine	(23,952,500)
Blé alim. animale	(9,939,005)
Blé alim. Humaine	(11,568,619)
Canola	(3,722,878)
Maïs-grain	(147,613,344)
Orge	(38,903,050)
Pomme de terre entreposée	499,567
Pomme de terre non entreposée	3,062,107
Pommes	(8,469,078)
Canola	(2,920,859)
Cumulatif	(243,527,659)
Solde tous fonds	(450,672,152)

REMARQUES CONCERNANT LES SOLDES DES FONDS

- Aux états financiers de la FADQ, le solde des fonds fiduciaires de l'ASRA au 31 mars 2007 s'établit à (596,986,000 \$). La disparité observée entre ce montant et celui du tableau 5 s'explique par le fait que ce dernier estime le solde de chacun des fonds après l'année de régime 2006 et les programmes ne se terminent pas tous à la même date. Par exemple, dans les céréales, la vente de ces dernières se poursuit jusqu'à l'automne de l'année suivante.
- Les soldes présentés ici sont estimatifs puisque les compensations versées dans le cadre du PCSRA ne seront connues que plusieurs mois après la remise des états financiers par les producteurs. Comme l'ASRA verse des avances, au besoin, en cours d'année, les montants éventuels attribuables au PCSRA seront transférés au fonds d'ASRA correspondant.
- Le déficit important des fonds fiduciaires ASRA vient d'une combinaison exceptionnelle de facteurs, tels :
 - Le bas prix des céréales;
 - Le niveau élevé du dollar canadien;
 - La crise de l'ESB dans le bovin;
 - La maladie dans la production porcine (circovirus);
 - Le prix élevé du pétrole (qui gonfle les coûts de production);

1.5.4 Situation financière de La Financière agricole du Québec (FADQ)

Dans les derniers états financiers (1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007) de la FADQ, on constate :

- Un déficit financier de l'exercice 2006-2007 de près de 138 millions de dollars;
- Un déficit cumulé consolidé de la FADQ de 86,6 millions;
- Un déficit cumulé des fonds fiduciaires de l'ASRA de près de 597 millions \$;
- Un fonds d'assurance récolte excédentaire de plus de 75 millions \$;
- Un excédent de 92,8 millions \$ dans le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers.

Soulignons le fait que les opérations de la FADQ ont été bénéficiaires jusqu'au 31 mars 2005. À ce moment, l'excédent cumulé s'élève à plus de 108 millions de dollars. Par la suite, pour l'année financière 2005-2006, les pertes furent de plus de 54 millions \$, suivies de pertes de près de 138 millions \$ en 2006-2007. Les deux pertes consécutives nous amènent au déficit consolidé actuel de 86,6 millions \$.

Besoins financiers de la FADQ

Il est difficile d'évaluer le budget que requerrait la FADQ. On peut toutefois estimer les principaux coûts à partir des dernières années.

Tableau 6 : Estimation des besoins financiers de la FADQ

		Millions \$
Contribution à l'ASRA (basée sur la moyenne 2001-2002 à 2005-2006)	420 millions X 2/3* =	280
Contribution au PCSRA (basée sur 2006-2007)	192,5 millions X 40 % * =	77
Assurance récolte (basée sur 2006-2007)	37,7 millions X 40 %* =	15,3
Appui financier à la relève agricole (2006-2007)		10 3
Frais d'administration (basé sur 2006-2007)	55,79 millions – contribution fédérale	40,7
Frais d'intérêts (2006-2007)		17,5
Contribution à l'intérêt (sur prêts agricoles et forestiers)		3
		444 millions \$

* Part du gouvernement du Québec

1.6 Arrimage entre ASRA et PCSRA

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) est un des programmes fédéraux du Cadre stratégique agricole (CSA). Le Québec a signé l'entente de mise en œuvre du PCSRA pour 2003 à 2008. Cette entente est administrée par la FADQ.

Le PCSRA offre un soutien basé sur l'historique de la marge des entreprises individuelles (marge de référence). Cette moyenne est calculée sur cinq ans dont on exclut la plus haute et la plus basse année. L'ASRA demeure, mais est devenue un programme complémentaire. Cependant, l'ASRA continue de verser des compensations en cours d'année et ce n'est qu'après la fin de l'année financière que la compensation du PCSRA est connue.

Cette dernière (compensation) est ensuite répartie entre les différentes productions de l'entreprise et versée au producteur (pour les productions non couvertes par l'ASRA) ou ajoutée au fonds spécifique ASRA lorsque cette dernière a déjà compensé l'entreprise.

Le principal reproche que les producteurs font au PCSRA, c'est d'assurer une marge historique. Dans des productions comme les céréales, où les prix ont été relativement bas au cours des dernières années, la marge assurée est faible. Donc, les entreprises reçoivent peu ou pas de compensations du PCSRA.

Par ailleurs, le PCSRA assure la marge globale de l'entreprise, toutes productions incluses. Cependant, lorsque l'entreprise compte une ou des productions sous gestion de l'offre et que la baisse de marge est de moins de 30 %, la compensation PCSRA est réduite en proportion de la partie de la marge relative aux productions sous gestion de l'offre.

Les compensations du PCSRA sont fonction du niveau de perte par rapport à la marge de référence. Plus les pertes deviennent importantes, plus l'intervention du programme augmente, pouvant aller jusqu'à 80 % de la perte.

Le programme PCSRA est un programme à frais partagés : 60 % fédéral, 40 % provincial (autant pour les compensations que pour les frais d'administration). Les entreprises ont une contribution à payer qui varie en fonction du niveau de couverture choisie. Cette contribution représente 4,50 \$ par tranche de 1 000 \$ de marge de référence contributive²³. Notons également que pour bénéficier de l'ASRA, les producteurs doivent participer au PCSRA en choisissant un niveau de protection de 100 %.

Le coût du PCSRA pour le gouvernement du Québec, est difficilement prévisible. Aux états financiers de la FADQ ²⁴, pour l'année terminée au 31 mars 2007, la provision PCSRA est de 192,542 milliers de dollars et la contribution du gouvernement du Canada est estimée à 115,525 milliers de dollars. Donc, un coût estimé pour le Québec de 77 millions de dollars.

À remarquer que ce coût n'était pas compris dans l'enveloppe fixe annuelle de 305 millions de dollars attribuée par le MAPAQ à la FADQ pour la période 2001-2007. Une partie du coût du PCSRA pour la FADQ vient réduire les coûts de l'ASRA, alors qu'une autre vient compenser des productions non couvertes par les programmes de stabilisation québécois.

²³ Pour plus de détails, voir annexe : Résumé du programme 2006 PCSRA.

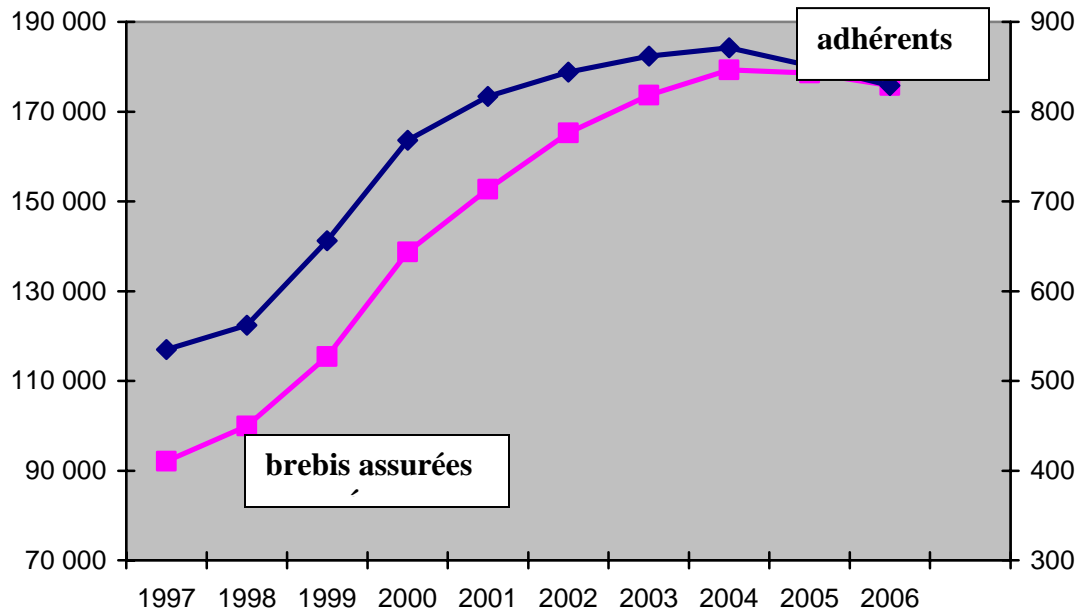
²⁴ La Financière agricole du Québec, états financiers au 31 mars 2007, note 7, page 25.

2. ÉVOLUTION PAR PRODUCTION

2.1 Agneaux

2.1.1 Évolution du régime

Graphique 5 : Agneaux– nombre de brebis assurées et nombre d'adhérents, 1997 à 2006 inclusivement



Constats :

- Nous avons regroupé ici les deux régimes : agneaux de lait et agneaux lourds. Ce sont deux produits des mêmes entreprises.
- C'est en 1997 que le fonds *brebis* a été scindé en deux fonds : agneaux de lait (et légers, respectivement 23 et 30,6 kg) et agneaux lourds (47,2 kg); donc deux coûts de production et deux revenus stabilisés.
- Environ 22 % des brebis sont dans le régime agneaux *lourds*.
- En dix ans, le nombre d'adhérents est passé de 535 à 829, une croissance de 55 %.
- En dix ans, le nombre de brebis assurées a crû de 91 %, de 92 093 à 175 808.
- Le nombre moyen de brebis par entreprise est passé de 172 à 212, soit + 23 %.
- Le nombre minimum de brebis pour adhérer au régime est de 50.
- Le modèle de coûts de production correspond à l'année 2002 et a été mis en application en 2004²⁵. Les coûts sont indexés chaque année.
- La ferme modèle de l'ASRA compte 473 brebis et vend 561 agneaux.

²⁵ Le modèle précédent correspondait à l'année 1988-89

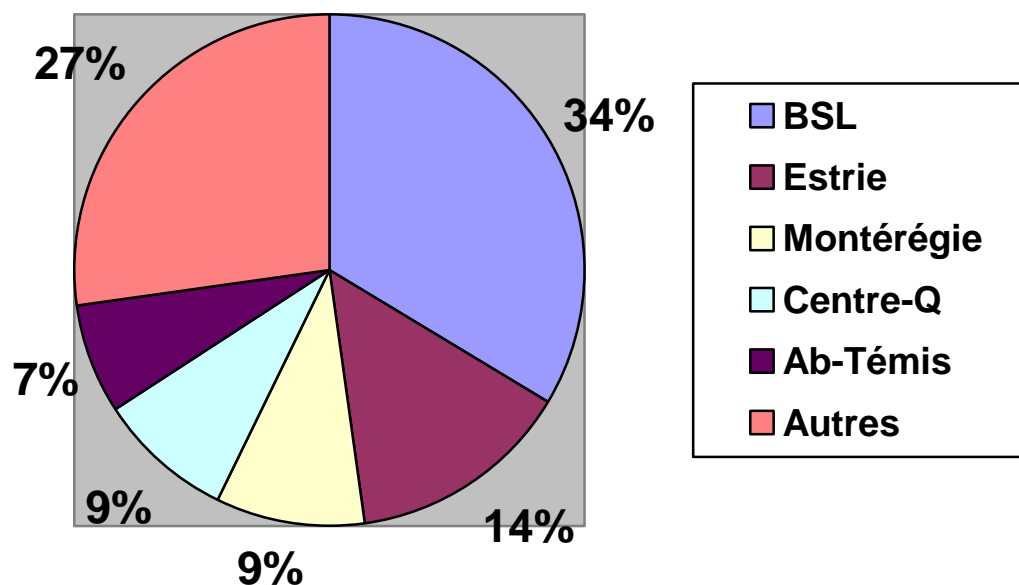
- En 2005, le revenu stabilisé de cette entreprise est de 129 096 \$. Ce montant inclut une somme de 40 891 \$, soit 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005.
- De ce montant, la compensation totale d'ASRA fut de 58 490 \$, soit 45,3 % du revenu total.
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006, les deux régimes) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2006*	2007*
Primes totales	156,9 M	15,7 M	21,2 M	21,9 M
Cotisations État	104,6 M	10,4M	14,1 M	14,6 M
Compensations	158,1 M	15,8 M	19,3 M	19,8 M
Solde des fonds	na	na	+ 4,810	+ 2 M
Années de compensation	10/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	na	54%	57%	57%

* Prévisions d'une part; d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.1.2 La production ovine en région:

Graphique 6 : Répartition de la production ovine par région, en %, selon nombre de brebis, 2006



De 1993 à 2006, c'est le Bas-Saint-Laurent qui a connu la plus forte croissance en nombre de brebis, soit + 41 026 têtes (de 17 874 à 58 900).

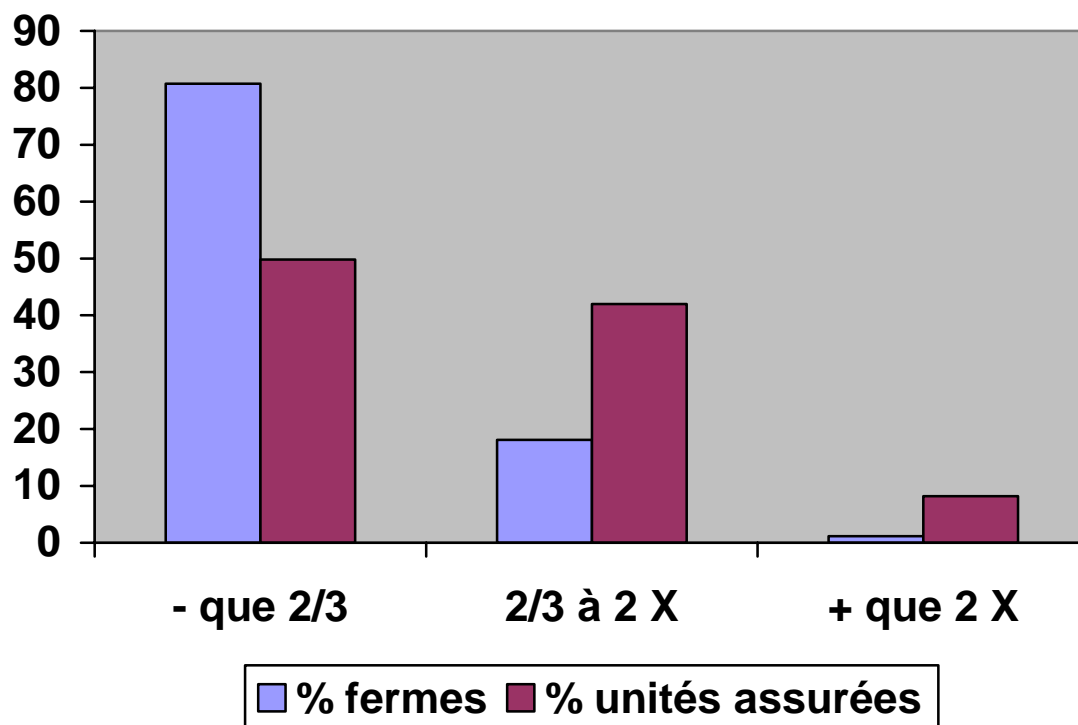
2.1.3 Concentration de la production

Remarque préliminaire : Les entreprises éligibles à l'enquête sur le coût d'une production doivent être d'une taille comprise entre 2/3 et 2 fois le nombre d'unités de production du modèle concerné. Par exemple, dans la production d'agneaux, le modèle compte 473 brebis²⁶. Les entreprises susceptibles de se retrouver dans les fermes échantillonnées sont celles comprenant entre 315 et 946 brebis.

La Financière agricole du Québec nous a fourni le nombre d'entreprises par catégorie, pour 2003, 2004 et 2005, ainsi que le nombre d'unités assurées par catégorie.

²⁶ Ce nombre constitue le nombre moyen de brebis sur les entreprises échantillonnées dans la dernière enquête de coût de production.

Graphique 7 : Répartition des entreprises ovines en %, selon la taille, 2006



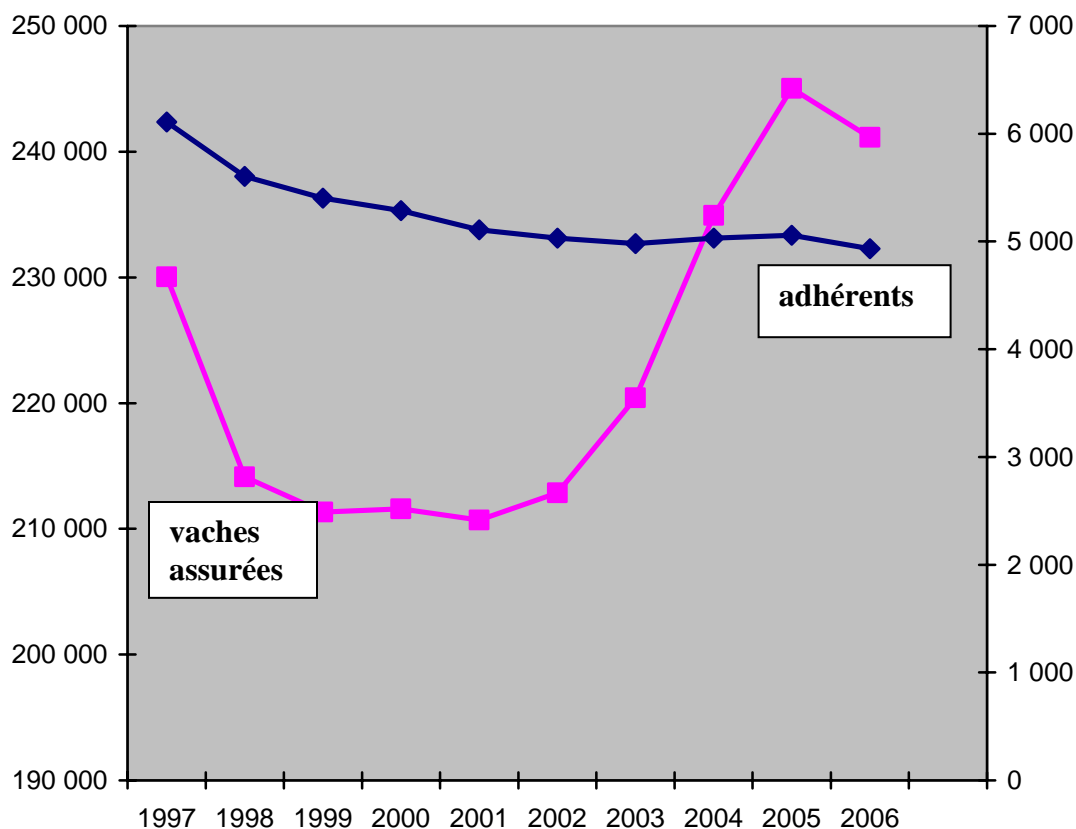
Constats :

- En production ovine, 50 % des entreprises sont plus petites que le modèle ASRA, alors que seulement 10 sur 851 (soit 1,2 %) sont d'une taille plus grande que 2 fois le modèle.
- En 2005, ces dernières ont obtenu 8,3 % des compensations.

2.2 Veaux d'embouche

2.2.1 Évolution du régime

Graphique 8 : Nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents, 1997 à 2006 inclusivement



Constats :

- La production de veaux d'embouche a été la première production stabilisée en 1976.
- La production de veaux d'embouche consiste à garder des vaches dans le but d'obtenir des veaux qui seront élevés jusqu'à un poids d'environ 300 kilos (274 kg dans le modèle) pour être vendus par des encans spécialisés à des *parcs d'engraissement* (assurés sous l'appellation *Bouvillons*).
- Dans cette production, on retrouve beaucoup d'anciens producteurs de lait ayant vendu leurs quotas laitiers; le *vache/veau* utilise les mêmes installations.

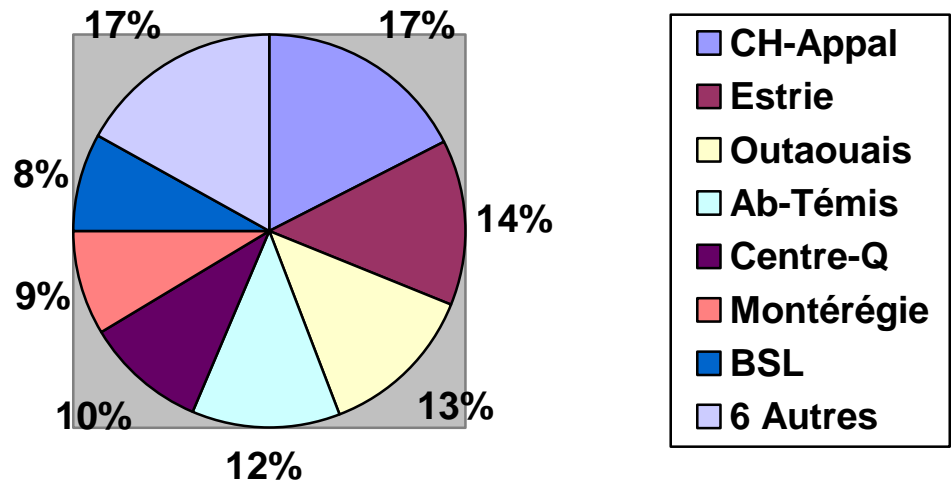
- En dix ans, le nombre d'adhérents a diminué, passant de 6110 à 4932, soit -19,3 %.
- En dix ans, le nombre de vaches a crû de 4,8%, de 230 046 à 241 138.
- Le nombre moyen de vaches par producteur est passé de 37,7 à 48,9, soit + 30%.
- Le nombre minimum de vaches pour adhérer au régime est de dix.
- Le modèle de coûts de production correspond à l'année 1997-98. Les coûts sont indexés chaque année.
- Une nouvelle enquête de coûts de production est en cours (année 2006) et s'appliquera en 2008.
- La ferme modèle de l'ASRA compte 105 vaches et trois taureaux et vend 84 veaux.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette entreprise est de 117 135 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l'exploitant de 38 335 \$, soit 0,9 exploitant X 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005.
- De ce montant, la compensation totale d'ASRA fut de 57 176 \$, soit 48,8 % du revenu total.
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005*	2006*
Primes totales	878,55 M	87,9 M	124,8 M	136,0 M
Cotisations État	585,7 M	58,6M	83,2 M	90,7 M
Compensations	909,7 M	91 M	133,4 M	137,5 M
Solde des fonds	na	na	(59,3 M)	(60,8 M)
Années de compensation	10/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	na	57%	51%	51%

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants

2.2.2 La production de veaux d'embouche en région

Graphique 9 : Proportion de veaux d'embouche selon la région, en %, 2006

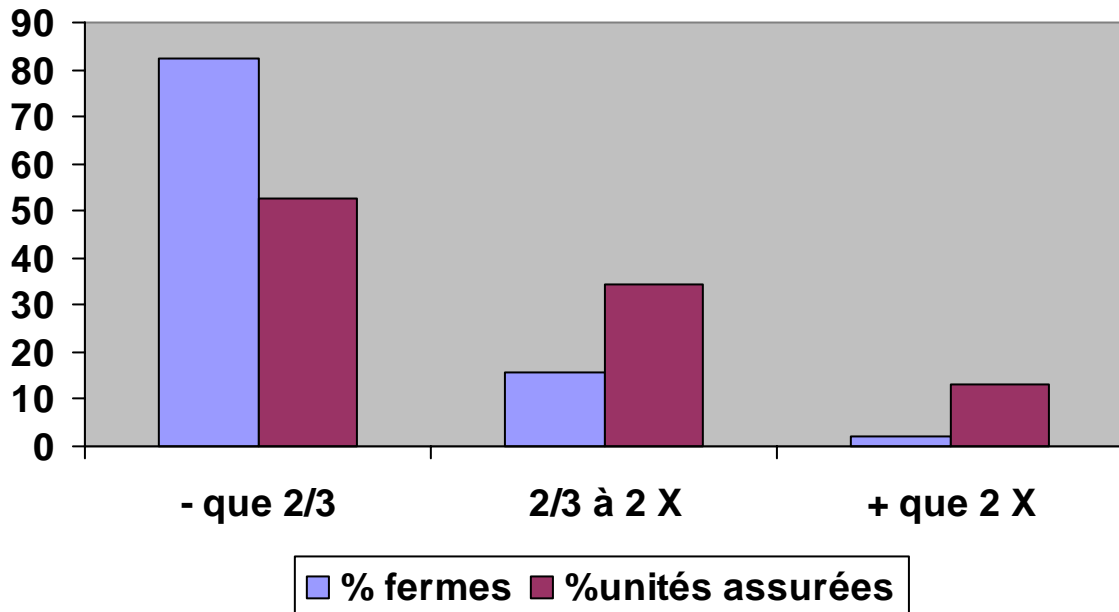


- De 1993 à 2006, c'est l'Abitibi-Témiscamingue qui a connu la plus forte croissance en nombre de vaches de boucherie assurées, soit + 13 231 têtes (82 % d'augmentation).

2.2.3 Concentration de la production

Graphique 10 : Répartition des entreprises de veaux d'embouche selon la taille, en %, 2005

Voici le nombre d'entreprises de *veaux d'embouche* selon la taille relative au modèle ainsi que la proportion des unités totales assurées pour 2005 :



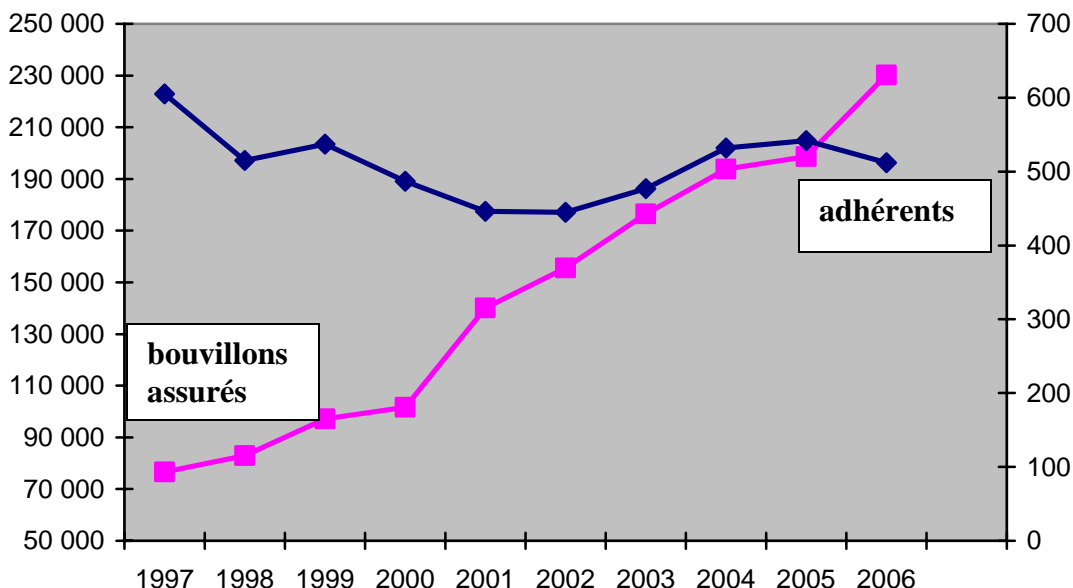
Constat :

- En production de *veaux d'embouche*, 82 % des entreprises (adhérents) sont plus petites que le modèle ASRA, alors que seulement 2 % sont d'une taille plus grande que 2 fois le modèle. Ces dernières, au nombre de 97, se partageaient en 2005, 17,57 millions \$ ou 13 % des compensations de ce programme, soit en moyenne 181 135 \$ par adhérent.

2.3 Bouvillons

2.3.1 Évolution du régime

Graphique 11 : Bouvillons– nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents, 1997 à 2006 inclusivement



Constats :

- La production de bouvillons consiste à faire l'acquisition de *veaux d'embouche* d'environ 300 kg pour les amener à un poids de marché d'environ 600 kg.
- L'ASRA *bouvillons* est maintenant calculée en *kilogrammes de gain* plutôt qu'en *bouvillons produits*.
- En dix ans, le nombre d'adhérents a diminué de 15 %, passant de 605 à 512.
- En dix ans, le nombre d'équivalents-bouvillons assurés a augmenté de 200 %, passant de 76 650 à 230 145.
- Le nombre moyen de bouvillons engraisés par entreprise assurée est passé de 127 à 450.
- Le nombre minimum de kg de gain requis pour participer au programme est de 6 350 kg (environ 22 bêtes) ou 2 268 kg (environ huit bouvillons), si l'adhérent participe également au programme veaux d'embouche.
- Le modèle de coûts de production correspond à l'année 1997-1998. Les coûts sont indexés chaque année.

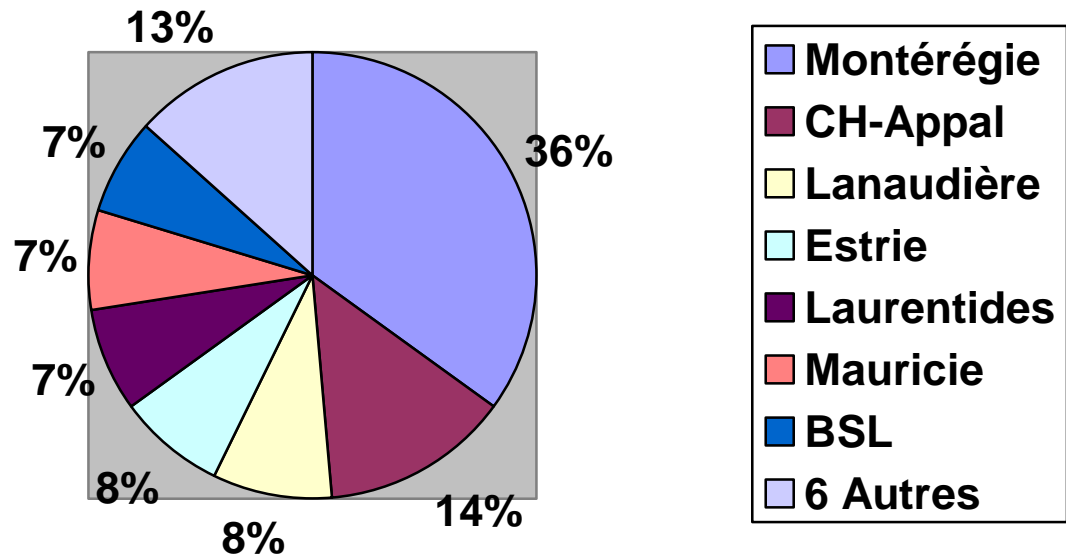
- Une nouvelle enquête de coûts de production a été effectuée en 2006 et le nouveau modèle deviendra effectif en janvier 2008.
- La ferme modèle de l'ASRA compte 532 têtes.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette entreprise est de 996 742 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail des exploitants de 56 877 \$, soit 1,35 exploitant X 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005.
- De ce montant, la compensation totale d'ASRA fut de 116 998 \$, soit 11,7 % du revenu total.
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005*	2006*
Primes totales	271,87 M	27,19 M	33,27 M	58,70 M
Cotisations État	181,24 M	18,12 M	22,18 M	39,13 M
Compensations	313,59 M	31,36 M	30,26 M	67,55 M
Solde des fonds	na	na	(21,50 M)	(30,57 M)
Années de compensation	10/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	na	84,7 %	88,3 %	80,2 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.3.2 La production de bouillons en région

Graphique 12 : La production de bouillons en région, 2006

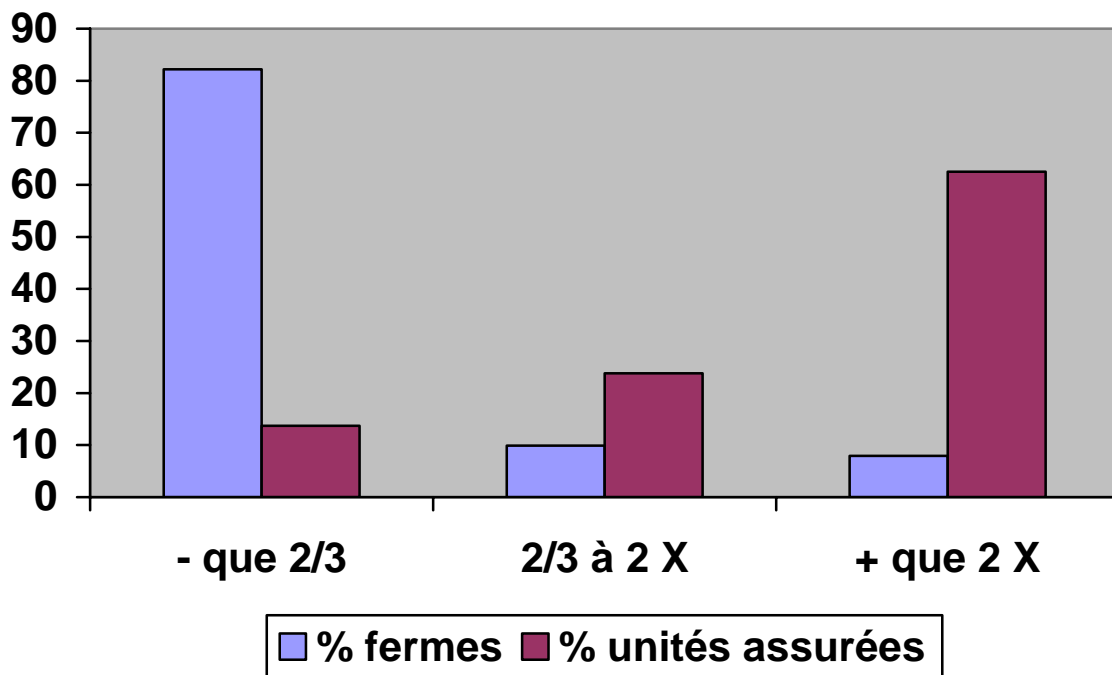


- De 1993 à 2006, ce sont les régions de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue qui ont connu les plus fortes croissances, soit 270 % d'augmentation.

2.3.3 Concentration de la production

Graphique 13 : Concentration de la production de bouvillons, selon la taille, en %, 2005

Voici le nombre d'entreprises de *bouvillons* selon la taille relative au modèle ainsi que la proportion des unités totales qu'elles assurent pour 2005 :



Constat :

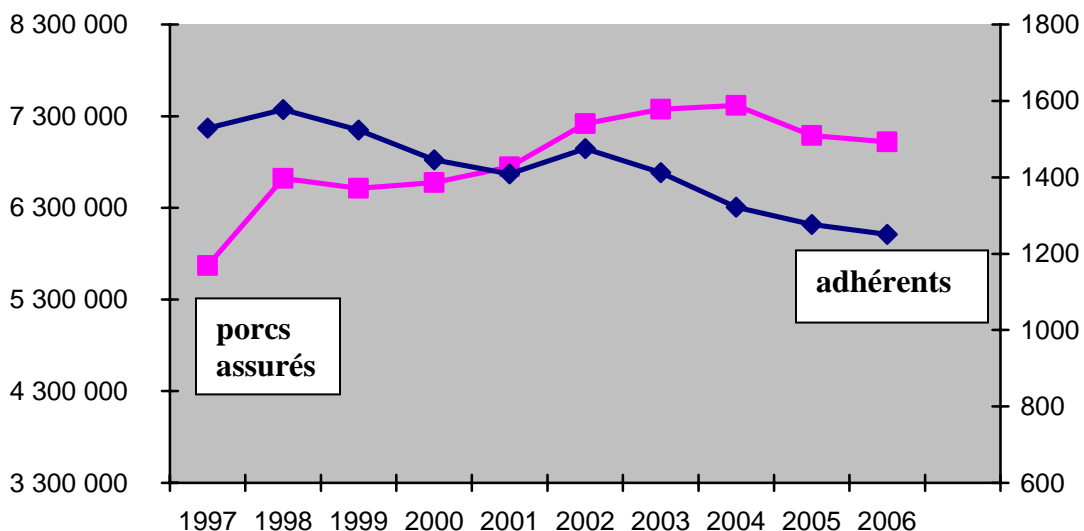
En production de *bouvillons*, 82 % des entreprises sont plus petites que le modèle ASRA, alors que seulement 8 % sont d'une taille plus grande que 2 fois le modèle.

Toutefois, toujours en 2005, ces 8 % des plus grosses entreprises ont reçu 62,7 % des compensations d'ASRA *bouvillons* , soit 18,98 millions \$, une moyenne de 441 489 \$ par adhérent.

2.4 Porcs

2.4.1 Évolution du régime

Graphique 14 : Porcs– nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents, 1997 à 2007 inclusivement



N.B. Pour la cohérence du graphique, nous avons ramené les productions de 1998 et 2004 sur une base de 12 mois (au lieu de 9), par une règle de 3.

Constats :

- La production porcs (engraissement) consiste à acheter des porcelets au poids d'environ 23 kilos pour les rendre à un poids de 85 kilos (carcasse) en 16 semaines environ.
- En dix ans, le nombre d'adhérents a diminué de 1 529 à 1 251.
- En dix ans, le nombre de porcs produits a augmenté de 5,6 à 7 millions, une croissance en volume de 23,8 %.
- Le nombre moyen de porcs produits par adhérent est passé de 3 707 à 5 610.
- Le nombre minimum de porcs pour s'assurer à l'ASRA est de 300 porcs (annuellement) ou de 225 si l'adhérent est également assuré dans le régime porcelets (avec un minimum de 15 truies).
- Le modèle de coûts de production correspond d'avril 2002 à mars 2003. Les coûts sont indexés annuellement par la suite.
- Une nouvelle enquête de coûts de production sera réalisée en 2008.
- La ferme modèle de l'ASRA compte 4 978 porcs vendus annuellement.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette entreprise est de 715 737 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l'exploitant de 12 589 \$, à

70 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005 (avec un peu moins qu'un demi exploitant, plus 1 260 heures d'autre travail rémunéré).

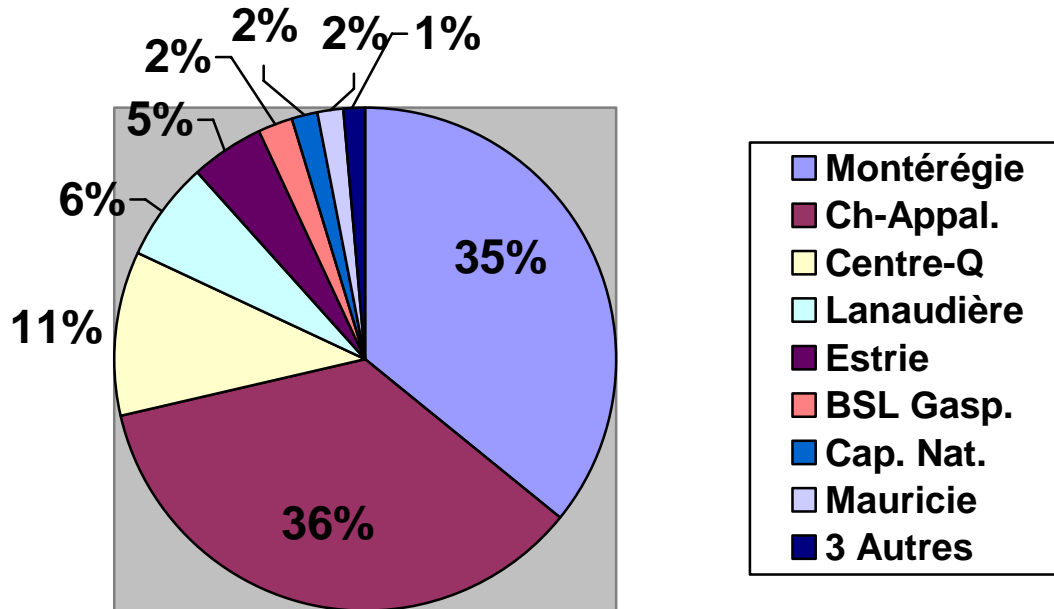
- En 2005, il n'y a pas eu de compensation d'ASRA compte tenu du prix du marché.
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005*	2006*
Primes totales	609,17 M	60,92 M	54,87 M	40,21 M
Cotisations État	406,11 M	40,61 M	36,58	26,81 M
Compensations	663,57 M	66,36 M	0	141,63 M
Solde des fonds	na	na	+ 14,74 M	(46,54 M)
Années de compensation	6/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	94,9%	na	100 %	85,5 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.4.2 La production de porcs en région

Graphique 15 : La production de porcs en région, 2006



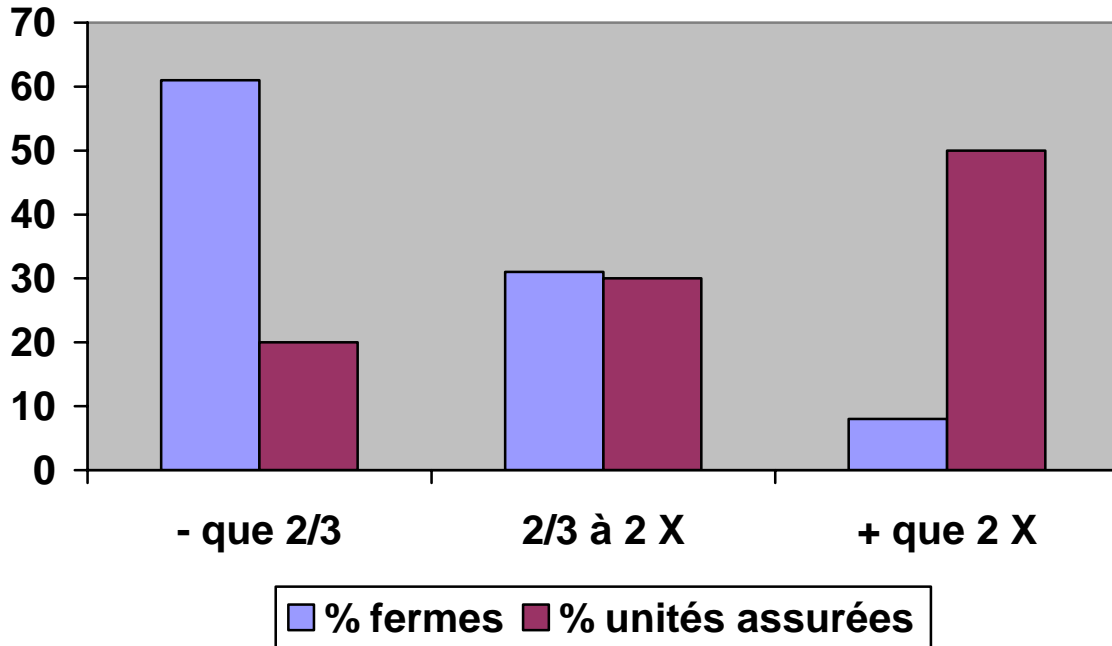
Constat :

- 87,7 % de la croissance de la production porcine entre 1993 et 2006 s'est effectuée dans trois régions : Chaudière-Appalaches, + 998 117 porcs (+ 67 %); Montérégie, + 775 197 porcs (+ 44 %); Centre-du-Québec, + 326 124 porcs (+ 78 %).

2.4.3 Concentration de la production

Graphique 16 : Répartition des entreprises porcines selon la taille en %, 2005

Voici le nombre d'entreprises *porcines* (*engraissement*) selon la taille relative au modèle ainsi que la proportion des unités totales qu'elles assurent pour 2005 :



Constat :

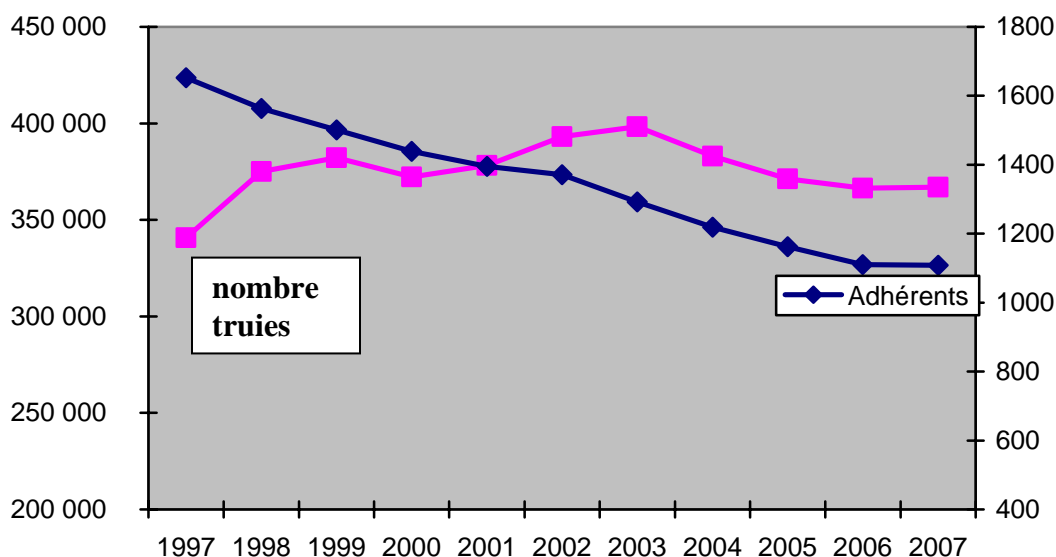
En production de *porcs*, 61 % des entreprises sont plus petites que le modèle ASRA, alors que seulement 8 % sont d'une taille plus grande que 2 fois le modèle.

Toutefois, pour 2003, (il n'y a pas eu de compensation d'ASRA dans le porc en 2004 et 2005), les 7 % de plus grosses entreprises ont reçu 46,1 % des compensations d'ASRA *porcs*, soit 56,38 millions \$, une moyenne de 558 221 \$ par adhérent.

2.5 Porcelets

2.5.1 Évolution du régime

Graphique 17 : Porcelets– nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents, 1997 à 2007 inclusivement



N.B. Pour la cohérence du graphique, nous avons ramené les productions de 1998 et 2004 sur une base de 12 mois (au lieu de 9), par une règle de 3.

Constats :

- La production *porcs maternité* ou *porcelets* consiste à élever des troues pour produire des porcelets vendus au poids d'environ 23 kilos.
- En dix ans, le nombre d'adhérents a diminué de 1 652 à 1 108 (- 49 %).
- En dix ans, le nombre de troues assurées a augmenté de 340 716 à 367 000, une croissance en volume de 7,7 %.
- Le nombre moyen de troues assurées par adhérent est passé de 206 à 331, une croissance de 61 %.
- Le nombre minimum de troues pour s'assurer à l'ASRA est de 15.
- Le modèle de coûts de production actuel correspond à la période d'avril 2002 à mars 2003. Les coûts sont indexés annuellement par la suite.
- Une nouvelle enquête de coûts de production sera réalisée en 2008.
- La ferme modèle de l'ASRA compte 271 troues produisant 5 385 porcelets en 2,35 mises bas par troue par an, donc 19,9 porcelets par troue, par an.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette entreprise est de 342 367 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l'exploitant de 28 964 \$, à

90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005 (avec 1 952 heures par exploitant, plus 2 732 heures d'autre travail rémunéré).

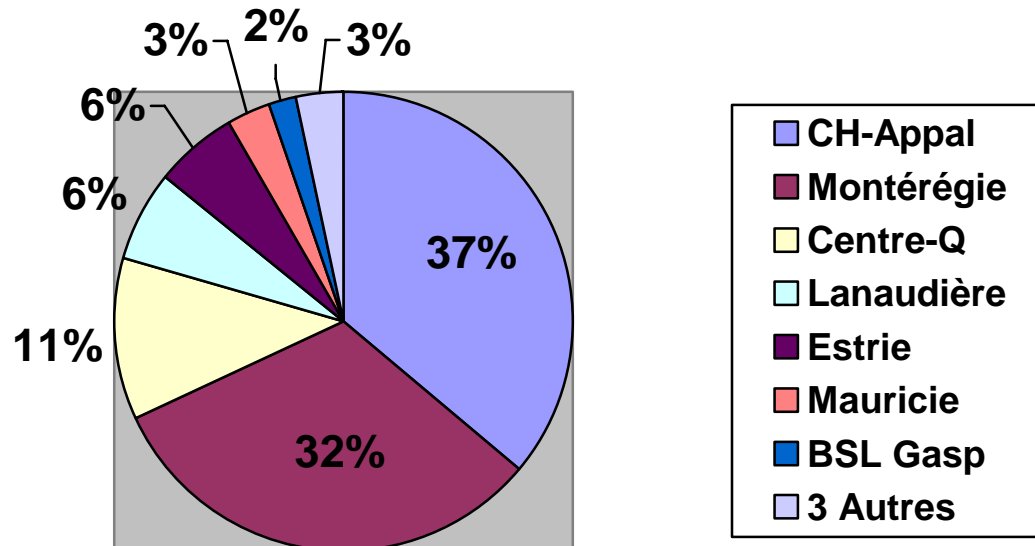
- En 2005, la compensation d'ASRA fut de 22 605 \$ pour la ferme modèle, soit 6,6 % du revenu stabilisé, ce qui correspond à 83,42 \$ par truie assurée.
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005	2006*
Primes totales	526,35 M	52,64 M	44,11 M	42,98 M
Cotisations État	350,90 M	35,09 M	29,41 M	28,66 M
Compensations	618,01 M	61,80 M	30,98 M	110,82 M
Solde des fonds	na	na	+ 6,99 M	(54,70 M)
Années de compensation	9/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	84,8 %	na	93,4 %	77,1 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.5.2 La production de porcelets en région

Graphique 18 : La production de porcelets en région, 2006



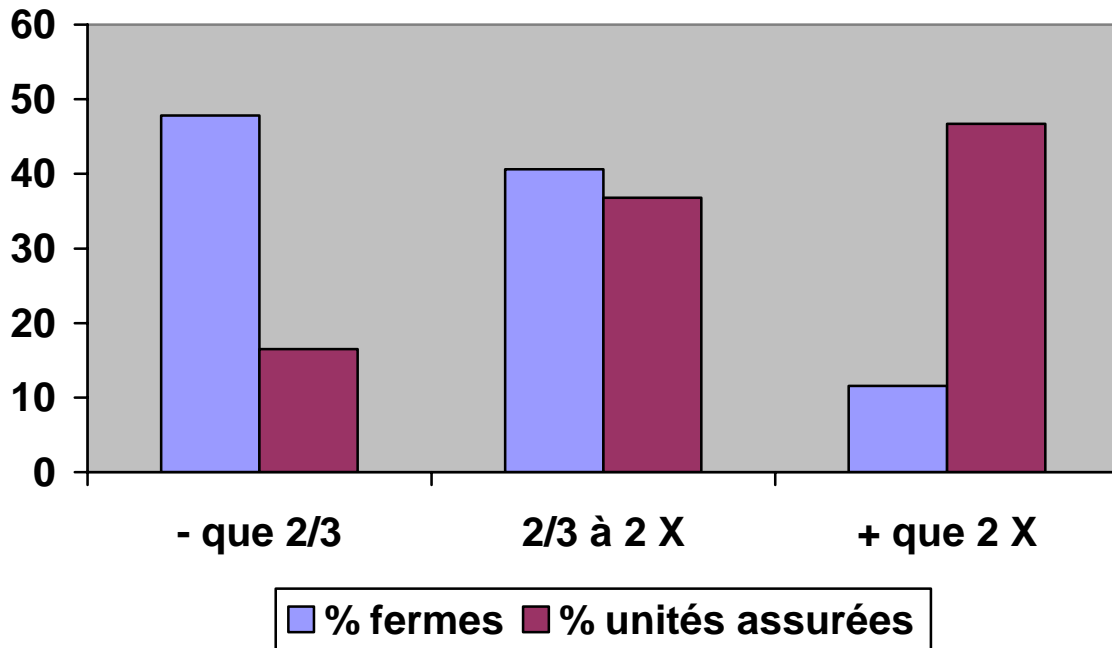
Constats :

- Les trois régions *centres* du Québec, s'« accaparent » 80 % de la production de porcelets.
- 44,7 % de la croissance du nombre de truies assurées entre 1993 et 2006 s'est effectuée dans la région de Chaudière-Appalaches, + 34 431 truies sur une augmentation totale de 76 943 truies assurées.
- À remarquer que la *productivité* des truies a augmenté de façon importante, ce qui fait que le *nombre* de truies n'a pas augmenté de façon aussi substantielle que le nombre de porcelets produits et, par conséquent, le nombre de porcs.

2.5.3 Concentration de la production

Graphique 19 : Répartition des entreprises porcines en %, selon la taille, 2005

Voici le nombre d'entreprises *porcines* (*maternité*) selon la taille relative au modèle ainsi que la proportion des unités totales qu'elles assurent pour 2005 :



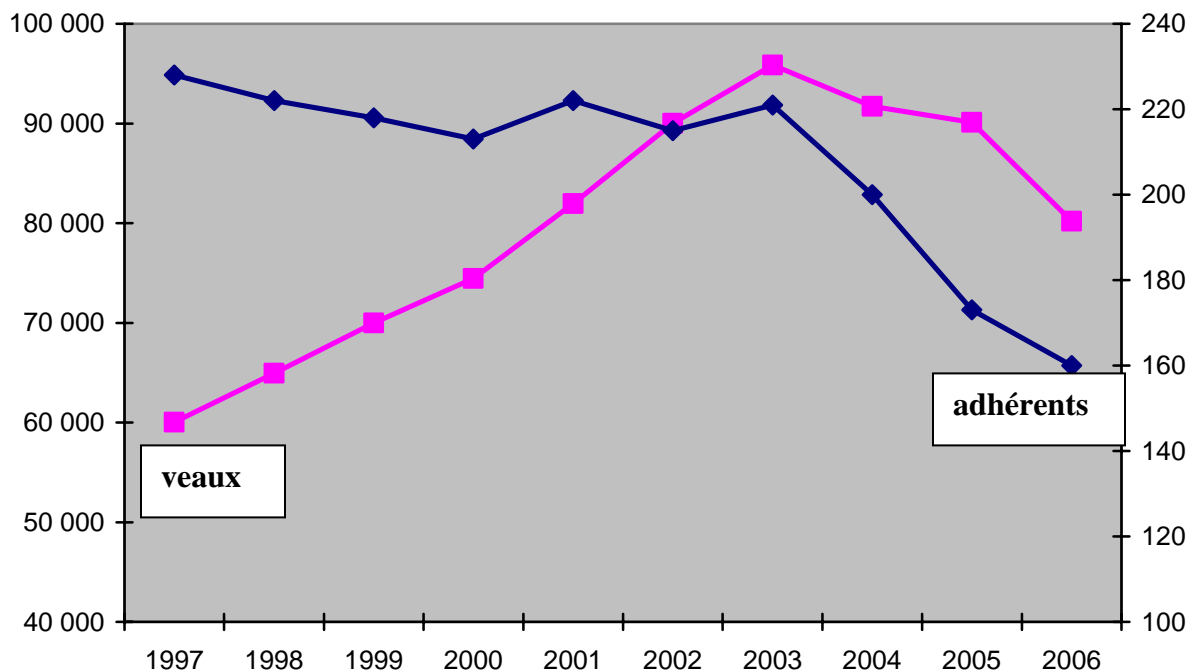
Constats :

- En production de *porcelets*, 48 % des entreprises sont situées entre 2/3 et 2 fois la taille de la ferme-type du modèle ASRA, alors que 12 % sont d'une taille plus grande que 2 fois le modèle.
- Toutefois, pour 2005, 12 % des plus grosses entreprises ont reçu 46,7 % des compensations d'ASRA *porcelets*, soit 14,46 millions \$, une moyenne de 107 080 \$ par adhérent.

2.6 Veaux de grain

2.6.1 Évolution du régime

Graphique 20 : Veaux de grain– nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents, 1997 à 2006 inclusivement



Constats :

- La production de veaux de grain consiste à acheter des jeunes veaux à un poids d'environ 60 kilos et de les amener à un poids de marché d'environ 285 kilos (poids carcasse assuré de 156,57 kg). La majorité de l'alimentation est constituée de maïs-grain. L'ASRA considère 2,2 élevages par an.
- En dix ans, le nombre d'adhérents a diminué de 30 %, passant de 228 à 160.
- En dix ans, le nombre de veaux assurés a augmenté de 60 019 à 80 191, une croissance en volume de 33,6 %.
- Le nombre moyen de veaux assurés par adhérent est passé de 263 à 501, une croissance de 90 %.
- Le nombre minimum de veaux de grain requis pour adhérer au programme est de 50 par année d'assurance (1^{er} janvier au 31 décembre).

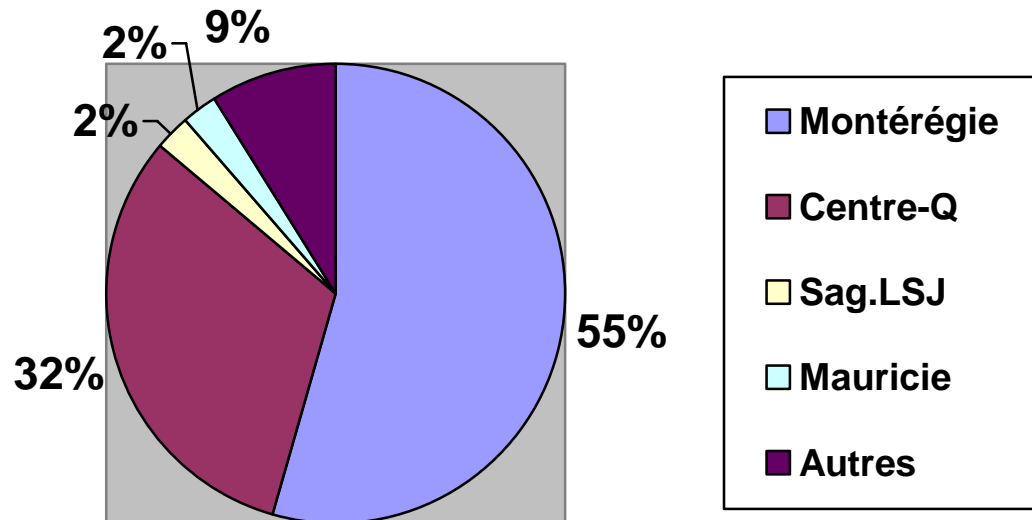
- Le dernière enquête de coûts de production a été effectuée du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et appliquée en 2007.
- Les coûts sont indexés annuellement par la suite.
- La ferme modèle de l'ASRA engraisse 449 veaux par an et produit 68 688 kilos.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette entreprise était de 308 098 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l'exploitant de 42 595 \$, à 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005 (avec 2 525 heures par exploitant plus 889 heures d'autre travail rémunéré).
- En 2005, la compensation d'ASRA fut de 58 103 \$ pour la ferme modèle, soit 18,9 % du revenu stabilisé, ce qui correspond à 140,35 \$ par veau vendu.
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005	2006*
Primes totales	110,79 M	11,08 M	10,22 M	10,82 M
Cotisations État	73,86 M	7,39 M	6,81 M	7,21 M
Compensations	114,12 M	11,41 M	12,65 M	10,86 M
Solde des fonds	na	na	+ 641,650	+386,043
Années de compensation	10/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	80,4 %	na	81,1 %	83,1 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.6.2 La production de veaux de grain en région

Graphique 21 : La production de veaux de grain en région, 2006



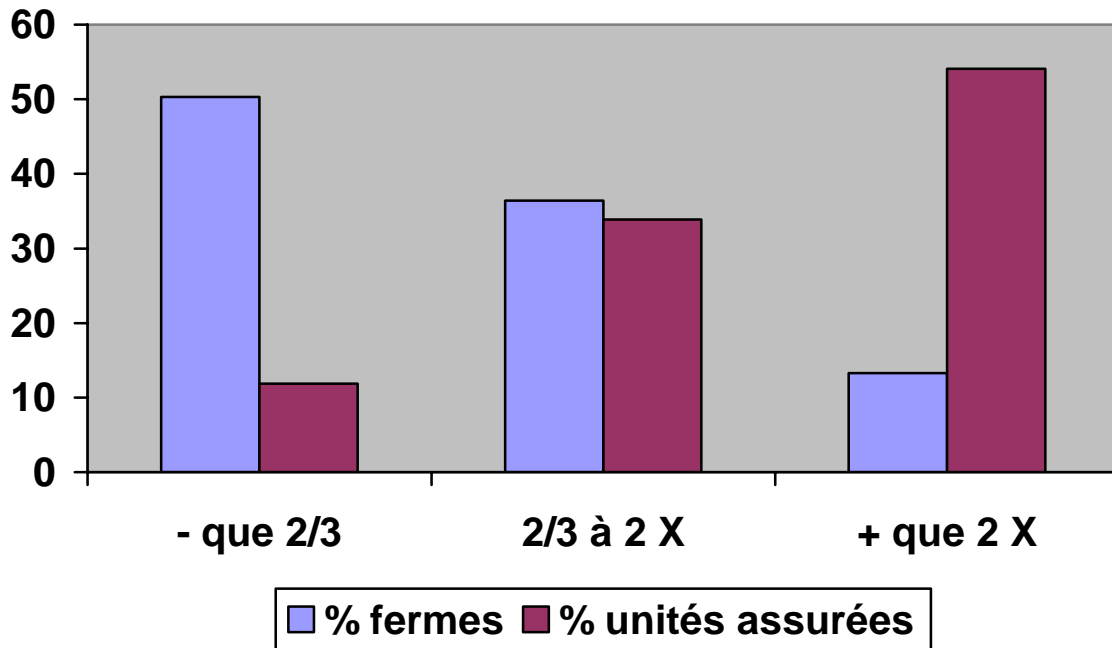
Constats :

- La Montérégie et le Centre-du-Québec produisent 87 % des veaux de grain totaux.
- 60 % de la croissance du volume de production de veaux de grain, entre 1993 et 2006, s'est produit en Montérégie (+20 188 veaux sur une hausse de 33 613).

2.6.3 Concentration de la production

Graphique 22 : Répartition des entreprises de veaux de grain en %, selon la taille, 2005

Voici le nombre d'entreprises de *veaux de grain* selon la taille relative au modèle ainsi que la proportion des unités totales qu'elles assurent pour 2005 :



Constat :

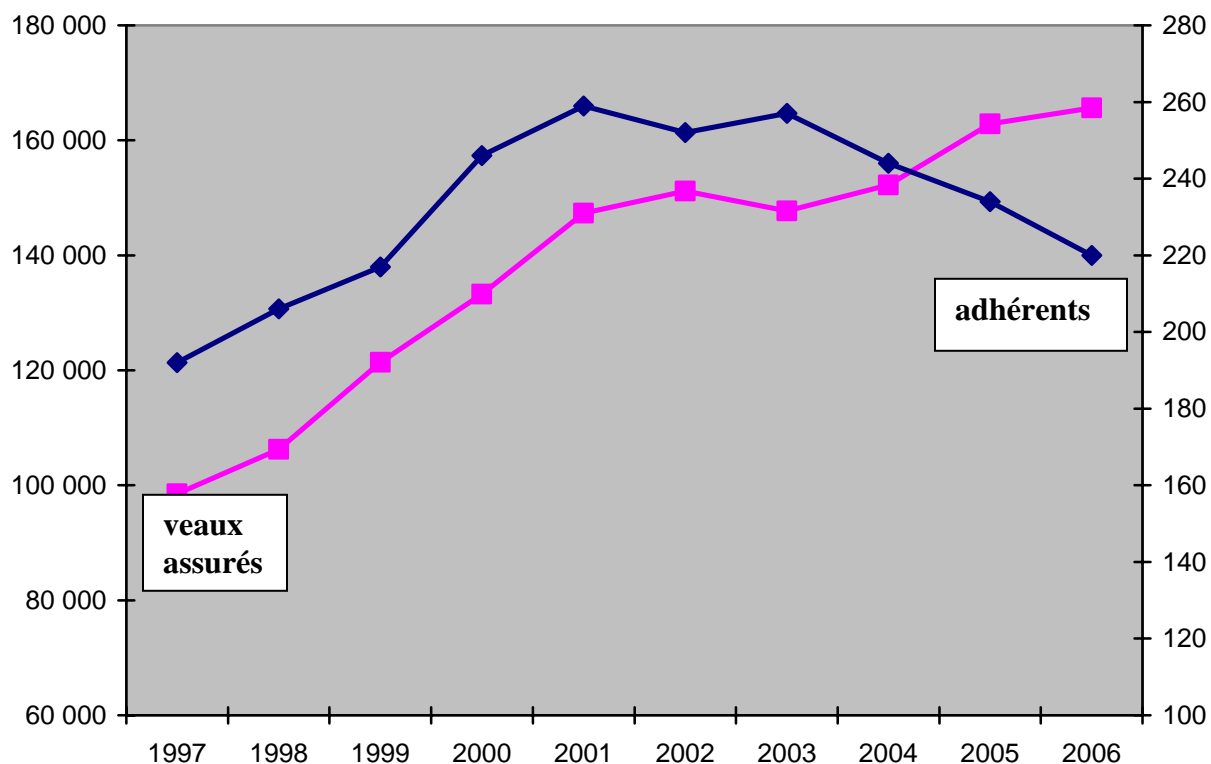
En production de veaux de grain, 51 % des entreprises sont plus petites que les 2/3 de la ferme-type du modèle ASRA, alors que 13 % sont d'une taille plus grande que 2 fois le modèle.

Toutefois, pour 2005, les 23 plus grosses entreprises ont reçu 54,1 % des compensations d'ASRA veaux de grain, soit 6,85 millions \$, une moyenne de 297 682 \$ par adhérent, alors que les plus petites entreprises ont reçu en moyenne 17 344 \$.

2.7 Veaux de lait

2.7.1 Évolution du régime

Graphique 23 : Veaux de lait– nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents, 1997 à 2006 inclusivement



Constats :

- La production de *veaux de lait* consiste à acheter des jeunes veaux d'environ 50 kilos, de les nourrir exclusivement de lait (poudre de lait) et de les rendre au poids de marché d'environ 200 kilos (poids carcasse de 121,56 kg).
- En dix ans, le nombre d'adhérents a augmenté légèrement, de 192 à 220 (+ 15 %).
- En dix ans, le nombre de veaux produits a progressé de 68 %, pour atteindre un peu plus de 165 000 en 2006.
- Le nombre moyen de veaux assurés par adhérent est passé de 513 à 753, une croissance de 47 %.
- Le nombre minimum de veaux pour s'assurer à l'ASRA est de 70.
- La dernière enquête de coûts de production a été effectuée du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et appliquée en 2007.

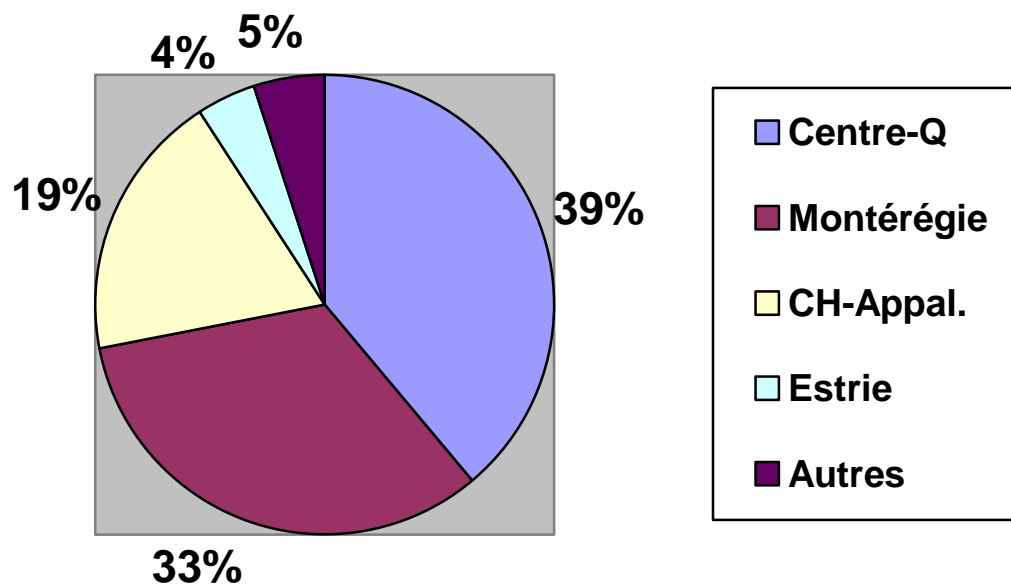
- La ferme modèle de l'ASRA produit annuellement 700 veaux en 2,4 élevages.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette entreprise est de 527 102 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l'exploitant de 42 595 \$, à 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005 (avec 2 470 heures par exploitant plus 930 heures d'autre travail rémunéré).
- En 2005, la compensation d'ASRA fut de 129 694 \$ pour la ferme modèle, soit 24,6 % du revenu stabilisé, ce qui correspond à 248,93 \$ par veau assuré.
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005	2006*
Primes totales	206,18 M	20,62 M	31,27 M	44,27 M
Cotisations État	137,45 M	13,75 M	20,85 M	29,51 M
Compensations	222,86 M	22,29 M	40,54 M	36,90 M
Solde des fonds	na	na	(22,1 M)	(14,89 M)
Années de compensation	10/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	82,6 %	na	75,4 %	78,7 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.7.2 La production de veaux de lait en région

Graphique 24 : La production de veau de lait en région, 2006



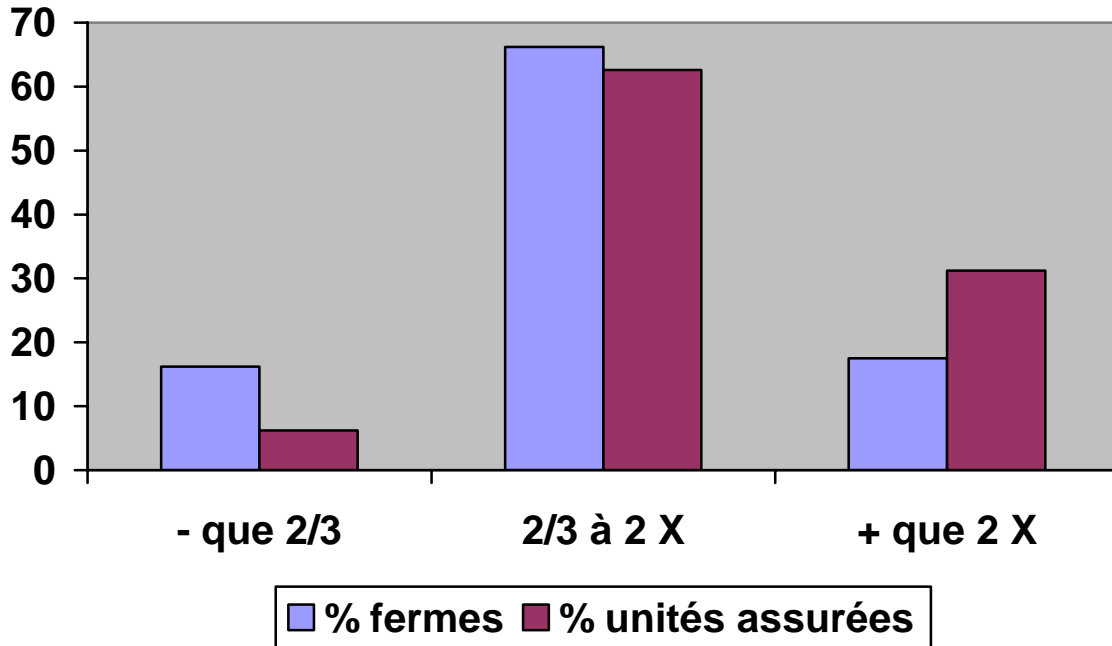
Constats :

- Les trois régions *centres* du Québec, s'« accaparent » 90 % de la production de veaux de lait.
- 59,5 % de la croissance du nombre de veaux de lait assurés entre 1993 et 2006 s'est effectuée dans la région du Centre-du-Québec, + 43 537 veaux de lait sur une augmentation totale de 73 179 veaux de lait assurés.

2.7.3 Concentration de la production

Graphique 25 : Répartition des entreprises de veau de lait en %, selon la taille, 2005

Voici le nombre d'entreprises de *veaux de lait* selon la taille relative au modèle ainsi que la proportion des unités totales qu'elles assurent pour 2005 :



Constat :

En production de veaux de lait, 66 % des entreprises sont situées entre 2/3 et 2 fois la taille de la ferme-type du modèle ASRA, alors que 18 % sont d'une taille plus grande que 2 fois le modèle.

Toutefois, pour 2005, les 41 plus grosses entreprises ont reçu 31,2 % des compensations d'ASRA veaux de lait, soit 12,71 millions \$, une moyenne de 309 900 \$ par adhérent.

Remarque concernant le maïs-grain, les céréales et les oléagineux

Les céréales, le maïs-grain et les oléagineux font l'objet d'un seul modèle de ferme. Il s'agit d'une entreprise comptant 314,7 hectares, dont 298,8 hectares en production, soit : 12,9 hectares d'avoine, de blé d'alimentation animale, de blé d'alimentation humaine, de canola ou d'orge; 210,6 hectares de maïs-grain; 83,3 hectares de soya.

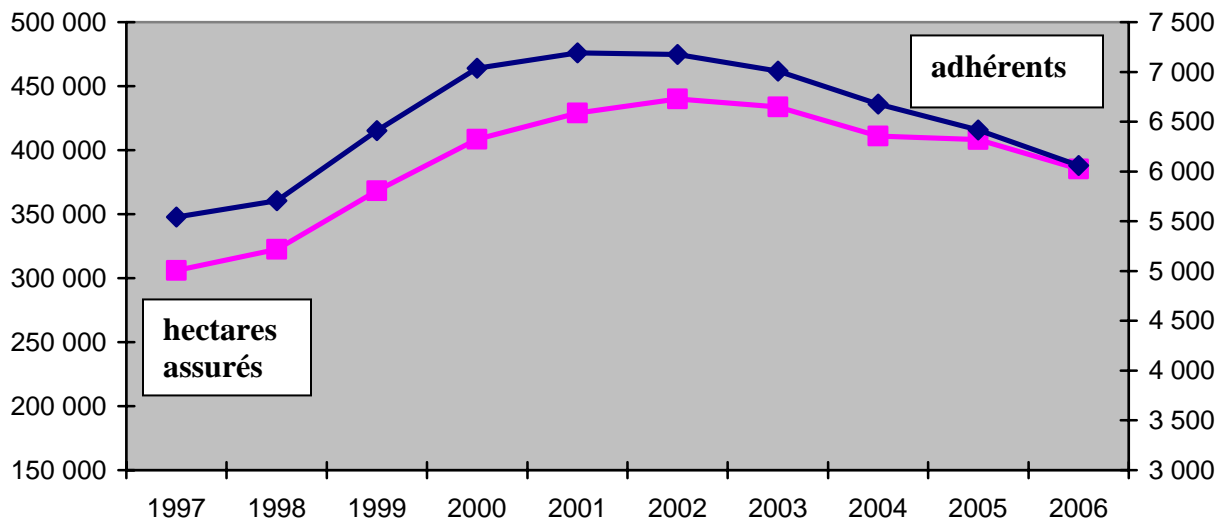
Les produits et les coûts sont ensuite répartis entre les différentes productions, ce qui permet d'obtenir un revenu stabilisé unitaire (par hectare, par tonne...) par production.

Le modèle actuellement utilisé a fait l'objet d'une enquête en 2000 et les coûts (ex. engrais, semences, carburants...) ont été indexés par la suite. Une nouvelle enquête de coûts de production a été effectuée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 et entrera en vigueur en août 2007.

2.8 Maïs-grain

2.8.1 Évolution du régime

Graphique 26 : Maïs-grain– nombre d'hectares assurés et nombre d'adhérents, 1997 à 2006 inclusivement



Constats :

- Le maïs-grain est la céréale la plus cultivée au Québec et la deuxième culture la plus importante après le foin cultivé.
- En dix ans, le nombre d'adhérents a augmenté de 5 544 à 6 061 (+9 %).
- En dix ans, le nombre d'hectares assurés a augmenté de 305 924 à 385 333, une croissance en volume de 26 %.

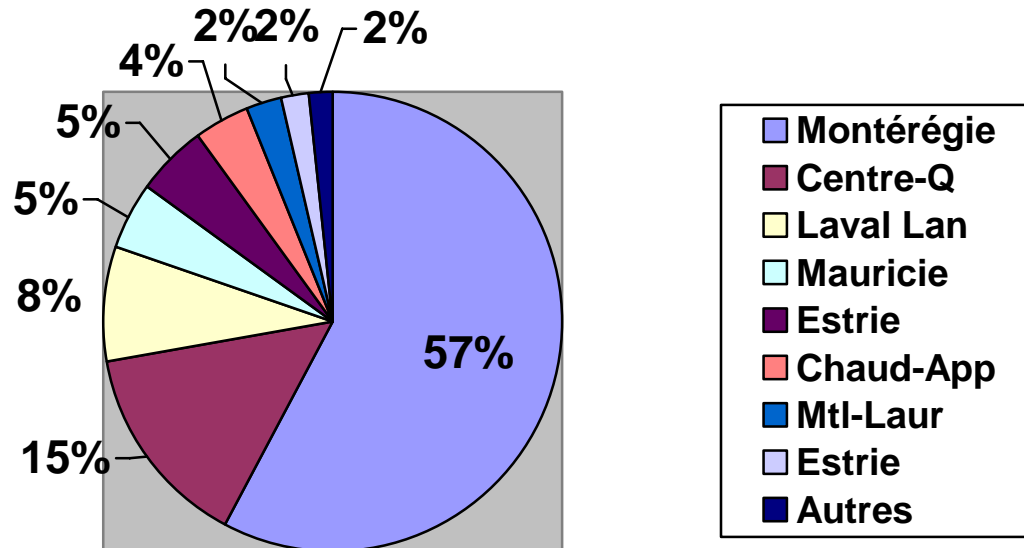
- Le nombre moyen d'hectares assurés par adhérent est passé de 55,2 à 63,6, une croissance de 15,2 %.
- Le nombre minimum d'hectares en céréales pour s'assurer à l'ASRA est de dix.
- L'enquête qui a servi à déterminer le modèle de ferme de coûts de production jusqu'en 2007 correspond à l'année 2000. Les coûts ont été indexés annuellement par la suite.
- Une nouvelle enquête de coûts de production a été réalisée pour l'année 2005 et devrait être appliquée en août 2007.
- En 2005, le revenu stabilisé de l'activité *maïs de* cette entreprise est de 294 466 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l'exploitant de 31 094 \$, à 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005 (avec 0,73 exploitant pour le maïs-grain).
- En 2005, la compensation d'ASRA fut de 123 358 \$ pour la partie maïs-grain, soit 41,9 % du revenu stabilisé, ce qui correspond à 608,88 \$ par hectare assuré.
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005	2006*
Primes totales	1,270 M	127,0 M	199,9 M	189,3 M
Cotisations État	846,8 M	84,7 M	133,3 M	126,2 M
Compensations	1,436 M	143,6 M	248,6 M	102,1 M
Solde des fonds	na	na	(234,8 M)	(147,6 M)
Années de compensation	10/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	na	72,3 %	58,1 %	82,1 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.8.2 La production de maïs-grain en région

Graphique 27 : La production de maïs-grain en région, 2005



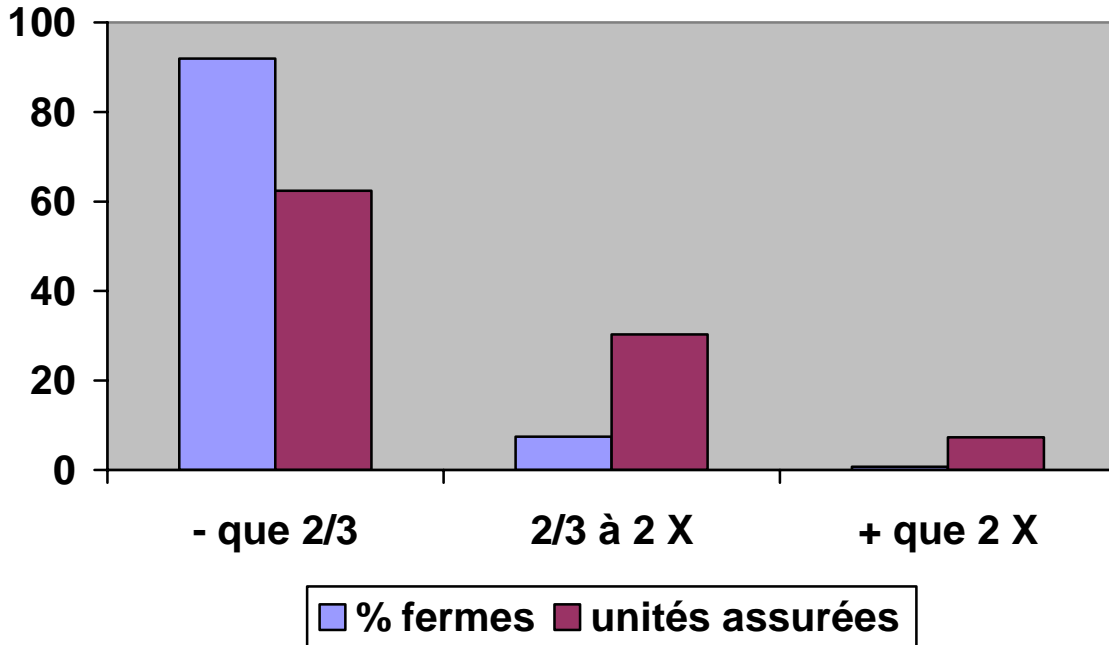
Constats :

- La Montérégie et le Centre-du-Québec produisaient 72 % du maïs-grain assuré à l'ASRA en 2005.
- De 1993 à 2005, la croissance de la production de maïs-grain a été de 121 783 hectares (+ 42,5 %); de cette croissance, 40 % s'est effectué en Montérégie, 11 % dans la région de Chaudière-Appalaches et 10 % dans Laval-Lanaudière.

2.8.3 Concentration de la production

Graphique 28 : Répartition des entreprises de maïs-grain en %, selon la taille, 2005

Voici le nombre d'entreprises de *maïs-grain*, *céréales* et *oléagineux* selon la taille relative au modèle ainsi que la proportion des unités totales qu'elles assurent pour 2005 :



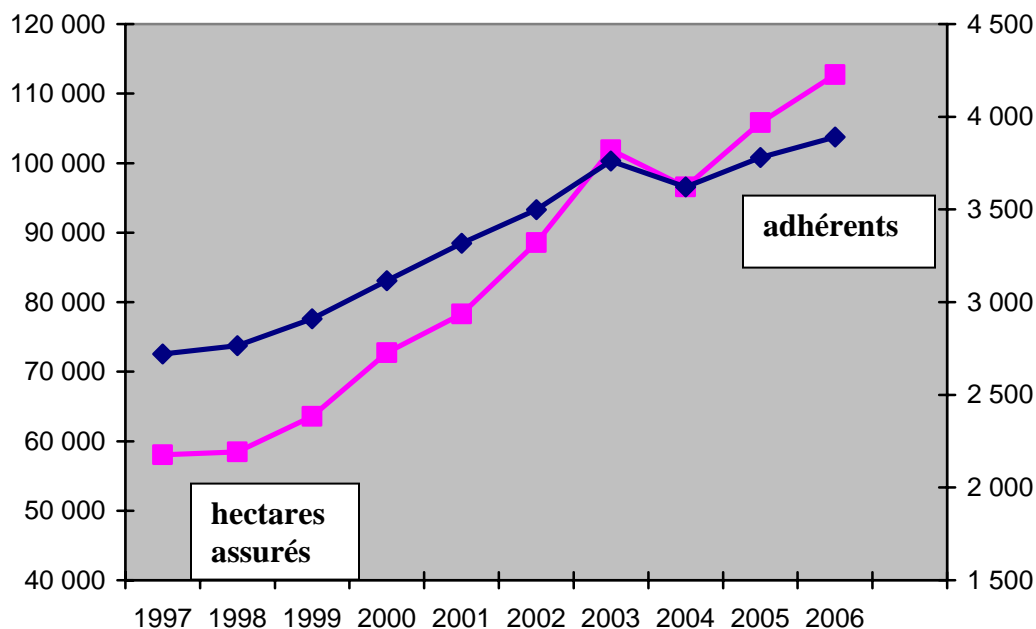
Constats :

- En production de *céréales*, de *maïs-grain* et *d'oléagineux*, 92 % des entreprises ont moins que 2/3 de la taille de la ferme-type du modèle ASRA. Autrement dit, la majorité des entreprises qui produisent des céréales au Québec ne sont pas des entreprises spécialisées (en 2005, 10 514 adhérents ont assuré 543 403 hectares, soit une moyenne de 51,7 hectares par adhérent, alors que la ferme modèle de l'ASRA compte 298,8 hectares).
- 1 % des entreprises est d'une taille plus grande que 2 fois le modèle.
- Toutefois, pour 2005, les 80 plus grosses entreprises, soit 0,7 % des adhérents, ont reçu 7,49 % des compensations d'ASRA, soit 29 millions \$, une moyenne de 362,544 \$ par adhérent.

2.9 Avoine

2.9.1 Évolution du régime

Graphique 29 : Avoine– nombre d’hectares assurés et nombre d’adhérents, 1997 à 2006 inclusivement



Constats :

- En dix ans, le nombre d’adhérents a augmenté de 2 721 à 3 890 (+43 %).
- En dix ans, le nombre d’hectares assurés a augmenté de 58 046 à 112 726, une croissance en volume de 94 %.
- Le nombre moyen d’hectares par adhérent est passé de 21,3 à 29,0, une croissance de 36 %.
- Pour pouvoir s’assurer à l’ASRA, un adhérent doit cultiver à chaque année au moins dix hectares en céréales, maïs-grain et oléagineux (par catégorie ou une combinaison de ces catégories).
- En 2005, le revenu stabilisé de cette (partie d’)entreprise est de 10 297 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l’exploitant de 1 703,80 \$, à 90 % du salaire de l’ouvrier spécialisé en 2005 (avec 0,04 exploitant pour les céréales et le canola).
- En 2005, la compensation d’ASRA fut de 5 673 \$ pour la partie *avoine*, soit 55 % du revenu stabilisé, ce qui correspond à 439,83 \$ par hectare assuré.

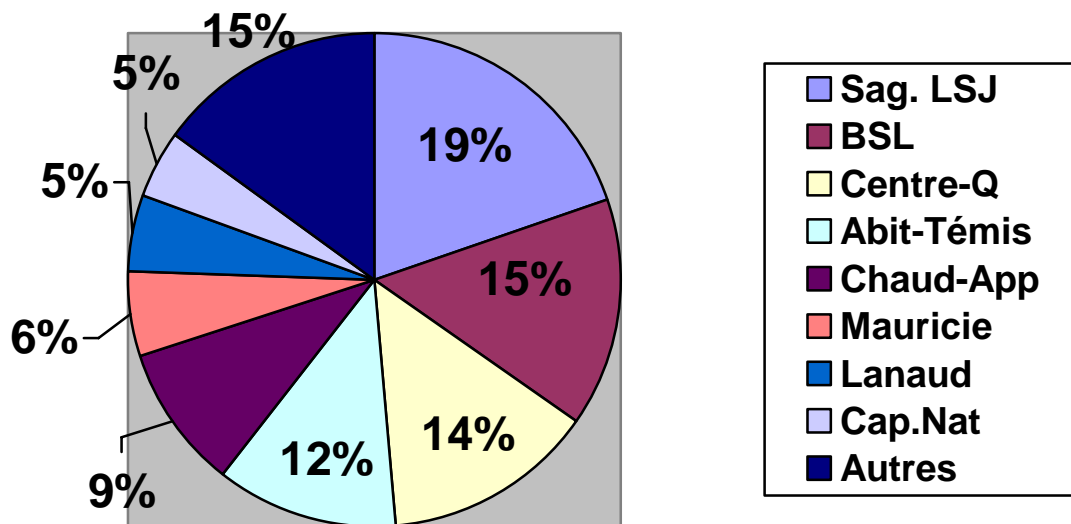
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005	2006*
Primes totales	286,53 M	28,65 M	44,24 M	48,27 M
Cotisations État	191,02 M	19,1 M	29,49 M	32,18 M
Compensations	302,78 M	30,28 M	46,55 M	44,03 M
Solde des fonds	na	na	(28,19 M)	(23,95 M)
Années de compensation	10/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	51,4 %	na	44,9 %	52,5 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.9.2 La production d'avoine en région

Graphique 30 : La production d'avoine en région, 2005



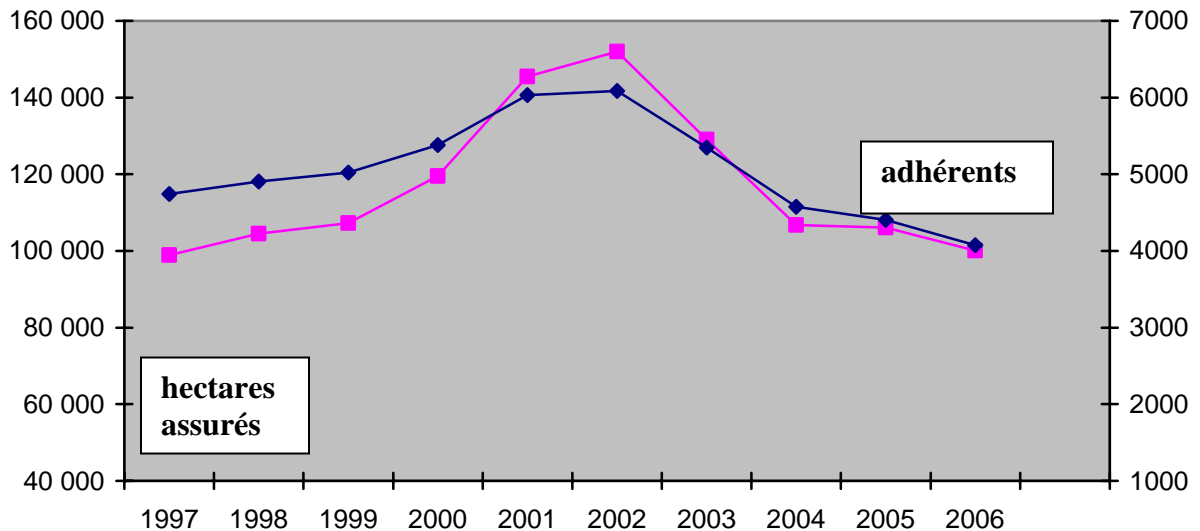
Constats :

- Près de la moitié de l'avoine assurée est produite dans trois régions : Saguenay-Lac-St-Jean, Bas-St-Laurent et Centre-du-Québec.
- Près du tiers de l'augmentation de production depuis 1993 s'est effectuée en Abitibi-Témiscamingue. D'autre part, presque toutes les autres régions ont augmenté leurs superficies en avoine de façon significative.

2.10 Orge

2.10.1 Évolution du régime

Graphique 31 : Orge– nombre d'hectares assurés et nombre d'adhérents, 1997 à 2006 inclusivement



Constats :

- Dans la production d'orge, en dix ans, entre 1997 et 2006, le nombre d'adhérents a diminué de 4 741 à 4 075, alors que les superficies sont demeurées stables autour de 100 000 hectares.
- Cependant, la production d'orge a connu une progression jusqu'en 2002, atteignant alors plus de 150 000 ha. Fort probablement, ces superficies ont été converties en soya ou en canola qui, elles, ont progressé.
- Le nombre moyen d'hectares par adhérent est passé de 20,9 à 24,6, une croissance de 17 %.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette (partie d')entreprise est de 10 970 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l'exploitant de 1 703,80 \$, à 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005 (avec 0,04 exploitant pour les céréales et le canola).

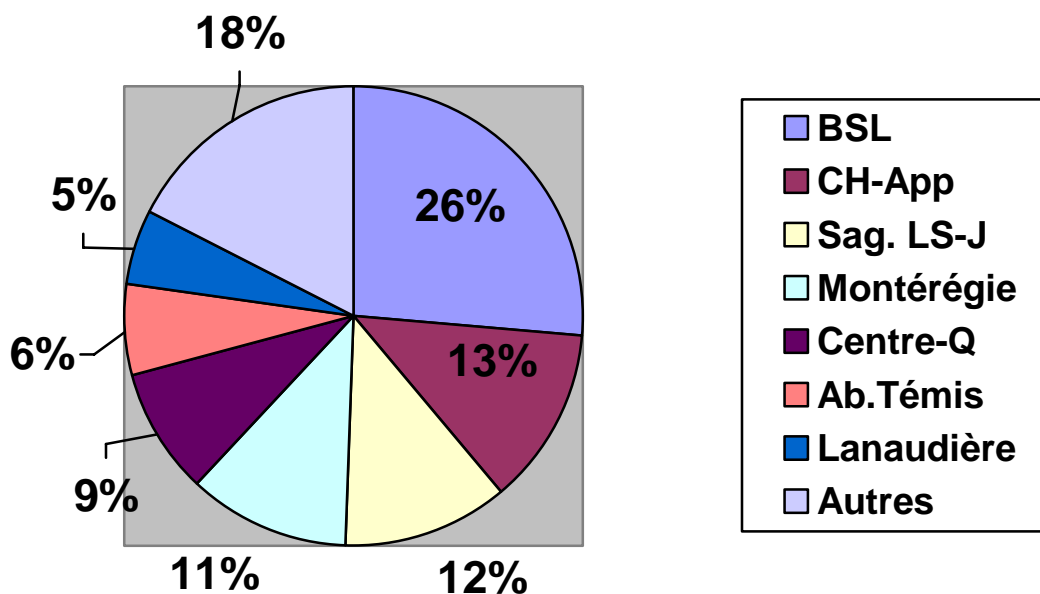
- En 2005, la compensation d'ASRA fut de 6 031 \$ pour la partie *orge*, soit 55 % du revenu stabilisé, ce qui correspond à 467.56 \$ par hectare assuré.
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005	2006*
Primes totales	387,03 M	38,70 M	49,38 M	47,48 M
Cotisations État	258,02 M	25,80 M	32,92 M	31,65 M
Compensations	418,10 M	41,81 M	49,59 M	39,71 M
Solde des fonds	na	na	(46,67 M)	(38,90 M)
Années de compensation	10/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	54,6 %	na	45,0 %	54,5 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.10.2 La production d'orge en région

Graphique 32 : La production d'orge en région, 2005



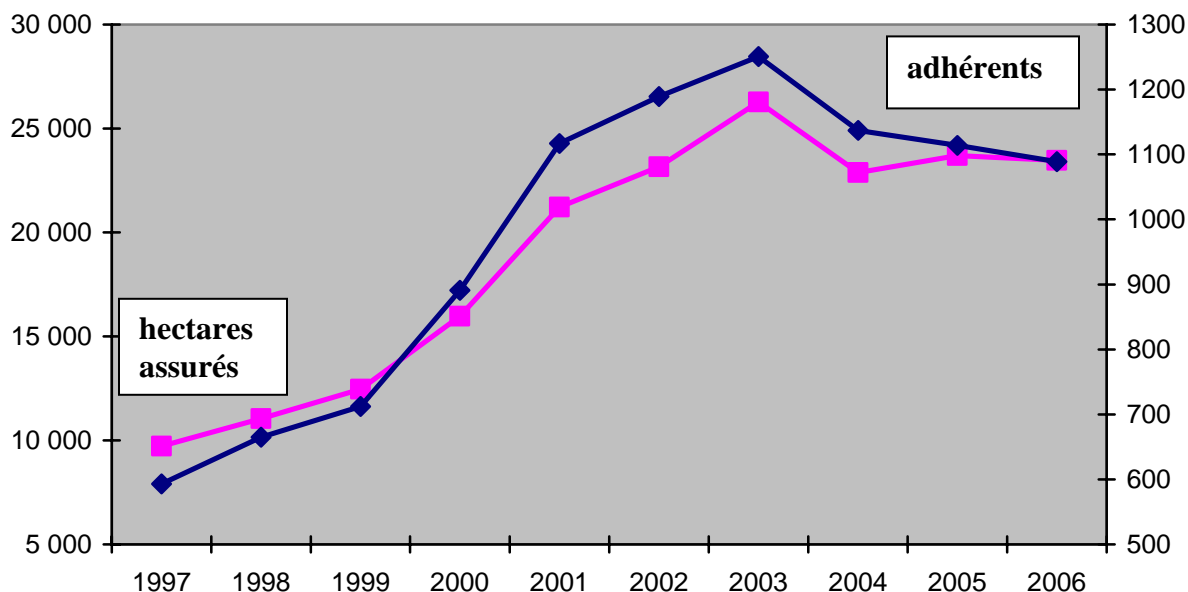
Constats :

- C'est la région du Bas-Saint-Laurent qui compte la plus grande superficie en orge, soit près de 28, 000 hectares, en 2005.
- C'est également dans le Bas-Saint-Laurent que la production d'orge a augmenté le plus, une croissance de près de 9,000 hectares, de 1993 à 2006.

2.11 Blé d'alimentation animale

2.11.1 Évolution du régime

Graphique 33 : Blé d'alimentation animale– nombre d'hectares assurés et nombre d'adhérents, 1997 à 2006 inclusivement



Constats :

- Dans la culture de blé pour la consommation animale, en dix ans, entre 1997 et 2006, le nombre d'adhérents a presque doublé, passant de 593 à 1089, alors que les superficies ont progressé de 141%, à 23,469 ha, en 2006.
- Le nombre moyen d'hectares par adhérent est passé de 16,4 à 21,6, une croissance de 31 %.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette (partie d')entreprise est de 11 635 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l'exploitant de 1 703,80 \$, à 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005 (avec 0,04 exploitant pour les céréales et le canola).
- En 2005, la compensation d'ASRA fut de 6 513 \$ pour la partie *blé alimentation animale*, soit 56 % du revenu stabilisé, ce qui correspond à 504,91 \$ par hectare assuré.

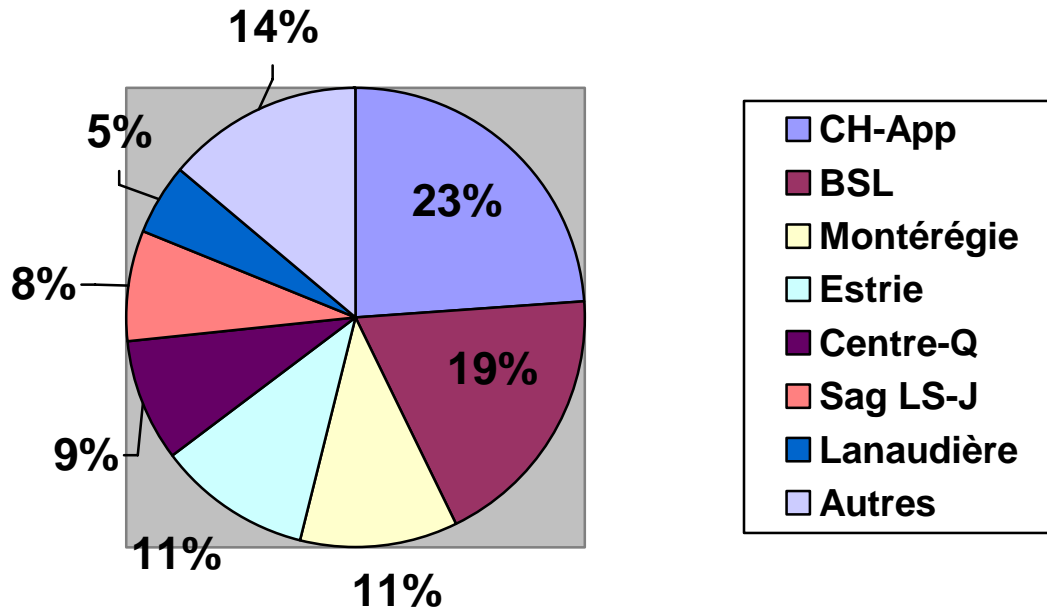
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005	2006*
Primes totales	58,09 M	5,81 M	9,60 M	10,29 M
Cotisations État	38,73 M	3,87 M	6,4 M	6,86 M
Compensations	67,49 M	6,75 M	11,96 M	9,32 M
Solde des fonds	na	na	(10,91 M)	(9,94 M)
Années de compensation	10/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	58,4 %	na	44,0 %	57,1 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.11.2 La production de blé d'alimentation animale en région

Graphique 34 : La production de blé d'alimentation animale en région, 2005



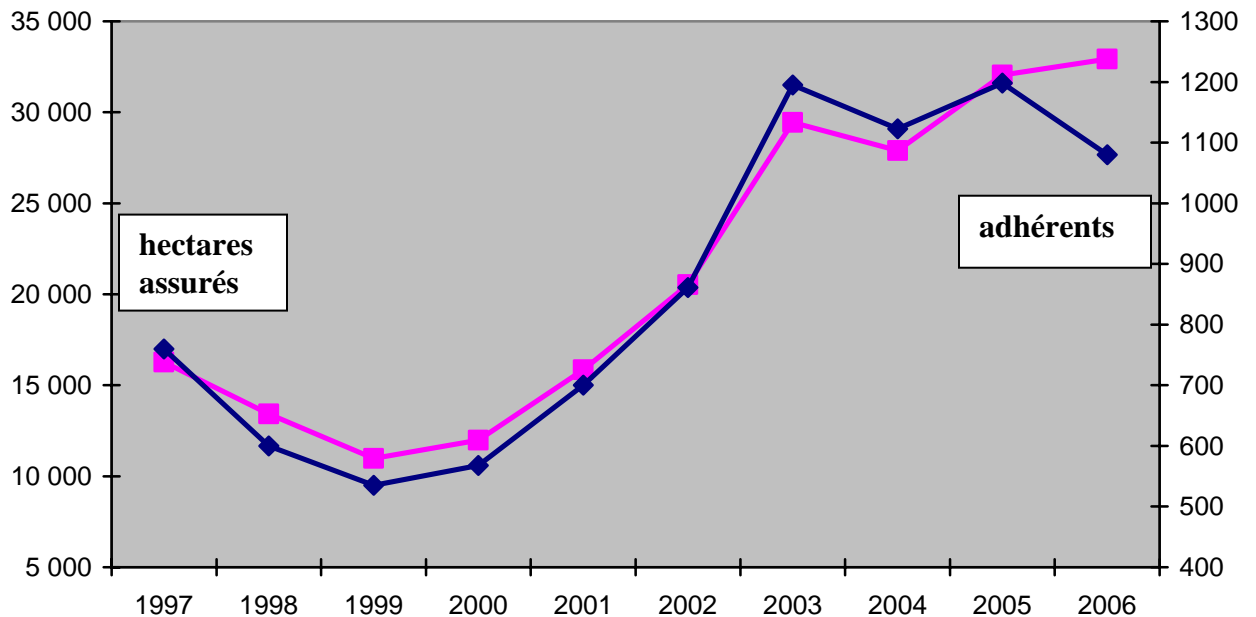
Constats :

- C'est la région de Chaudière-Appalaches qui comptait la plus grande superficie en blé d'alimentation animale, soit plus de 5 600 hectares, en 2005, 23 % de la superficie de cette culture.
- C'est également dans cette région que la production de ce type de blé a augmenté le plus depuis 1993, alors que la Montérégie a réduit ses superficies de près de 2 000 hectares de 1993 à 2006.

2.12 Blé d'alimentation humaine

2.12.1 Évolution du régime

Graphique 35 : Blé d'alimentation humaine– nombre d'hectares assurés et nombre d'adhérents, 1997 à 2006 inclusivement



* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

Constats :

- Dans la culture de blé pour la consommation humaine, en dix ans, entre 1997 et 2006, le nombre d'adhérents a augmenté de 42 %, passant de 760 à 1 080, alors que les superficies ont doublé.

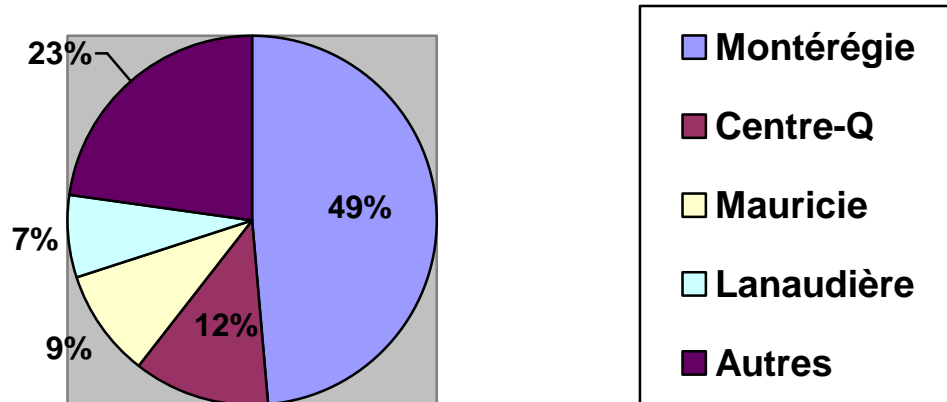
- Le nombre moyen d'hectares par adhérent est passé de 21,4 à 30,5, une croissance de 42 %.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette (partie d')entreprise est de 11 473 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l'exploitant de 1 703,80 \$, à 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005 (avec 0,04 exploitant pour les céréales et le canola).
- En 2005, la compensation d'ASRA fut de 6 194 \$ pour la partie *blé alimentation humaine*, soit 46 % du revenu stabilisé, ce qui correspond à 480,19 \$ par hectare assuré.
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005	2006*
Primes totales	51,72 M	5,17 M	10,99 M	11,64 M
Cotisations État	34,48 M	3,45 M	7,33M	7,76 M
Compensations	70,21 M	7,02 M	15,39 M	12,55 M
Solde des fonds	na	na	(10,66 M)	(11,57 M)
Années de compensation	10/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	63,8 %	na	54,0 %	64,8 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.12.2 La production de blé d'alimentation humaine en région

Graphique 36 : La production de blé d'alimentation humaine en région, en 2005



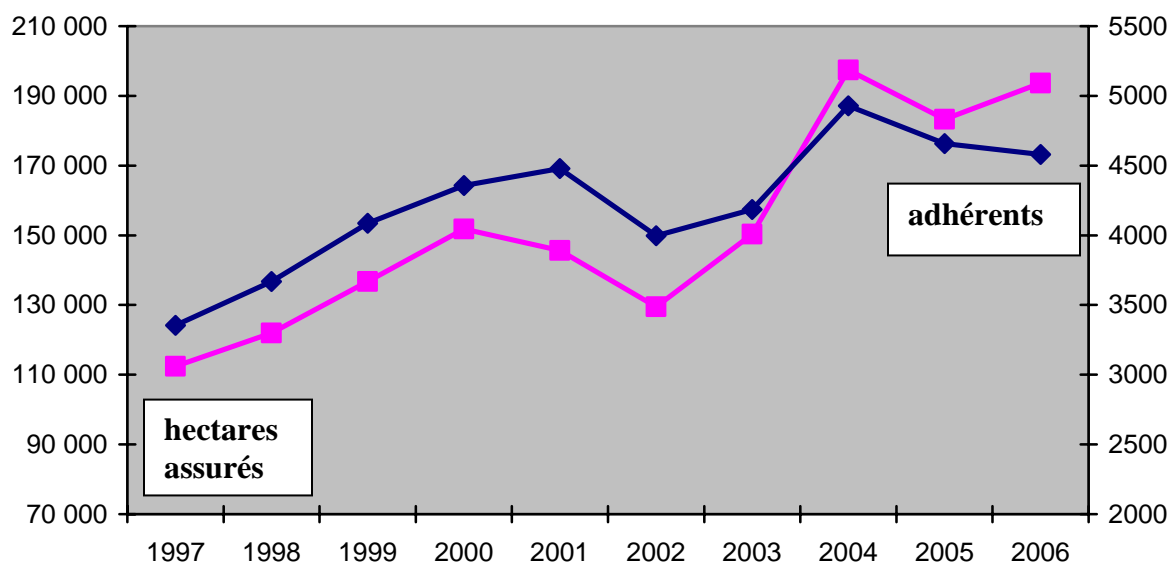
Constats :

- La Montérégie produit près de la moitié de la superficie de blé de consommation humaine au Québec, soit 15 592 ha. Toutefois, ceci constitue une diminution pour cette région qui en produisait plus de 20 000 hectares en 1993.
- La production de blé de consommation humaine s'est déplacée vers les régions de Lanaudière, la Mauricie et le Centre-du-Québec.

2.13 Soya

2.13.1 Évolution du régime

Graphique 37 : Soya– nombre d’hectares assurés et nombre d’adhérents, 1997 à 2006 inclusivement



* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

Constats :

- Le soya est reconnu comme le complément du maïs, le maïs apportant l'énergie dans les rations et le soya, les protéines; également, au point de vue cultural, on rencontre fréquemment des rotations maïs-soya qui sont considérées comme bénéfiques.
- En 10 ans, entre 1997 et 2006, le nombre d'adhérents a augmenté de 37 %, passant de 3 354 à 4,580, alors que les superficies ont crû de 72 %, atteignant plus de 193 000 hectares en 2006.
- Le nombre moyen d'hectares par adhérent est passé de 33,5 à 42,3, une croissance de 26 %.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette (partie d')entreprise est de 79 170 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l'exploitant de 9 370. \$, à 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005 (avec 0,22 exploitant pour le soya).
- En 2005, la compensation d'ASRA fut de 8 530 \$ pour la partie soya, soit 10,8 % du revenu stabilisé, ce qui correspond à 102,41 \$ par hectare assuré.

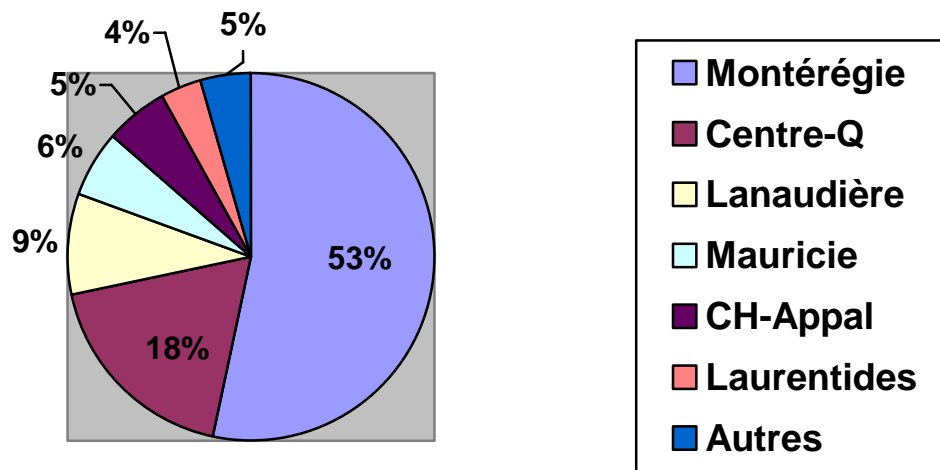
- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005	2006*
Primes totales	101,42 M	10,14 M	9,72 M	8,25 M
Cotisations État	67,61 M	6,76 M	6,48 M	5,50 M
Compensations	109,91 M	10,99 M	8,87 M	20,61 M
Solde des fonds	na	na	+ 9,45 M	(2,92 M)
Années de compensation	6/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	92,5 %	na	94,9 %	89,1 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants

2.13.2 La production de soya en région

Graphique 38 : La production de soya en région, en 2005



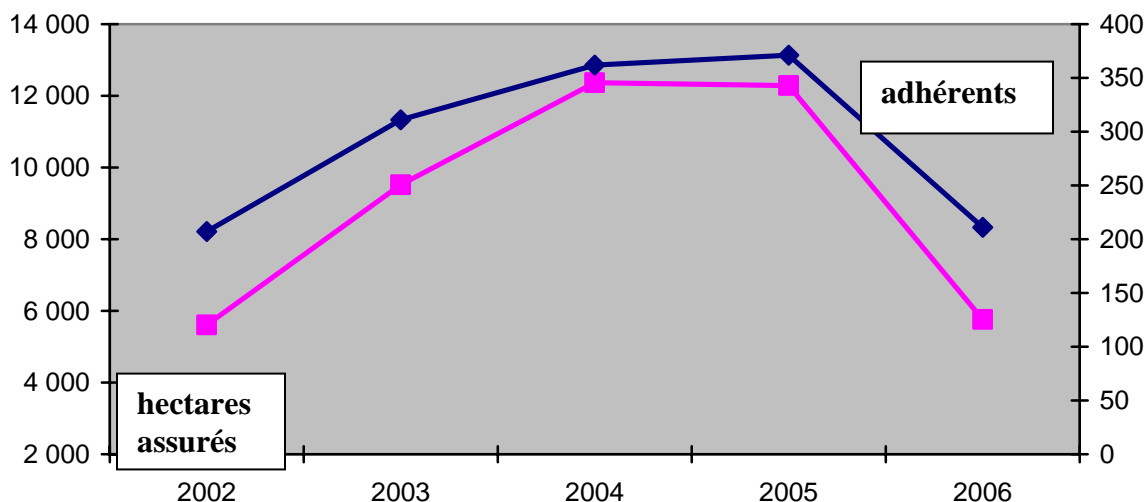
Constats :

- La Montérégie et le Centre-du-Québec produisent 71 % de la superficie de soya du Québec, soit plus de 131 000 ha sur une superficie totale de 183 319 hectares, en 2005.
- La superficie en soya a été multipliée par cinq depuis 1993; cette production était pratiquement inexistante en dehors de la Montérégie à cette époque. Le développement de nouvelles variétés est pour beaucoup dans cette croissance.

2.14 Canola

2.14.1 Évolution du régime

Graphique 39 : Canola– nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents 2002 à 2006, inclusivement



Constats :

- Tout comme le soya, le canola est reconnu pour sa forte teneur en protéines de même que pour les quantités importantes d'huile qu'il renferme. Contrairement au soya, le canola nécessite des températures fraîches au stade de la formation des gousses.
- Le programme ASRA-canola a été mis sur pied en 2002. Au début du programme, on comptait 207 producteurs assurant 5 605 hectares. Cette production a crû jusqu'en 2004-2005, recrutant jusqu'à 371 adhérents cultivant 12 286 ha de canola. Par la suite, en 2006, on est revenu au niveau de 2002, avec 211 producteurs assurant 5 763 ha. En 2005, une baisse de prix de 33 % allié à certains problèmes d'insectes en sont probablement les causes. Il faut dire que le niveau de la cotisation (ASRA) à l'hectare est passé de 32 \$ en 2002 à 166,60 \$ en 2006, conséquence des forts niveaux de compensation.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette (partie d')entreprise est de 13 818 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l'exploitant de 1 704 \$, à 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005 (avec 0,04 exploitant pour les céréales et le canola).
- En 2005, la compensation d'ASRA fut de 7 560 \$ pour la partie *canola*, soit 54,7 % du revenu stabilisé, ce qui correspond à 586,07 \$ par hectare assuré.

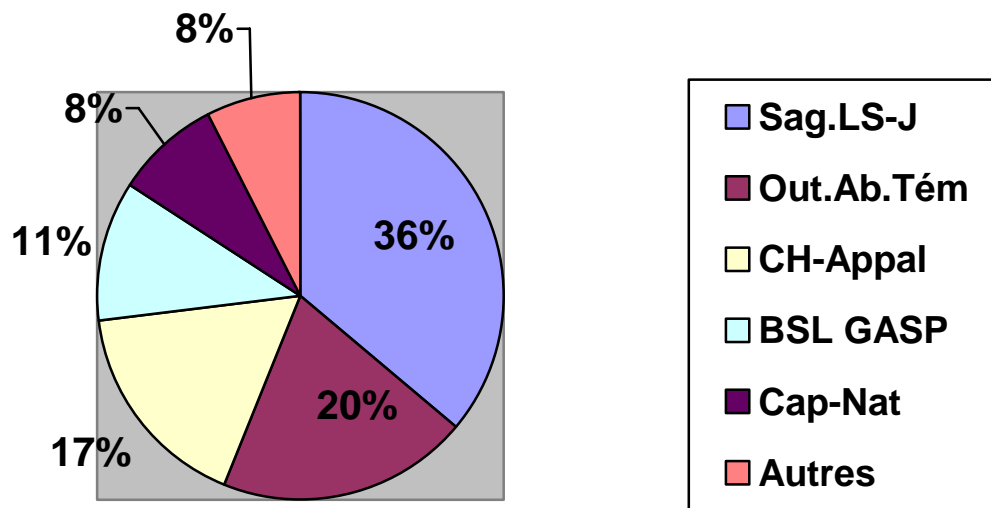
- Voici la synthèse des cinq dernières années (2002-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005	2006*
Primes totales	10,34 M	1,03 M	3,58 M	2,88 M
Cotisations État	6,90 M	0,69 M	2,39 M	1,92 M
Compensations	15,09 M	1,51 M	7,20 M	2,43 M
Solde des fonds	na	na	(4,17 M)	(3,72 M)
Années de compensation	5/5	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	67,3 %	na	45,3 %	61,2 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.14.2 La production de canola en région

Graphique 40 : La production de canola en région, en 2006



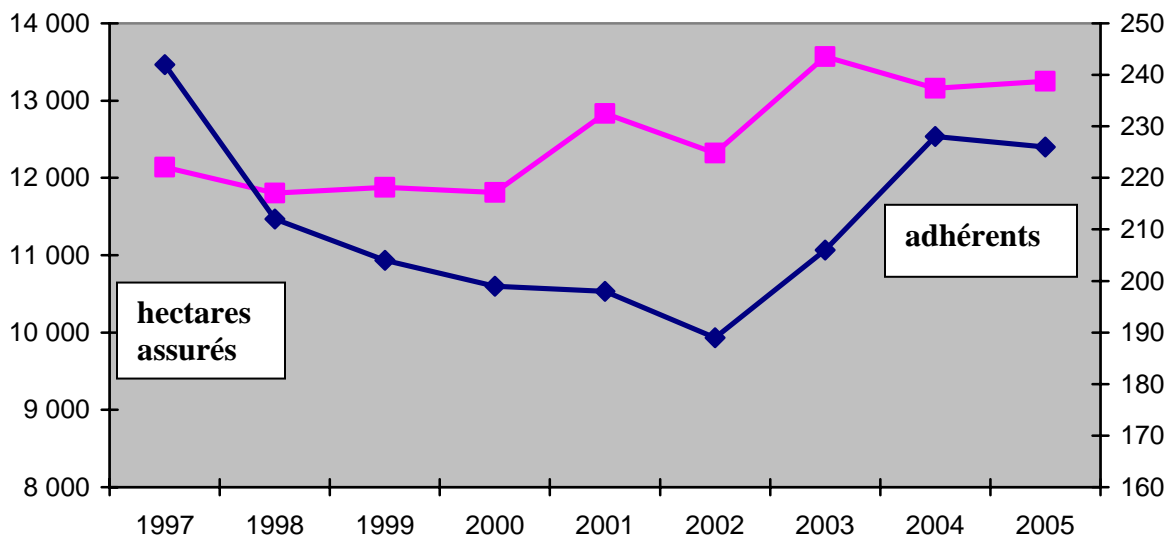
Constat :

- Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue comptaient, en 2005, 56 % des superficies de canola assurées à l'ASRA.

2.15 Pommes de terre

2.15.1 Évolution du régime

Graphique 41 : Pommes de terre – nombre d’hectares assurés et nombre d’adhérents, 1997 à 2005 inclusivement



Constats :

- À partir de 1995, on assure séparément les pommes de terre commercialisées avant le 1^{er} novembre (*non entreposées*) et celles destinées aux ventes futures (*entreposées*). Ce sont les mêmes entreprises, mais on utilise deux *revenus stabilisés*.
- Les superficies ont légèrement augmenté entre 1997 et 2005, + 9,2 % ou 1100 ha.
- Le nombre de producteurs est relativement stable, autour de 230.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette entreprise est de 445 335\$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l’exploitant de 32 334 \$, à 70 % du salaire de l’ouvrier spécialisé en 2004.
- En 2005, la compensation d’ASRA fut de 146 424 \$, soit 32,9 % du revenu stabilisé, ce qui correspond à 1 423 \$ par hectare assuré.

- Voici la synthèse des dix dernières années (1997-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005	2006*
Primes totales	48,12 M	4,81 M	7,84 M	5,78 M
Cotisations État	32,08 M	3,21 M	5,23 M	3,85 M
Compensations	38,26 M	3,83 M	0	0
Solde des fonds	na	na	(2,22 M)	+3,56 M
Années de compensation	6/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	99% (entr.) 115% (non ent)	na	138 % 157 %	107 % 121 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.15.2 La production de pommes de terre en région

Graphique 42 : La production de pommes de terre en région, en 2005

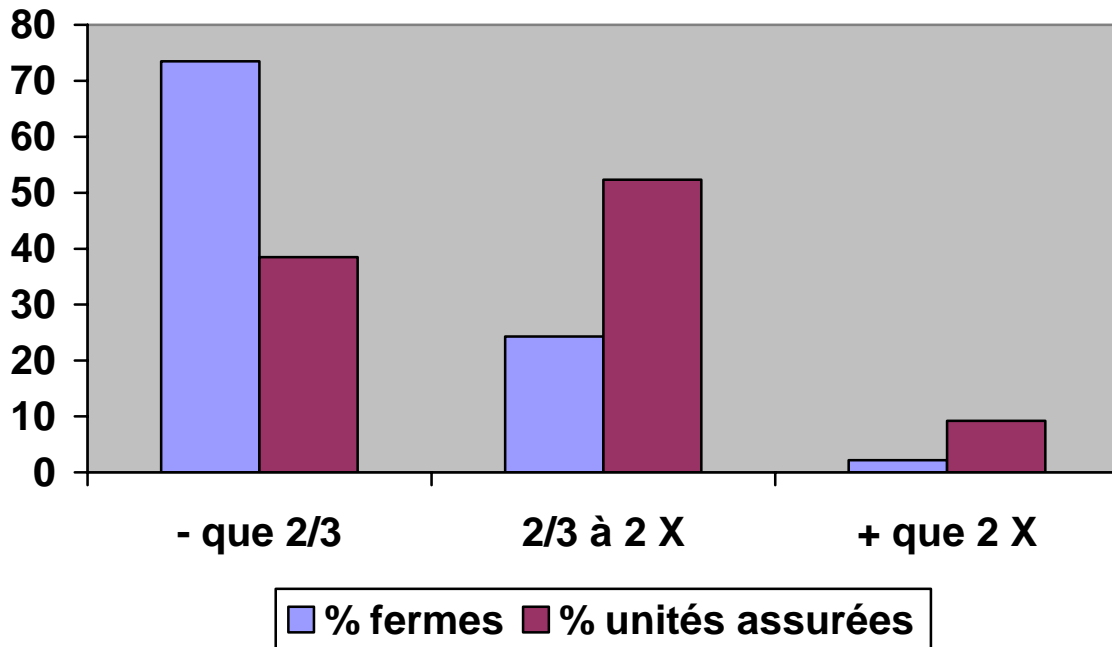
Constats :

- Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Capitale-Nationale et Lanaudière comptaient, en 2005, 56 % des superficies de pommes de terre assurées à l'ASRA.
- Depuis dix ans, les superficies par région sont assez stables, bien qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on a vu ces dernières s'accroître d'environ 400 hectares.

2.15.3 Concentration de la production

Voici le nombre d'entreprises de *pommes de terre* selon la taille relative au modèle ainsi que la proportion des unités totales qu'elles assurent pour 2005 :

Graphique 43 : Répartition des entreprises de pommes de terre en % Selon la taille, 2005



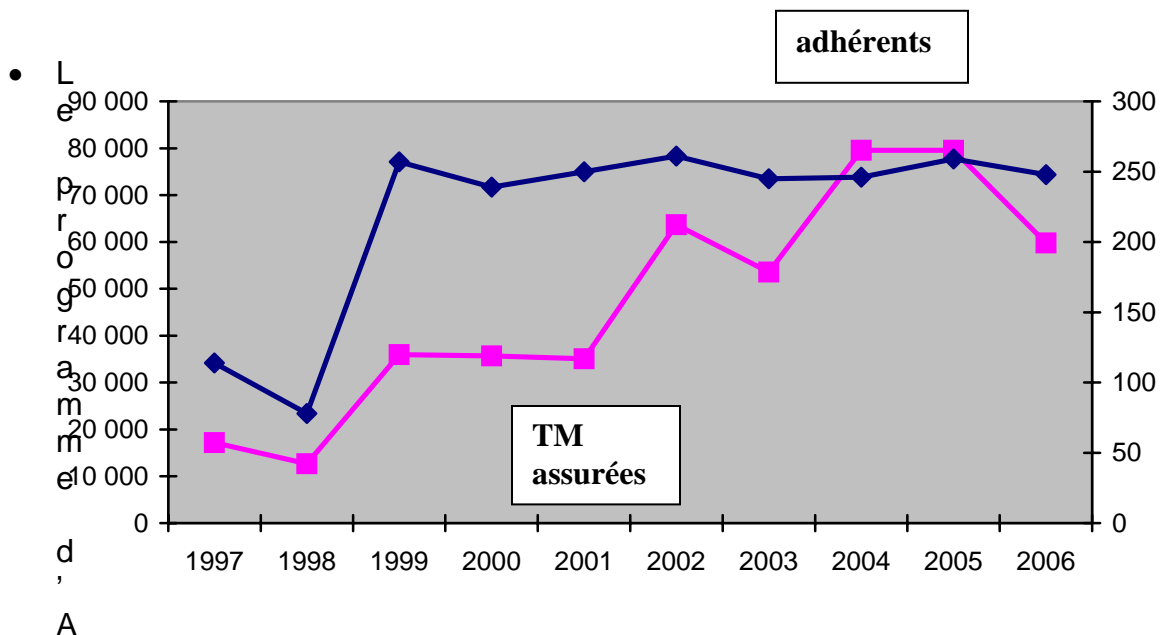
Constats :

- En production de *pommes de terre*, 74 % des entreprises sont plus petites que 2/3 du modèle ASRA.
- Les sept plus grosses entreprises (0,3 %) comptent 2 % des unités (kg) assurées. Celles-ci ont reçu, en 2004, (il n'y a pas eu de compensation en 2005) 1,83 million \$ sur des compensations totales de 14,4 millions \$; pour les sept entreprises concernées, cela représente en moyenne 261 463 \$.
- Moins du quart des entreprises correspond à une taille comprise en 2/3 et 2 fois la taille du modèle ASRA.

2.16 Pommes

2.16.1 Évolution du régime

Graphique 44 : Pommes– nombre d'unités assurées et nombre d'adhérents, 1997 à 2006 inclusivement



Constats :

- Le programme d'ASRA dans les pommes a été mis sur pied en 1994.
- Les prix étant relativement bons (plus que le revenu stabilisé), une majorité de producteurs ont attendu en 1999 pour s'assurer (depuis 1999, il y a eu compensation 8 années sur 9).
- De 1997 à 2006, le nombre d'unités assurées a été multiplié par 3,5 et le nombre d'adhérents par 2,2.
- En 2006, on comptait 248 adhérents pour près de 60,000 TM assurées.
- Le minimum pour s'assurer est de 1000 minots de pommes tardives.
- Le modèle d'entreprise ASRA compte 22,88 ha avec 1953 unités-arbres de variétés tardives et 74 unités-arbres de variétés hâtives.
- En 2005, le revenu stabilisé de cette entreprise est de 191 016 \$. Ce montant inclut une rémunération du travail de l'exploitant de 39 187 \$, à 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé en 2005 (avec 2083 heures par l'exploitant et 5381 heures d'autres employés).
- En 2005, la compensation d'ASRA fut de 65 700 \$, soit 34,4 % du revenu stabilisé, ce qui correspond à 170,59 \$ par tonne vendue.

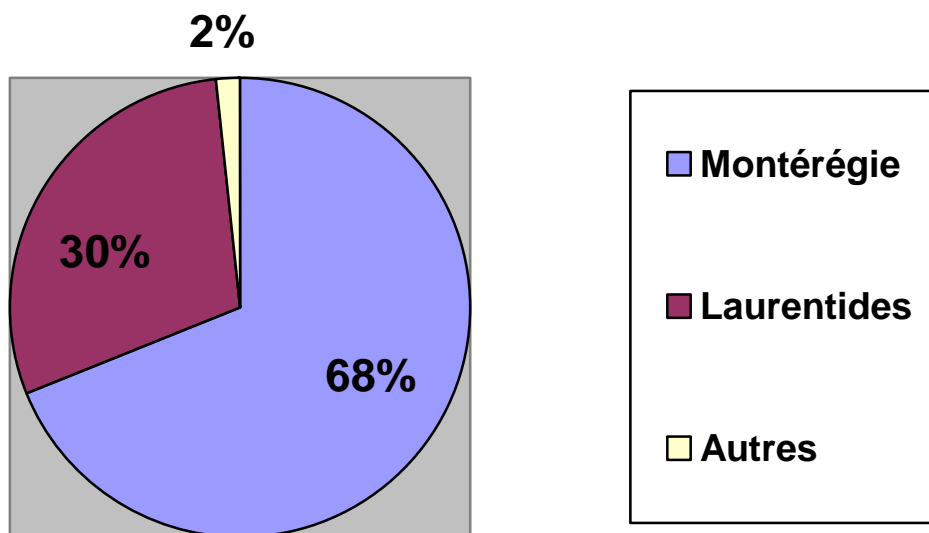
- Voici la synthèse des cinq dernières années (2002-2006) :

	Total 97-06	Moyenne 10 ans	2005	2006*
Primes totales	36,28 M	3,63 M	7,31 M	6,99 M
Cotisations État	24,19M	2,41 M	4,87 M	4,66 M
Compensations	46,80 M	4,68 M	13,57 M	4,68 M
Solde des fonds	na	na	(10,85 M)	(8,47 M)
Années de compensation	7/10	na	na	na
Prix du marché /revenu stabil.	80,5 %	na	65,6 %	84,4 %

* Prévisions d'une part, d'autre part, montant provisoire en attendant les calculs du PCSRA qui pourraient réduire ces montants.

2.16.2 La production de pommes en région

Graphique 45 : La production de pommes en région, en 2005



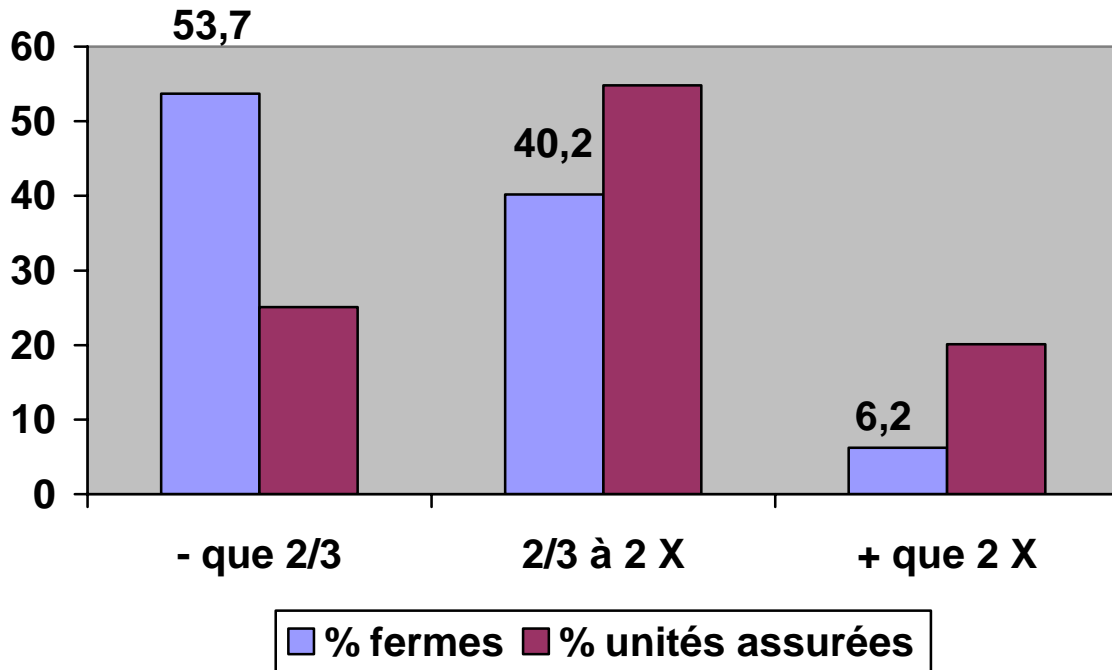
Constats :

- La Montérégie comptait, en 2005, 68 % des kilogrammes de pommes assurées à l'ASRA et 70 % des adhérents.

2.16.3 Concentration de la production

Voici le nombre d'entreprises de *production de pommes* selon la taille relative au modèle ainsi que la proportion des unités totales qu'elles assurent pour 2005 :

Graphique 46 : Répartition des entreprises de production de pommes en %Selon la taille, 2005



Constats :

- En production de *pommes*, 54 % des entreprises ont une taille inférieure au 2/3 du modèle *ASRA pommes*.
- 6 % des adhérents (16 entreprises) assurent plus de 20 % des volumes. En 2005, ces derniers ont reçus 2,7 millions \$ en compensations, un peu plus que 170 000 \$ par adhérent.

2.17 Synthèse de l'ASRA par production et par région

Tableau synthèse de l'évolution de l'ASRA par production :

PRODUCTION	croissance 1997-2006 %			concentration 2005		localisation hors régions centrales
	nombre adhé- rents	nombre unités assurées	nombre unités par adhérent	% ad- hérents + 2 X modèle	% des unités assurées	% unités assurées hors Montérégie, Centre du Québec, Chaudière- Appalaches
AGNEAUX	+ 55	+ 91	+ 23	1	8	77
VEAUX EMB.	- 19	+ 5	+ 30	2	13	64
BOUVILLONS	- 15	+ 200	+ 254	8	62	50
PORCS	- 18	+ 25	+ 51	8	50	19
PORCELETS	- 49	+ 8	+ 61	12	47	22
VEAUX GRAIN	- 30	+ 34	+ 90	13	54	11
VEAUX LAIT	+ 15	+ 68	+ 47	18	31	9
AVOINE	+ 43	+ 94	+ 36	0.7	7,3	72
ORGE	- 14	0	+ 17			67
BLÉ ANIMAL	+ 84	+ 141	+ 31			56
BLÉ HUMAIN	+ 42	+ 100	+ 42			38
MAÏS-GRAIN	+ 9	+ 26	+ 15			20
SOYA	+ 37	+ 72	+ 26			23
CANOLA	+ 2	+ 3	+ 1			80
P. DE TERRE	+ 9	0	+ 17	2	9	78
POMMES	+ 118	+ 247	+ 60	6	20	31

SYNTHÈSE DE L'ASRA PAR PRODUCTION, 1997-2006

Productions animales	Compensations totales	Revenu du marché	Compensations/revenu marché
	1997 à 2006 Millions \$		%
Agneaux	158.1	194.0	81.5
Veaux embouche	909.6	1,212.2	75
Bouvillons	313.6	1,737.8	18
Porcs	663.6	8,884.7	7.5
Porcelets	618.0	3,417.9	18
Veaux grain	114.1	468.7	24
Veaux lait	222.9	1,061.2	21

Productions végétales	Compensations totales	Revenu marché	Compens. / rev. marché	Compens. moyenne/hectare
	1997 à 2006 millions \$		%	\$
Avoine	303	321	94	362
Orge	418	503	83	357
Blé animal	68	95	71	355
Blé humain	70	124	57	332
Maïs-grain	1 436	3 749	38	367
Soya	110	1,275	9	72
Canola	15	31	49	331
P.de terre	38	575	7	303
Pommes	47	202	23	na

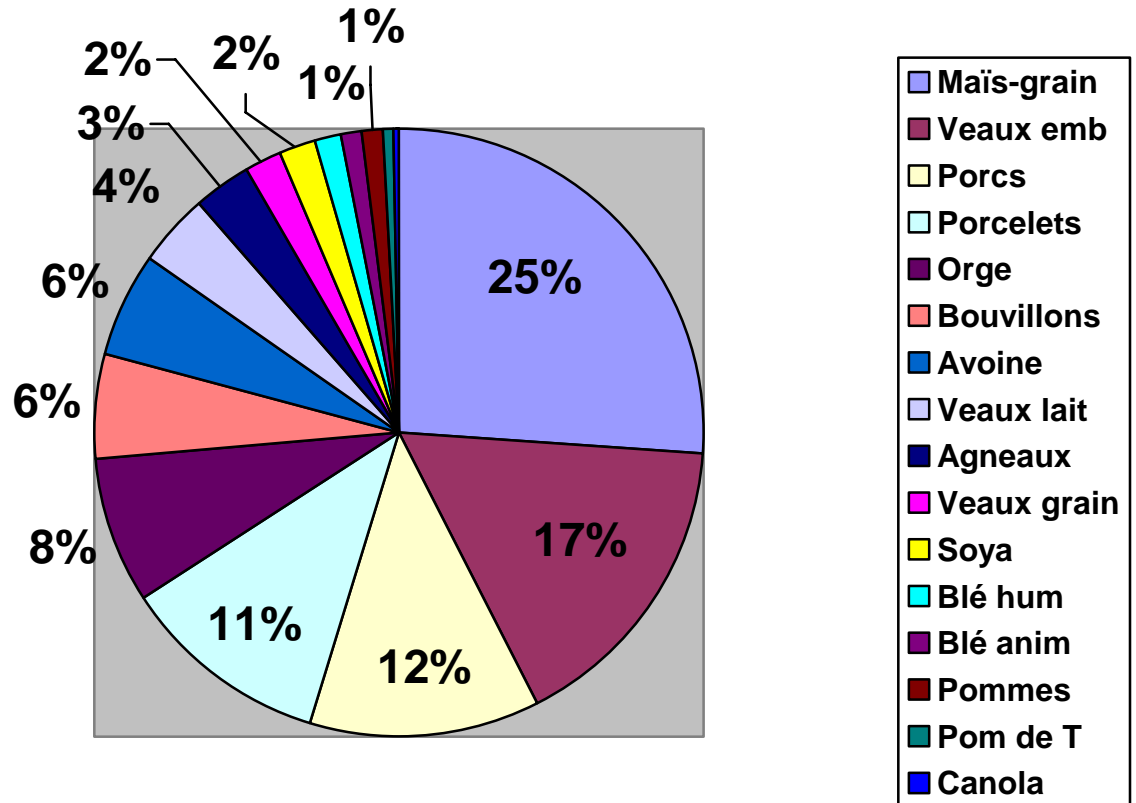
Introduire tableau synthèse

Version papier disponible introduite.

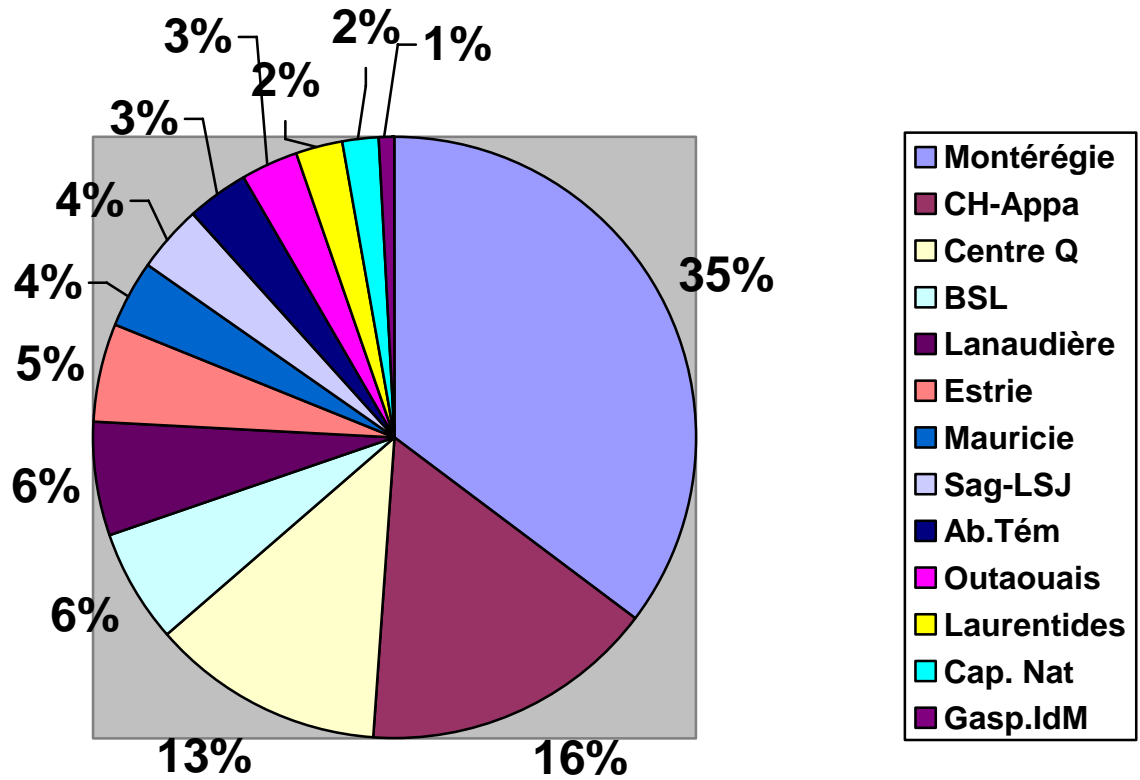
Constats relatifs au tableau ASRA par région et par production

- Pour les dix années de 1997 à 2006, les compensations d'ASRA s'élèvent à 5,5 milliards de dollars. Les productions animales ont reçu trois milliards; 2,5 milliards pour les productions végétales.
- Les trois plus importantes régions agricoles, soit la Montérégie, Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec ont bénéficié de 3,51 milliards, soit 63,8 % des compensations totales.
- Le maïs-grain a obtenu des compensations de 1 436 millions (26 %), le porc et porcelet 1 281 millions (23 %) et le veau d'embouche 909 millions (16,5 %).
- L'agneau a bénéficié de 158 millions sur dix ans, soit 2,9 % des compensations, et le veau de grain 114 millions, soit 2,1 %.
- La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a reçu 40 millions (0,7 %).

Graphique 47 : Compensations d'ASRA depuis dix ans, par production



Graphique 48 : Compensations d'ASRA depuis dix ans, par région²⁷:



²⁷ Nous n'avons pas tenu compte des compensations pour Montréal et Laval, les montants en question étant marginaux.

3. RÉSULTATS FINANCIERS DÉCOULANT DES MODÈLES ASRA

Nous reprenons dans le tableau suivant les données ayant servi à déterminer la compensation d'ASRA dans le maïs-grain, en 2005 :

Rappel des données : modèle 202,6 hectares, rendement considéré : 7,2 Tm/ha
 Prix stabilisé : 201,87\$/Tm Prix du marché : 117,30\$/Tm
 Exploitant : 0,73 unité temps plein

Résultats financiers : selon le modèle (7,2 Tm/ha)

		Modèle ASRA 7,2 Tm/ha	
		\$	
Vente de maïs: 202,6 ha X 117,30\$/Tm		171,108	
Compensation ASRA 84,57\$/Tm		123,358	
Revenus divers		1,348	
Revenus totaux		295,814	
Frais variables (avant cotisat. ASRA) ²⁸		-200,904	
Frais fixes (avant int. sur empr.MLT)		-16,103	
Intérêts sur emprunts ²⁹		-16,006	
Solde		62,801	
Cotisation ASRA 163,26\$/ha		-33,076	
Rémunération du travail de l'exploitant selon le modèle : 47,328\$ X,73 X 90%		-31,094	
Solde		(1369)	
Amortissement selon modèle (ou en trésorerie, remb. de capital sur empr.)		-31706	
Excédent (déficit)		(33,076)	

²⁸ La cotisation ASRA est exclue des charges du modèle pour ne pas faire l'objet d'un paiement additionnel

²⁹ Permettrait de payer 7% d'intérêt sur 229000\$ d'emprunts

Constats :

- Le salaire de l'ouvrier spécialisé n'est jamais considéré intégralement dans le coût de production des modèles de ferme; c'est 90 %, sauf pour la pomme de terre et le porc à l'engrais qui sont à 70 %, pour tenir compte du fait que, dans ces productions, il y a eu plusieurs années où le prix du marché était supérieur au prix stabilisé.
- La cotisation à l'ASRA n'est jamais incluse dans le calcul du coût de production, le producteur doit donc l'assumer; dans l'exemple présenté, en 2005 dans le maïs, la rémunération du travail (basée sur le salaire de l'ouvrier spécialisé) représente 31 094 \$, alors que la cotisation à l'ASRA fut de 33 076 \$. Donc, cette année-là, *c'est comme si* le travail de l'exploitant n'était pas rémunéré, en plus d'assumer une perte de 1 982 \$.
- Il est inexact de dire qu'avec l'ASRA, les entreprises peuvent survivre même à une période prolongée de bas prix. Lorsque le fonds subit une perte, cette perte est répartie (selon des calculs actuariels) sur les 5 années subséquentes, augmentant le niveau de cotisation, (donc augmentant les charges variables) ce qui peut, comme dans notre exemple, réduire l'avoir propre, s'il n'y a pas d'entrée de fonds extérieurs.
- Si on considère les dix dernières années de production, soit de 1997 à 2006 inclusivement, la cotisation totale payée (par le producteur) pour les 202,6 ha de maïs fut de 214 316 \$, soit en moyenne 21 432 \$. Comme la rémunération totale de l'exploitant calculée pour cette période aurait été de 394 142 \$ multipliée par 0,73 (temps nécessaire par rapport à un temps plein), multipliée par 90 % (niveau d'assurance), on obtient une rémunération du travail considéré par l'ASRA de 258 951 \$. Ce montant est cependant amputé de la cotisation payée, soit 214 316 \$, ce qui laisse 44 635 \$ pour la rémunération d'un 3/4 temps plein, pour dix années ou 4 463 \$ par année.

3.1 Est-ce que l'ASRA encourage l'inefficacité?

Examinons cette question à partir de deux entreprises céréalnières de même superficie; l'une aurait des rendements de une tonne par hectare de moins que le modèle et l'autre de une tonne de plus. Pour les besoins de la cause, considérons que les frais variables demeurent inchangés, ce qui n'induit certainement pas un biais significatif dans les résultats. Considérons également que le PCSRA ne change pas les résultats de façon significative (puisque les « compensations » de ce programme ne viennent que remplacer une partie des compensations de l'ASRA).

3.1.1 Entreprise qui fait moins bien que le modèle

Tableau : résultats financiers : selon le modèle

	Rendement de 6,2 Tm/ha	Modèle ASRA 7,2 Tm/ha	
	\$	\$	
Vente de maïs 202,6 ha X 117,30 \$/Tm	147 343	171 108	
Compensation ASRA 84,57 \$/Tm	123 358	123 358	
Revenus divers	1 348	1 348	
Revenus totaux	272 049	295 814	
Frais variables (avant cotisat. ASRA) ³⁰	-200 904	-200 904	
Frais fixes (avant int. sur empr. MLT)	-16 103	-16 103	
Intérêts sur emprunts ³¹	-16 006	-16 006	
Solde	39 036	62 801	
Cotisation ASRA 163,26 \$/ha	-33 076	-33 076	
Rémunération du travail de l'exploitant selon le modèle : 47 328 \$ X ,73 X 90%	-31 094	-31 094	
Solde	(25 134)	(1 369)	
Amortissement selon modèle (ou en trésorerie, remb. de capital sur empr.)	-31 706	-31 706	
Excédent (déficit)	(56 840)	(33 076)	

Constats

- Les résultats observés dans la 1^{re} colonne du tableau précédent sont sans équivoque : avec des rendements inférieurs au modèle, une entreprise ne pourrait pas survivre à long terme (et d'autant plus dans une période de bas prix relatifs du marché, qui entraînent des cotisations élevées), à moins de bénéficier de revenus extérieurs forts importants.
- Si on fait le même exercice pour les 5 dernières années (2002 à 2006 incl.) pour cette entreprise qui produit une tonne de maïs/hectare de moins que le modèle, en considérant les prix du marché et les compensations réelles versées, on obtiendrait un déficit combiné de 259 161 \$. Autrement dit, le producteur n'aurait pas pu rémunérer son travail comme dans le modèle (144 708 \$ pour cinq ans), mais, en plus, il aurait dû assumer un déficit de 114 453 \$.

³⁰ La cotisation ASRA est exclue des charges du modèle pour ne pas faire l'objet d'un paiement additionnel.

³¹ Permettrait de payer 7 % d'intérêt sur 229 000 \$ d'emprunts pour une entreprise valant au bas mot 1,2 \$ million (valeur marchande).

3.1.2 Entreprise qui fait mieux que le modèle

Tableau +1

	Rendements de 6,2 Tm/ha	Modèle ASRA 7,2 Tm/ha	Rendement de 8,2 Tm/ha
Vente de maïs 202,6 ha X 117,30 \$/Tm	\$ 147 343	\$ 171 108	\$ 194 873
Compensation ASRA 84,57 \$/Tm	123 358	123 358	123 358
Revenus divers	1 348	1 348	1 348
Revenus totaux	272 049	295 814	319 579
Frais variables (avant cotisat. ASRA) ³²	-200 904	-200 904	-200 904
Frais fixes (avant int. sur emprunt MLT)	-16 103	-16 103	-16 103
Intérêts sur emprunts ³³	-16 006	-16 006	-16 006
Solde	39 036	62 801	86 566
Cotisation ASRA 163,26 \$/ha	-33 076	-33 076	-33 076
Rémunération du travail de l'exploitant selon le modèle : 47,328 \$ X ,73 X 90 %	-31 094	-31 094	-31 094
Solde	(25 134)	(1 369)	22 396
Amortissement selon modèle (ou en trésorerie, remb. de capital sur empr.)	-31 706	-31 706	-31 706
Excédent (déficit)	(56 840)	(33 075)	(9 310)

Constats

- Si on fait le même exercice pour les cinq dernières années (2002 à 2006 incl.) pour cette entreprise qui produit une tonne de maïs/hectare de plus que le modèle, en considérant les prix du marché et les compensations réelles versées, on obtiendrait un excédent combiné de 22 879 \$. Autrement dit, le producteur a pu rémunérer son travail comme dans le modèle (144 708 \$ pour cinq ans), ainsi que d'assumer les autres charges incluant l'amortissement et il aurait dégagé un excédent de 22 879 \$.
- Selon la démonstration que nous venons de faire, les modalités d'application de l'ASRA incitent donc les producteurs à faire mieux que le modèle plutôt qu'à encourager l'inefficacité.

³² La cotisation ASRA est exclue des charges du modèle pour ne pas faire l'objet d'un paiement additionnel.

³³ Permettrait de payer 7 % d'intérêt sur 229 000 \$ d'emprunts

4. RÉFLEXIONS SUR LE CALCUL DU REVENU STABILISÉ

Voici deux éléments importants qui ont suscité notre questionnement lors de l'étude du calcul des revenus stabilisés servant à compenser les producteurs (compensation = revenu stabilisé – prix du marché).

- 1) Le revenu stabilisé d'une production est établi à partir d'une enquête faisant la moyenne des coûts des entreprises spécialisées dans ce secteur, et ce revenu stabilisé s'applique à toutes les régions.
- 2) Les enquêtes de coût de production coûtent cher, c'est pourquoi elles ne sont réalisées qu'à tous les cinq à quinze ans. Voici quelques exemples :
 - Veaux de grain 2005 : modèle date de 1990. Nouvelle enquête en 2004-05, appliquée en 2007.
 - Agneaux 2003 : modèle date de 1988-89. Nouvelle enquête en 2002, appliquée en 2004.
 - Pommes de terre : jusqu'en 2001, modèle de 1991, et ainsi de suite....

Entre la réalisation de deux enquêtes, les coûts de production (incluant la rémunération du travail de l'exploitant) sont indexés. **Mais non les rendements.** Bien entendu, les revenus provenant du marché sont, pour leur part, très bien suivis et compilés.

4.1 Conséquences financières : exemple dans la production de maïs-grain

La Montérégie produit environ 60 % de tout le maïs-grain du Québec. Voici les rendements réels en maïs-grain, pour cette région, tels que compilés par l'assurance récolte³⁴, comparativement aux rendements utilisés dans le modèle ASRA :

Tableau xxx Rendements réels maïs-grain, Montérégie et rendements ASRA

Années	Rendements réels ASREC kg/ha	Rendements modèle ASRA, kg/ha	Écart par rapport au modèle
2001	7286	7000	286
2002	6885 ³⁵	7200	(315)
2003	8685	7200	1485
2004	9001	7200	1801
2005	9005	7200	1805

³⁴ Direction de la recherche et du développement, 12 juillet 2007.

³⁵ L'année 2002 a été une très mauvaise année dans le maïs-grain, au point où 1778 dossiers *maïs-grain collectif* ont été indemnisés à l'assurance récolte.

Voici le calcul des compensations d'ASRA selon le modèle de coût de production, en tenant compte d'un rendement de 7,2 TM/ha, et du prix réel du maïs pour 2003, 2004 et 2005...

Selon modèle	2003	2004	2005
Revenu stabilisé/ha	1308,68	1364,44	1453,44
- ventes de maïs au prix du marché			
2003 : 7,2 X 140,98	- 1015,06		
2004 : 7,2 X 113,56		- 817,63	
2005 : 7,2 X 117,30			- 844,56
= compensation/ha	293,62 \$	546,81 \$	608,88 \$

Et voici ce que ces mêmes adhérents auraient reçu si on avait utilisé les rendements réels obtenus par ces producteurs de la Montérégie :

Selon rendements réels	2003	2004	2005
Revenu stabilisé/ha	1308.68	1364.44	1453.44
- ventes de maïs			
2003 : 8,685 X 140.98	- 1224.41		
2004 : 9,001 X 113.56		- 1,022.15	
2005 : 9,005 X 117,30			-1,056.29
+ coûts variables suppl. estimés ³⁶ 20\$/TM	29.70	40.00	40.00
= compensation/ha requise pour couvrir les coûts	113.97 \$	382.29 \$	437.15 \$
Différence de compensation	179.65 \$ / ha	164.52 \$ / ha	171.73 \$ / ha

Pour les trois années concernées, voici les superficies assurées en maïs-grain en Montérégie : respectivement 252 500 ha, 243 584 ha et 247 730 ha, pour 2003, 2004 et 2005.

Voici les montants de compensations qui n'auraient pas été versés en Montérégie si on avait utilisé les rendements réels :

2003 : 45,36 millions \$

2004 : 40,07 millions \$

2005 : 42,54 millions \$, donc au total pour ces trois années : **127,97 millions \$.**

Or, en 2006, la prévision indique que le fonds *maïs-grain* serait déficitaire de 147 millions \$.

³⁶ Coûts variables supplémentaires : étant donné la plus grande quantité de maïs produit, il faut prévoir des coûts de séchage et des frais de mise en marché supplémentaires. En 2005, dans le modèle ASRA, ces coûts sont estimés à 16,63 \$ /TM.

N'oublions pas que les producteurs qui sont dans des régions où les rendements sont comparables à ceux du modèle paient des primes plus élevées pour compenser des producteurs qui tirent avantage de la situation. Ces 127,97 millions \$ représentent une part de plus de 85 millions \$ pour le gouvernement du Québec (2/3 des primes).

Par ailleurs, la nouvelle enquête de coût de production réalisée en 2005 a déterminé un rendement moyen dans le maïs-grain de 7,92 TM par hectare, modèle qui ne sera « mis en service » qu'en 2007-08. Est-ce à dire que le rendement de maïs a été stagnant pendant cinq ans et qu'ensuite il progresse de 10 % en un an?

4.2 Des pistes à explorer :

- Techniquement, il serait possible d'utiliser des rendements différents pour différentes régions, en ce qui concerne les productions végétales. Ceci obligerait à se poser également d'autres questions, du genre : « Continue-t-on à offrir l'assurance stabilisation maïs-grain dans une région comme Chaudière-Appalaches dont le rendement moyen de 2001 à 2005 a été d'à peine 5 TM à l'hectare, 30 % en dessous du modèle ASRA? »
- La piste la plus facilement applicable, dans un premier temps, serait d'indexer les rendements à chaque année, tout comme on le fait pour les charges d'exploitation; ceci pourrait se faire à partir des chiffres de l'assurance récolte, quitte à faire des ajustements au moment de l'enquête de coûts de production suivante. L'évolution des rendements moyens de chaque production végétale est très bien connue de l'ASREC.
- Une solution plus novatrice et également techniquement possible serait d'offrir une assurance individuelle, par entreprise, qui combinerait assurance récolte et assurance stabilisation. L'entreprise assurerait une production totale (basée sur ses propres rendements) multipliée par un prix stabilisé. L'entreprise pourrait décider d'un niveau de couverture, par exemple 80 % ou 90 %. De cette façon, un rendement élevé une année pourrait compenser un prix plus bas, et vice-versa³⁷.

Pourrait-on également penser que si une entreprise ne fait pas le rendement assuré, cette perte ne devrait-elle pas être compensée par l'assurance récolte³⁸?

- N'oublions pas que dans les premières années de l'ASRA maïs-grain, cette production était concentrée dans la région de Montréal-Saint-

³⁷ Après la rédaction de cette partie du rapport, nous avons pris connaissance d'un projet pilote en Ontario qui utilise cette méthode dans les céréales et les oléagineux. Nous avons ajouté en annexe une copie du document intitulé *Risk Management Program*.

³⁸ D'autant plus que l'assurance récolte est financée à 60 % par le gouvernement fédéral...

Hyacinthe, et donc que les rendements étaient plus uniformes. Avec l'arrivée de variétés demandant moins d'unités thermiques maïs, cette production s'est étendue à d'autres régions, mais avec des rendements moindres.

- Les trois premières années de l'ASRA maïs-grain, il y avait moins de 10,000 hectares assurés, donc la précision dans la méthode de calcul et d'utilisation des coûts de production avait moins d'impact sur le coût du programme. Aujourd'hui, on parle de 400,000 hectares assurés en maïs-grain.

4.3 Conséquences financières : exemple dans la production de porcelets

Le même exemple de rendements non indexés entre les enquêtes s'applique à la production de porcelets. Dans le tableau suivant, on peut voir le rendement en porcelets par truie utilisé par l'ASRA comparé au rendement observé par le Centre de développement du porc du Québec, CDPQ³⁹

Années	ASRA		CDPQ	
	Porcelets/truie	Nombre truies	Porcelets/truies	Nombre truies
1978	17 (1er modèle)	16,726	nd	
1983	17	207,245	17,2	10,738
1993	17,40 modèle 1991	290,091	19,34	39,804
1997	17,72 modèle 1995	340,716	20,66	56,714
1998	17,72		20,89	82,605
1999	17,97 modèle 1997	382,267	21,59	141,970
2000	17,97	372,230	21,96	161,798
2001	17,97	378,252	22,52	180,365
2002	17,97	393,127	22,58	178,693
2003	17,97	398,299	23,2	216,222
2004	19,87 modèle 2002		nd	nd
2005	19,87	371,317	nd	nd
2006	19,87	366,453	nd	nd
2007	19,87			
2008	19,87			
2009	19,87			
2010	Nouvelle enquête en 2008, possiblement en application en 2010			

Constats relatifs au tableau précédent

- De 1978 à 1983, les rendements observés par le CDPQ étaient très semblables aux rendements du modèle ASRA.
- De 1983 à 2003, les rendements du modèle ASRA ont connu une croissance annuelle moyenne de 0,26 % alors que le rendement observé par le CDPQ fut de 1,44 % (l'an), 5,52 fois plus.

³⁹ Évolution des performances en maternité des troupeaux commerciaux, 1983-2003, site internet du CDPQ.

- Le taux de croissance annuel moyen, pour le nombre de porcelets par truie, constaté entre les deux enquêtes de l'ASRA, 1997 et 2002 fut de 2,03 % l'an, alors que les rendements sur lesquels sont basés les revenus stabilisés sont demeurés inchangés entre 1999 et 2003 inclusivement.
- Le taux de croissance annuel moyen découlant des données du CDPQ entre 1997 et 2003 fut de 1,95 % l'an.

Si entre 1997 et 2003 (années disponibles au CDPQ), on avait appliqué un taux de croissance de 2% l'an sur le nombre de porcelets vendus, quelles auraient été les compensations?

C'est ce que présente le tableau suivant :

Années	ASRA Porcelets /truie	Réel + 2 % l'an	Porcelets suppl.	Prix par porcelet \$	Différence par truie	Nbre de truies assurées	Différence compensation millions \$
1997	17,72	17,97	0.25	51.25	12.81	340,716	4.36
1998	17,72	18,33	0.61	45.43	27.71	375,053	10.39
1999	17,97	18,70	0.73	44.44	32.44	382,267	12.4
2000	17,97	19,07	1.1	54.99	60.49	372,230	22.52
2001	17,97	19,45	1.48	58.18	86.11	378,252	32.57
2002	17,97	19,84	1.87	45.97	85.96	393,127	33.79
2003	17,97	20,24	2.27	49.44	112.23	398,299	44.70
2004	19,87 Modèle 2002						
Montants qui n'auraient pas eu à être versés si on avait indexé la productivité des truies entre 1997 et 2003!							160,73 millions \$

Constats :

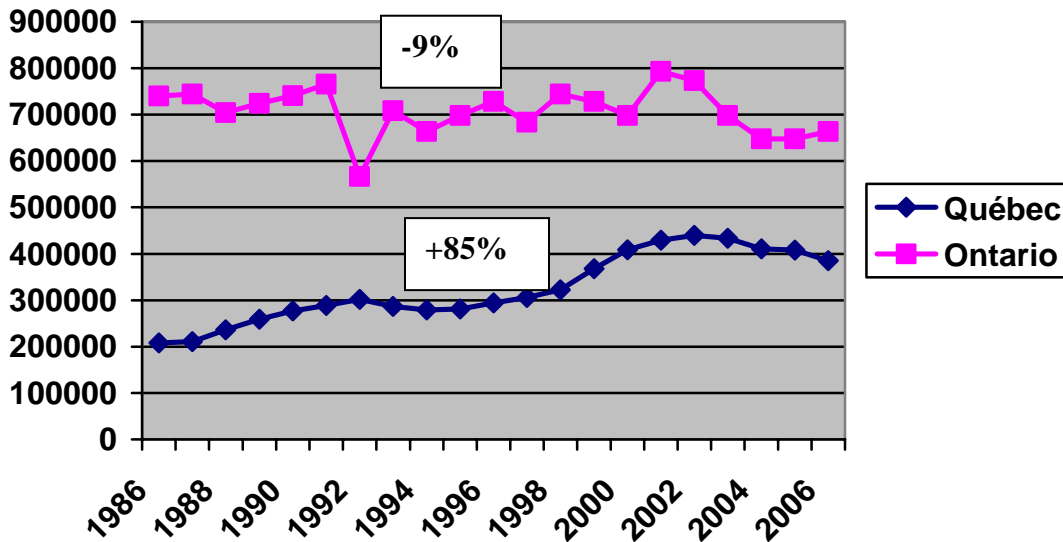
- Si on avait simplement indexé la productivité des truies entre 1997 et 2003, le fonds porcelets de l'ASRA aurait épargné 161 millions \$. Or à la fin de l'année 2006, ce fonds était déficitaire de 54,7 millions de dollars.
- Or, pour les années 2004 à 2009 inclusivement, on s'apprête à faire la même chose, puisque le modèle de 2002 (à 19,87 porcelets par truie) s'appliquera vraisemblablement jusqu'en 2010, puisque la nouvelle étude de coût de production sera effectuée sur l'année 2008 et ne devrait pas être en fonction avant 2010.

Nous avons volontairement choisi deux productions où l'accroissement annuel des rendements (et de la productivité) sont importants. Il est évident que dans des productions comme l'agneau ou le veau d'embouche, les gains de productivité sont beaucoup plus lents. Il faut dire que les moyens financiers et l'appui de la recherche sont faibles dans ces productions comparativement aux entreprises productrices de semence de céréales ou aux grandes entreprises porcines.

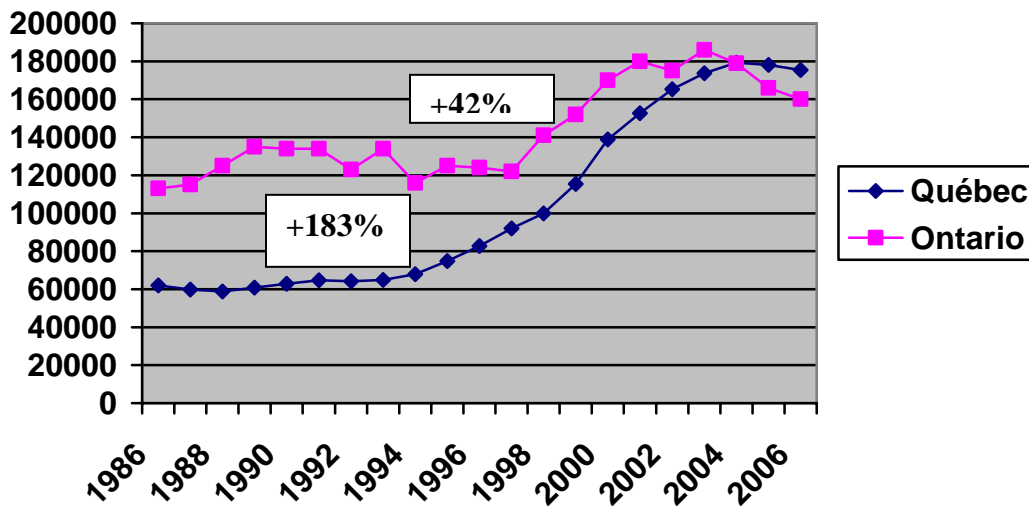
5. IMPACTS DE L'ASRA

Est-ce que la présence de l'ASRA fait en sorte que les productions se développent plus que si ces programmes n'existaient pas? Pour tenter de répondre à cette question nous avons comparé l'évolution de trois productions entre le Québec et l'Ontario. Pour le Québec, nous avons utilisé le nombre unités assurées et, pour l'Ontario, les données statistiques du ministère de l'Agriculture.

5.1 La production de maïs-grain : Québec vs Ontario : Graphique 49

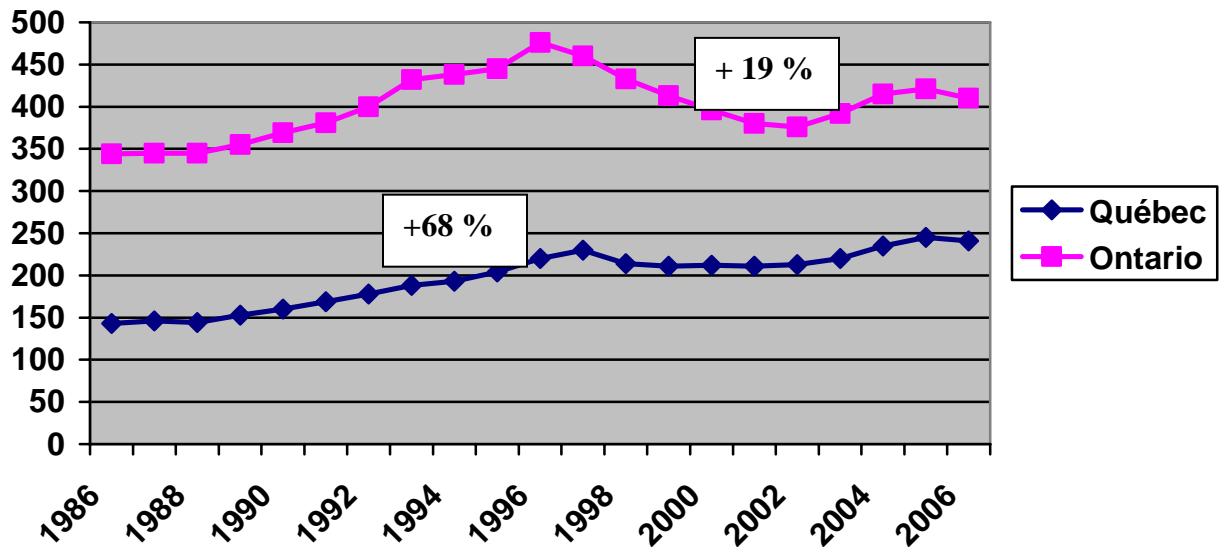


5.2 La production ovine : Québec vs Ontario Graphique 50



5.3 La production de vache-veau : Québec-Ontario

Graphique 51



Constats :

- Les graphiques et chiffres parlent par eux-mêmes!
- La première constatation qui s'impose, c'est que les courbes d'évolution de production au Québec sont beaucoup plus lisses (moins en dents de scie!); c'est particulièrement flagrant pour la production de maïs-grain et la production ovine. L'ASRA a certainement joué un rôle de stabilisateur ici. Ceci a un impact positif sur la mise en place et le maintien d'infrastructures de production.
- Le deuxième constat important, c'est que les trois productions au Québec ont augmenté beaucoup plus rapidement qu'en Ontario. Dans le cas du maïs-grain, les producteurs ontariens ont même réduit leurs superficies (-9 %), alors que, au Québec, cette production a connu une augmentation de 85 % durant la période.
- Les augmentations au Québec ont eu lieu même dans les périodes de conjonctures difficiles comme 2003-2005, alors qu'on constate un recul en Ontario.

5.4 Coûts de production Québec vs Ontario

Parmi les questions des commissaires, nous nous sommes fait demander si les coûts de production différaient entre le Québec et l'Ontario, au point où les producteurs de cette province pouvaient réussir à tirer leur épingle du jeu, sans le soutien de l'ASRA (par exemple, dans la production ovine où la rentabilité est faible?)

Premièrement, disons qu'il n'existe pas d'enquête de coûts de production en Ontario dans les productions non contingentées. Dans le lait, la volaille et les œufs, comme le prix aux producteurs est basé au niveau national sur les coûts, de telles enquêtes existent en Ontario, comme au Québec.

Ce que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario établit, ce sont des budgets par production. Nous avons « comparé » à tout le moins les coûts variables estimés dans les coûts de production québécois et les budgets ontariens, pour les mêmes années. À titre d'exemple, dans le cas de l'agneau, les coûts liés à l'alimentation des brebis s'élevaient à 87,97 \$ au Québec vs 83,83 \$ dans les budgets ontariens, pour l'année 2002, pour un modèle de 473 brebis en Ontario et 453 au Québec. Dans le maïs-grain, en 2005, les charges d'exploitation pour un hectare de maïs-grain s'élevaient à 824,11 \$ en Ontario comparativement à 830,58 \$ au Québec. Bien entendu, dans les deux exemples présentés, les charges d'intérêts sur les emprunts à moyen et long terme sont exclus, de même que les amortissements et la rémunération du travail des exploitants. Les coûts fixes ne sont pas calculés de la même façon dans les deux provinces.

Nous avons également discuté de la question avec des conseillers en gestion ontariens et québécois. Pour eux également, il n'y a pas de différence significative entre les charges variables au Québec et en Ontario. Cependant, pour les productions couvertes par l'ASRA, ils mentionnent que les fermes québécoises sont en général plus petites mais mieux équipées (machinerie, équipements et bâtiments), plus endettées, qu'en Ontario.⁴⁰ Ces « prétentions ont été confirmées lors de plusieurs conférences. Ces différences engendrent des coûts de production plus élevés au Québec : intérêts sur emprunts, amortissement machinerie et bâtiments.

Par ailleurs, il n'existe pas d'autres programmes de soutien du revenu en Ontario pour les productions animales autre que le PCSRA. Dans les productions de céréales et d'oléagineux, il y a le nouveau programme pilote *Risk Management Program* présenté en annexe. En horticulture (140 cultures horticoles couvertes), il y a un programme appelé *Programme d'autogestion*

⁴⁰ Ces prétentions ont souvent été confirmées lors d'études présentées lors des *Colloques de l'entrepreneur gestionnaire*, CRAAQ.

du risque qui permet aux producteurs de déposer un montant d'argent dans un compte (avec contrepartie équivalente du gouvernement ontarien). Les producteurs peuvent retirer des fonds de ce compte les mauvaises années pour compenser le revenu manquant.

Selon les conseillers agricoles consultés en Ontario, les producteurs qui œuvrent dans des productions peu rentables comme la production ovine ou le vache/veau disposent soit de revenus extérieurs, soit sont peu endettés ou disposent d'un capital provenant d'activités antérieures.

6.0 TYPES DE SOUTIEN OFFERT PAR LES PROGRAMMES QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

En 1994, une étude a été produite par le MAPAQ⁴¹ pour répartir les différents types de soutien offert par le programme québécois d'assurance stabilisation des revenus agricoles, pour la période 1988-1992. Cette étude a été mise à jour en juillet 2007, en considérant la période 2000 à 2004.

Trois types de soutien sont considérés dans cette étude, soit :

1. **Le soutien conjoncturel** : appelé aussi *stabilisation du revenu* est défini comme « la compensation nécessaire pour garantir un niveau de revenu unitaire équivalent aux prix moyens du marché au cours des dernières années. »⁴² C'est la partie qui aplanie les fluctuations de prix (du marché).
2. **Le soutien concurrentiel** : qu'on pourrait appelé *soutien politique* est défini comme « le soutien qu'un gouvernement offre à son secteur pour compenser le soutien que ses concurrents reçoivent de leur gouvernement. »
3. **Le soutien structurel** : c'est le soutien qui « sert donc essentiellement à pallier les problèmes structurels d'une production... »⁴³ C'est la partie du soutien qui vient combler la différence entre *la juste rémunération de toutes les ressources d'un secteur* (en l'occurrence le revenu stabilisé) et la somme des revenus générés par *le prix du marché + le soutien conjoncturel + le soutien concurrentiel*.

L'autre notion présentée dans ce document concerne le *Seuil de compétitivité*. Il sert de mesure de notre capacité à concurrencer (des producteurs d'autres provinces ou pays) si on exclut le *soutien conjoncturel*.

Le tableau de la page suivante est tiré intégralement du document mis à jour du MAPAQ.

⁴¹ Analyse du soutien offert par le programme québécois d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Document de travail, Direction générale des affaires économiques, MAPAQ, avril 1994, remis à jour en juillet 2007.

⁴² idem, document de 1994, page 3.

⁴³ idem, document de 1994, page 5.

Insérer tableau : proportion des revenus provenant du marché et proportion des compensations.....

Version papier disponible introduite.

Le tableau qui suit applique les pourcentages des différents types de soutien tirés du document du MAPAQ aux montants de compensations versés entre 2000 et 2004, dans les différentes productions assurées, avec pour base de comparaison le soutien versé aux producteurs américains, puis dans le tableau suivant, celui versé aux producteurs ontariens.

	Compensations		Base de comparaison:				
	totales		USA				
	2000-2004		conjoncturel	concurrentiel	structurel		
	millions \$	%	millions \$	%	\$	%	millions \$
Agneaux	88,78	4,8	4,26	30,2	26,81	65	57,71
Veaux emb	412,3	13,4	55,25	0	0	86,6	357,05
Bouvillons	169,7	30,5	51,76	0	0	69,5	117,94
Porcs	267,89	52,4	140,37	0	0	47,6	127,52
Porcelets	241,12	9,3	22,42	23,7	57,15	67	161,55
Veaux grain	73,02	13,7	10,00	0	0	86,3	63,02
Veaux lait	120,5	27,1	32,66	0	0	72,9	87,84
Total	1373,31		316,73		83,96		972,63
%			23%		6%		71%
Avoine	149,98	3,7	5,55	96,3	144,43	0	0,00
Orge	228,3	4,6	10,50	95,4	217,80	0	0,00
Blé anim	36,93	7	2,59	93	34,34	0	0,00
Blé hum	33,00	4,2	0,04	95,8	31,61	0	0,00
Maïs-grain	770,53	12,8	98,63	87,2	671,90	0	0,00
Soya	48,55	23,3	11,31	76,7	37,24	0	0,00
Canola	5,45	23,3	1,27	76,7	4,18	0	0,00
P. de terre	29,29	100	29,29	0	0	0	0,00
Pommes	23,56	62,5	14,73	13,6	3,20	23,9	5,63
	1325,59		173,90		1144,7		5,63
%			13%		86%		0,4%
Total	2698,9		490,63		1228,66		972,63
Pourcentage			18%		46%		36%

		Base de comparaison: Ontario					
		conjoncturel		concurrentiel		structurel	
		%	millions \$	%	\$	%	millions \$
Agneaux	88,78	4,8	4,26	7,7	6,84	87,5	77,68
Veaux emb	412,3	13,4	55,25	13,8	56,90	72,8	300,15
Bouvillons	169,7	30,5	51,76	0	0,00	69,5	117,94
Porcs	267,89	52,4	140,37	0	0,00	47,6	127,52
Porcelets	241,12	9,3	22,42	34,9	84,15	55,8	134,54
Veaux grain	73,02	13,7	10,00	13,5	9,86	72,8	53,16
Veaux lait	120,5	27,1	32,66	0,1	0,12	72,8	87,72
Total	1373,31		316,73		157,86		898,72
%			23%		11%		65%
Avoine	149,98	3,7	5,55	66,7	100,04	29,6	44,39
Orge	228,3	4,6	10,50	65,8	150,22	29,6	67,58
Blé anim	36,93	7	2,59	63,4	23,41	29,6	10,93
Blé hum	33,00	4,2	0,04	66,2	21,85	29,6	0,30
Maïs-grain	770,53	12,8	98,63	57,6	443,83	29,6	228,08
Soya	48,55	23,3	11,31	47,1	22,87	29,6	14,37
Canola	5,45	23,3	1,27	47,1	2,57	29,6	1,61
P. de terre	29,29	100	29,29	0	0,00	0	0,00
Pommes	23,56	62,5	14,73	37,5	8,84	0	0,00
	1325,59		173,90		773,62		367,26
%			13%		58%		28%
Total	2698,9		490,63		931,48		1265,98
Pourcentage			18%		34%		47%

6.1 Constats par rapport aux États-Unis

- Le premier constat concerne les productions animales pour lesquelles on observe que plus de **70 % des compensations versées entre 2000 et 2004 va au soutien structurel**. Ce type de soutien est particulièrement évident dans les productions de veaux d'embouche (86,6%) et de veaux de grain (86,3 %).
- Pour les productions végétales, étant donné les niveaux importants de subventions aux États-Unis, **86 % des compensations versées par l'ASRA va au soutien concurrentiel**.
- Pour les productions animales et végétales, globalement, **c'est 46 % des compensations qui servent au soutien concurrentiel**. À noter que dans les autres pays (USA, France...), cette fonction est assumée par le palier fédéral ou supra fédéral (ex. Union Européenne).
- Globalement, 18 % des compensations servent à stabiliser les prix, sous forme de soutien conjoncturel.

6.2 Constats par rapport à l'Ontario

- Concernant le secteur *animal*, la situation est semblable, que l'on se compare à l'Ontario ou aux USA. Par ses programmes de stabilisation du revenu, le Québec apporte un soutien supplémentaire à ces productions, par rapport à l'Ontario ou aux USA.
- Pour ce qui est du soutien conjoncturel, le niveau de soutien est le même que l'on se compare avec les USA ou l'Ontario. C'est l'effet du contexte des prix qui est mondial.
- Pour le secteur céréalier, le soutien appelé *concurrentiel* est moindre qu'avec les USA, puisque l'Ontario subventionne moins son secteur céréalier que les USA.
- Toujours pour le secteur céréalier, le montant qui ne se retrouve pas dans le soutien concurrentiel avec l'Ontario (par rapport aux USA) devient un soutien structurel, donc un avantage pour les producteurs du Québec face aux producteurs ontariens.

7. CONCLUSION

En guise de conclusion, voici quelques constatations importantes qui découlent du présent rapport.

- À l'origine des programmes d'assurance récolte et d'assurance stabilisation du Québec, on dénote une volonté politique, d'une part de stabiliser le revenu agricole et, d'autre part, de réduire la disparité de revenus entre les travailleurs urbains et les « travailleurs agricoles ».
- Le budget relatif au MAPAQ dans le budget total du gouvernement du Québec tournait autour de 2 % dans la décennie 1970 et fut progressivement réduit aux environs de 1,2 % dans les années 2000.
- Les coûts croissants de l'ASRA sont en grande partie imputables à l'augmentation des volumes assurés (+83 % entre 1986 et 2006).
- L'augmentation des volumes assurés est due à deux facteurs :
 - Une augmentation des volumes totaux produits (majorité des productions animales) qui se traduit par une augmentation des exportations, principalement dans la viande porcine. La balance des exportations agroalimentaires québécoises est positive depuis 2002.
 - Un transfert des productions végétales non assurées à l'ASRA vers des productions assurées. (Par exemple, entre 1991 et 2002, les superficies en foin et pâturage ont diminué de 190 000 hectares, les superficies en maïs-grain ont augmenté.
- Le déficit des fonds fiduciaires de l'ASRA s'est accru de façon importante au cours des dernières années conséquemment à une série de facteurs tels le bas prix des céréales, le niveau élevé du dollar canadien, la « crise du bœuf »... Au cours des dix années comprises entre 1997 et 2006, les compensations totales d'ASRA se sont élevées à 5,5 milliards de dollars, dont 3 milliards en productions animales.
- De ce 5,5 milliards de dollars, 65% a servi à soutenir trois secteurs de production : 1,4 milliard (25 %) a servi à compenser le maïs-grain 1,3 milliard (23 %) est allé à la production porcine et 910 millions (17 %) à la production de veaux d'embouche.
- De ce 5,5 milliards de dollars, 3,5 milliards ou 64 % ont été attribués à des producteurs de trois régions : Montérégie, 35 %; Chaudière-Appalaches, 16 %; Centre-du-Québec, 13 %.

- Les producteurs agricoles doivent avoir des performances supérieures à celles des modèles ASRA pour couvrir tous les coûts du modèle (incluant le salaire de l'exploitant), puisque les primes ne sont pas incluses dans le coût de production.
- Les modèles de coûts de production sont constitués des moyennes des entreprises spécialisées d'un secteur réparties⁴⁴ à la grandeur de la province. Dans les productions végétales, les producteurs des régions plus productives sont favorisés puisque leur productivité moyenne à l'hectare dépasse celle des modèles et reçoivent des compensations selon les rendements moyens.
- Les producteurs des régions moins productives paient des primes plus élevées pour compenser les producteurs des régions plus productives.
- Il y a tout lieu de croire qu'il existe également de grandes disparités entre les coûts de production d'une entreprise à l'autre dans plusieurs productions animales comme le porc à l'engrais ou le bouvillon.
- La non indexation des rendements et de la productivité retenus dans les modèles ASRA entre deux études de coût de production (+ de cinq ans) coûte plusieurs millions de dollars annuellement, notamment à l'État.
- Un autre constat que nous avons fait concerne les augmentations de production beaucoup plus importantes au Québec qu'en Ontario pour trois productions stabilisées.
- En dernier lieu, nous avons constaté qu'entre 65% et 72% des subventions versées dans le cadre des productions animales constituent du soutien structurel.
- Pour les productions végétales, le soutien concurrentiel justifie 86 % des compensations si on se compare avec les États-Unis.
- Enfin, il ne faut pas s'en cacher, les programmes de stabilisation des revenus agricoles suscitent des questions d'équité envers les producteurs. Équité envers les producteurs qui sont dans des productions non stabilisées. Équité envers les producteurs situés dans des zones moins propices à certaines productions végétales. Équité envers des producteurs disposant de moins de moyens techniques ou financiers que d'autres et, conséquemment, ayant des coûts de production plus élevés.

⁴⁴ Au prorata de l'importance des régions.